UNITED NATIONS
HAÏTI

Cadre de Coopération des Nations Unies pour le Développement Durable

2023 ‣ 2027

UNITED NATIONS
HAÏTI

Cadre de Coopération des Nations Unies pour le Développement Durable

2023 ‣ 2027

Table des matières

Page de signature 6

Résumé Exécutif 9

Chapitre 1. Progrès vers l'Agenda 2030 de Développement Durable 15
1.1. Contexte pays 15
1.2. Vision Nationale de Développement Durable 18
1.3. Progrès vers les ODD 21
1.4. Analyse commune entre les Équipes Pays des Nations Unies d'Haïti et de la République Dominicaine 23

Chapitre 2. Appui du système de développement des Nations Unies à la mise en œuvre de l'Agenda 2030 27
2.1 Théorie du changement 27
2.2. Priorités Stratégiques pour le système des Nations Unies 30
2.3. Effets et partenariats en matière de développement 32
2.4. Synergies entre les réalisations du Cadre de Coopération 49
2.5. Durabilité 50
2.6. Avantages Comparatifs et Configuration du système des Nations Unies 51

Chapitre 3. Plan de mise en œuvre du Cadre de Coopération 55
3.1. Stratégie de mise en œuvre et partenariats stratégiques 55
3.2. Plans de travail conjoints 56
3.3. Gouvernance 56
3.4. Ressources indicatives du cadre de coopération 2023-2027 59

Chapitre 4. Plan de Suivi et Évaluation 63
4.1. Mise à jour de l'Analyse Commune de Pays 63
4.2. Plan de suivi 63
4.3. Plan d'évaluation 66

Annexe 1. Cadre de résultats du Cadre de Coopération 68
Annexe 2. Liste des parties prenantes aux différentes consultations 76
Annexe 3. Cadre légal 81
Annexe 4. Politique harmonisee concernant les transferts de fonds (HACT) 85
Annexe 5. Acronymes et abreviations 87
Annexe 6. Configuration de l'Equipe Pays 91

Page de signature

Le Cadre de Coopération des Nations Unies pour le Développement Durable représente l'engagement collectif de l'ONU en Haïti afin d'accompagner les efforts du pays dans la réalisation de l'Agenda 2030 pour le développement durable et assurer une mise en œuvre du Programme Commun des Nations Unies ainsi que le Nouvel Agenda pour la Paix.

Le Cadre de Coopération des Nations Unies pour le Développement Durable est aligné sur les priorités du Plan Stratégique de Développement d'Haïti (PSDH) et sur la vision du Gouvernement visant à faire d'Haïti un pays émergent. Élaboré sur la base des principes de la réforme du Système des Nations Unies, ce Cadre de Coopération marque un nouvel élan dans le partenariat entre l'ONU et le Gouvernement pour la période 2023-2027. Il repose sur une vision partagée des défis et des opportunités du pays. Il s'aligne aussi sur les recommandations issues de l'Examen périodique universel (EPU) d'Haïti de 2022 et fait écho aux valeurs de justice, de liberté et de dignité portées par la Déclaration universelle des droits de l'homme.

À travers ce document, l'ONU, en collaboration avec le Gouvernement et les autres partenaires, contribuera à réduire les risques multidimensionnels, à répondre aux causes structurelles des déficits de développement, à renforcer les institutions étatiques et à soutenir les réformes nécessaires. Et ce, afin de favoriser un changement transformateur aux niveaux économique, politique et social, une transition vers une stabilité, une cohésion et une paix sociales ainsi qu'un développement durable pour toutes et tous en Haïti.

Le présent document souligne la nécessité pour l'ONU de travailler différemment afin de contribuer à réduire les besoins, les risques et les vulnérabilités des populations, à améliorer leurs conditions de vie et à accroître leur résilience.

Placé sous le leadership conjoint du Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE) et de l'ONU, le Cadre de Coopération est le résultat d'un processus inclusif avec la participation des ministères sectoriels, des institutions nationales, de la société civile, des groupes plus vulnérables, du secteur privé, des instituts académiques, des syndicats ainsi que des partenaires techniques et financiers.

Le Gouvernement d'Haïti et l'ONU signent le Cadre de Coopération des Nations Unies pour le Développement Durable (2023-2027) et s'engagent à travailler dans un esprit de partenariat et de redevabilité, de manière conjointe et coordonnée, afin de relever les défis multidimensionnels vers le développement durable d'Haïti et pour que personne ne soit laissé pour compte.

Signé à Port-au-Prince le 20 avril 2023

Monsieur Ricard PIERRE
Ministre de la Planification et de la Coopération Externe

Madame María Isabel SALVADOR
Représentante spéciale du Secrétaire Général

Madame Ingeborg Ulrika Ulfsdotter RICHARDSON
Représentante spéciale adjointe du Secrétaire Général
Coordonnatrice résidente
Coordonnatrice humanitaire

Aime Ntumba KAKOLO
Représentant a.i.
Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme (HCDH)

Madame Dabagaï DABAGAI
Directrice et Représentante
Bureau des Nations Unies pour les Services d'Appui aux Projets (UNOPS)

Monsieur Ariel PINO
Coordonnateur
Organisation Internationale du Travail (OIT)

Monsieur Pedro Manuel MORENO
Secrétaire général adjoint
Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED)

Madame Zalha ASSOUMANA
Représentante a.i.
Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP)

Madame Clara Tatiana VILLEGAS ZAMORA
Cheffe du bureau de l'UNESCO
Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO)

Monsieur Bruno MAES
Représentant
Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF)

Monsieur Paolo SILVERI
Directeur Pays
Fonds International de Développement Agricole (FIDA)

Monsieur Matthew A. REYNOLDS
Représentant Etats Unis et les Caraïbes
Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR)

Madame Sylvie BERTRAND
Représentante Régionale
Bureau Régional pour l'Amérique Centrale et les Caraïbes
Office des Nations Unies Contre la Drogue et le Crime (ONUDC)

Madame Marie Goretti NDUWAYO
Représentante
ONU-FEMMES

Monsieur Elkin VELASQUEZ
Représentant Régional
Bureau Régional pour l'Amérique Latine et les Caraïbes
ONU-Habitat

Monsieur Philipe BRANCHAT
Chef de Mission
Organisation Internationale pour la Migration (OIM)

Docteur Jarbas BARBOSA da SILVA Jr.
Directeur
Organisation Panaméricaine de la Santé (OPS), Bureau Régional Pour Les Amériques de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS)
« sous réserve de la lettre datée du 19 avril 2023, Réf.: LEG/L/232/23 »

Monsieur Jose Luis Fernandez FILGUEIRAS
Représentant
Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO)

Docteur Christian MOUALA
Directeur Pays et Représentant
Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA)

Monsieur Nick René HARTMANN
Représentant Résident
Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)

Monsieur Juan BELLO
Directeur Régional
Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE)

Monsieur Jean-Martin BAUER
Représentant et Directeur Pays
Programme Alimentaire Mondial (PAM)

Résumé Exécutif

Dotée d'une richesse historique et culturelle, Haïti regorge d'importantes ressources naturelles et jouit d'une situation géographique stratégique devant fournir au pays une base solide pour un développement inclusif et durable. Toutefois, Haïti fait encore partie des Pays les Moins Avancés (PMA). Son développement économique et social continue d'être entravé, entre autres, par une crise politique et institutionnelle persistante, une dépendance accrue par rapport aux importations de produits alimentaires, une forte vulnérabilité aux risques naturels et un niveau d'insécurité sans précédent provoqué par une extension territoriale des gangs armés avec un impact négatif considérable sur la jouissance des droits de l'homme.

Les fragilités multiples auxquelles Haïti est confrontée se nourrissent de plusieurs facteurs structurels qui entravent la sécurité des populations, la croissance économique et les capacités des institutions à assurer certaines fonctions régaliennes de l'État, y compris la protection de la population, la fourniture des services sociaux de base, etc. Haïti reste le pays le plus pauvre de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes (ALC) et l'un des pays les plus pauvres du monde. En 2021, Haïti avait un RNB par habitant de 1 420 dollars, le plus bas de la région ALC dont la moyenne était de 15 092 dollars. Selon l'indice de développement humain des Nations Unies, Haïti se classait au 163e rang sur 191 pays en 2021.

Depuis 2021, la République d'Haïti est confrontée à une nouvelle vague de turbulences socio-politiques et sécuritaires associée à des déficits de développement et des défis humanitaires qui ont atteint un pic sans précédent au cours du deuxième semestre de 2022. Cette situation de dégradation et de fragilité exacerbée est le résultat de crises passées non résolues devenues chroniques, qui trouvent leurs origines essentiellement dans des causes structurelles de développement qui se sont renforcées avec le temps, comme la corruption, l'impunité et une forte inégalité au niveau des opportunités et de la prospérité.

Haïti requiert des engagements renouvelés des parties prenantes nationales et de leurs partenaires internationaux pour limiter l'effet combiné de ces crises multiples et récurrentes. Les Nations Unies ont donc fait le choix de poursuivre, dans cette période critique, l'élaboration du nouveau Cadre de Coopération pour le développement durable (2023-2027) afin d'aider le pays, durant les cinq prochaines années, à réaliser les actions prioritaires du Programme d'action de Doha pour les PMA et à matérialiser sa vision, à moyen et à long termes, de développement définie dans le Plan Stratégique de Développement d'Haïti (PSDH), qui repose sur quatre Grands Chantiers qui sont :

- La Refondation Territoriale,
- La Refondation Économique,
- La Refondation Sociale,
- La Refondation Institutionnelle.

C'est dans cette optique, en tirant les leçons de la mise en œuvre du One UN Plan (ISF) (2017-2022) que l'ONU en Haïti a formulé son nouveau Cadre de Coopération pour le Développement durable (2023-2027). Ce Cadre de Coopération traduit un caractère intégré des différents mandats de l'Équipe Pays des Nations Unies (EPNU) et celui du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH). Il constitue la réponse collective de l'ONU en Haïti pour soutenir la mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le développement durable et l'atteinte des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD).

Il est développé dans un contexte de fragilité institutionnelle et de crises multidimensionnelles et promeut un modèle de coopération pour la consolidation de la paix et le développement qui aidera le pays à exploiter ses propres richesses et le potentiel de ses habitants pour promouvoir la croissance économique inclusive, le respect effectif des droits de l'homme, le bien-être et la

prospérité mieux distribuée, améliorer les capacités de résilience et de prévention des conflits et des catastrophes naturelles.

Le nouveau cadre de coopération est fondé sur une analyse intégrée des causes de la fragilité et des vulnérabilités du pays, d'une évaluation de la dynamique sous régionale ainsi que des opportunités de développement. Les circonstances singulières de l'histoire haïtienne ont créé les bases des divisions profondes qui caractérisent la société contemporaine. Devenus de véritables nœuds gordiens, ces problèmes se manifestent à travers une instabilité chronique, la propagation de la corruption et de l'impunité ainsi que le maintien d'un modèle économique profondément inégalitaire et non inclusif qui ébranlent la cohésion sociale.

L'analyse conduite par l'ONU a fait donc ressortir quatre priorités stratégiques autour desquelles le cadre de coopération est articulé :

- **i)** Gouvernance, sécurité et État de droit ;
- **ii)** Transformation économique inclusive ;
- **iii)** Services sociaux de base et appui au contrat social ;
- **iv)** Gestion des risques multidimensionnels, environnement et développement territorial.

Ces priorités stratégiques sont alignées sur les quatre Chantiers du PSDH. Pour les réaliser, l'ONU avec ses partenaires ont défini cinq Effets qui contribueront au changement transformateur souhaité en Haïti et portent respectivement sur les domaines suivants :

- **i)** Gouvernance et de l'État de droit ;
- **ii)** Justice et Droits Humains ;
- **iii)** Modèle économique inclusif ;
- **iv)** Services sociaux de base ;
- **v)** Environnement, gestion des risques multidimensionnels et gouvernance territoriale.

Fondé sur une vision intégrée du développement et sur l'approche basée sur les droits humains et Egalite de genre, ce Cadre de Coopération propose des mesures adaptées au contexte pour réaliser les priorités stratégiques identifiées. Il privilégie une approche intégrée qui prend en compte la réponse aux besoins immédiats et à long terme des populations et des groupes à risques, dont les femmes et les jeunes, renforce les opportunités de consolidation de la paix et de développement, favorise le respect effectif des droits de l'homme, ne laissant personne de côté. Les interventions se focaliseront également sur le renforcement de l'engagement avec les communautés locales, la société civile, le secteur privé, les instituts académiques et les syndicats tout en assistant le pays dans les réformes institutionnelles et politiques publiques.

Au cours des cinq prochaines années, les interventions de l'ONU en Haïti à travers les deux premiers Effets se focaliseront sur le renforcement des institutions nationales plus efficaces, démocratiques, inclusives et représentatives en vue de garantir la stabilité politique et la sécurité des personnes tout en prenant en compte les questions de corruption et d'impunité. Les efforts porteront également sur le renforcement du système judiciaire afin de mieux promouvoir et protéger davantage les droits de l'homme sur la base des principes d'inclusion, de non-discrimination, d'universalité et d'égalité. Afin de promouvoir la sécurité transfrontalière et la stabilité dans les deux pays, l'ONU explorera les opportunités pour renforcer la coopération entre les institutions gouvernementales Haïtienne et Dominicaine.

A travers le troisième Effet, l'ONU visera à soutenir la reprise économique du pays au moyen d'un nouveau modèle économique inclusif, équitable, vecteur d'investissements nouveaux, de croissance et de durabilité et permettant d'atteindre les objectifs en matière de transition écologique et numérique, ainsi que de résilience sociale et économique. Le développement du secteur privé, la diversification économique et la création d'emplois décents avec une attention particulière sur les jeunes et les femmes seront également prioritaires.

La réalisation du quatrième Effet contribuera à l'amélioration de l'accès à des services sociaux de base de qualité, équitables et inclusifs en particulier pour les personnes les plus vulnérables. Les interventions visant à améliorer le capital humain accorderont une place centrale aux approches communautaires afin de renforcer l'engagement des communautés et contribuer efficacement, en cas de choc ou de crise, au rétablissement du fonctionnement des services de base, à la reconstitution du capital social des populations affectées et à la restauration de la confiance au sein des communautés ainsi qu'entre ces dernières et les autorités centrales et décentralisées.

Enfin, le pays jouit d'un patrimoine naturel et culturel qui offre d'excellentes opportunités pour stimuler le développement économique durable et améliorer les moyens d'existence. À travers le cinquième Effet, l'ONU appuiera techniquement le Gouvernement dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques publiques efficaces pour renforcer la résilience des populations et des systèmes basés sur la gestion des risques, la gouvernance territoriale et la gestion environnementale. L'ONU pourra notamment promouvoir une approche intégrée de la résilience à l'échelle de paysages où l'action des Nations Unies est effectivement coordonnée, et également soutenir la création d'un pôle d'innovations culturelles (culture, arts, artisanat d'arts, etc.) qui vise à encourager un secteur culturel dynamique favorisant une chaine de solidarité, de cohésion sociale et d'animation des villages traditionnels.

L'importance de l'Appui Conseil en matière de politique, de consolidation de la paix, de droits de l'homme et de développement est capitale dans la réalisation des différents résultats escomptés. L'EPNU ainsi que le BINUH mettront en commun les capacités et expertises techniques existantes pour accompagner le Gouvernement. Aussi, les efforts seront consentis pour renforcer la déconcentration géographique de nos interventions, les approches basées sur la participation et le partenariat avec les communautés locales afin d'être plus proches des populations, y compris les plus à risques.

Pour atteindre les résultats attendus, les thématiques transversales suivantes seront également intégrées dans les activités de l'ONU en Haïti, notamment les droits de l'homme, l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes, la jeunesse et l'éducation et le Nexus humanitaire-développement-paix. Afin de soutenir ces thématiques, les moyens de mise en œuvre suivants seront renforcés, notamment le financement du développement et une nouvelle approche de l'efficacité de l'aide au développement en Haïti ainsi que la coopération sud-sud et triangulaire. Le principe de « ne laisser personne de côté » sera renforcé dans la mise en œuvre des interventions et dans le rapportage afin de mieux prendre en compte la discrimination et l'exclusion et de réduire les inégalités et les vulnérabilités.

Ce document est le résultat d'un processus participatif coordonné par le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE) et l'ONU en Haïti. Le caractère inclusif reflète également les partenariats recherchés (agences, gouvernement, Acteurs de développement, Partenaires Techniques & Financiers, Secteur Privé, Société Civile, Syndicats, Partis politiques, Instituts de recherche et académiques, Bénéficiaires etc.) pour garantir une mise en œuvre efficiente.

Le suivi stratégique du Cadre de Coopération sera organisé sous l'égide du Comité de Pilotage présidé par la Coordonnatrice Résidente des Nations Unies et le Ministre de la Planification et de la Coopération Externe. Le Cadre de Coopération sera mis en œuvre par des groupes de résultats articulés autour des cinq Effets. Ces groupes, appuyés par le groupe de Suivi et Évaluation, constituent un véritable instrument de mobilisation conjointe de ressources, de mise en cohérence, de coordination et de suivi de toutes les initiatives de l'ONU avec les parties prenantes. Sur la base des plans de travail conjoints, l'ONU présentera à chaque début d'année un rapport de résultats au Gouvernement d'Haïti et aux parties prenantes.

Le budget estimatif du cadre de coopération est de 1 147 851 582 USD dont 40% de ressources disponibles et 60% qui restent à mobiliser. Un Cadre de financement ainsi qu'une une stratégie conjointe de partenariat et de mobilisation des ressources seront élaborés pour coordonner les efforts de mobilisation conjointe des ressources auprès des Partenaires Techniques et Financiers (PTFs) afin de combler les gaps de financement.

À travers la mise en œuvre du nouveau Cadre de Coopération pour la période 2023-2027, l'ONU restera engagée auprès du Gouvernement, des institutions publiques, des acteurs non étatiques et des populations, notamment les plus à risques, pour la construction d'un avenir plus digne, juste et pacifique pour les générations futures.

Haïti fait face aujourd'hui à la plus grande épreuve historique, celle de crises complexes récurrentes et multidimensionnelles. Tirant les leçons de ses différentes interventions passées en Haïti, l'ONU a fait le choix d'un sursaut dans son approche à accompagner le pays dans la voie du développement durable.

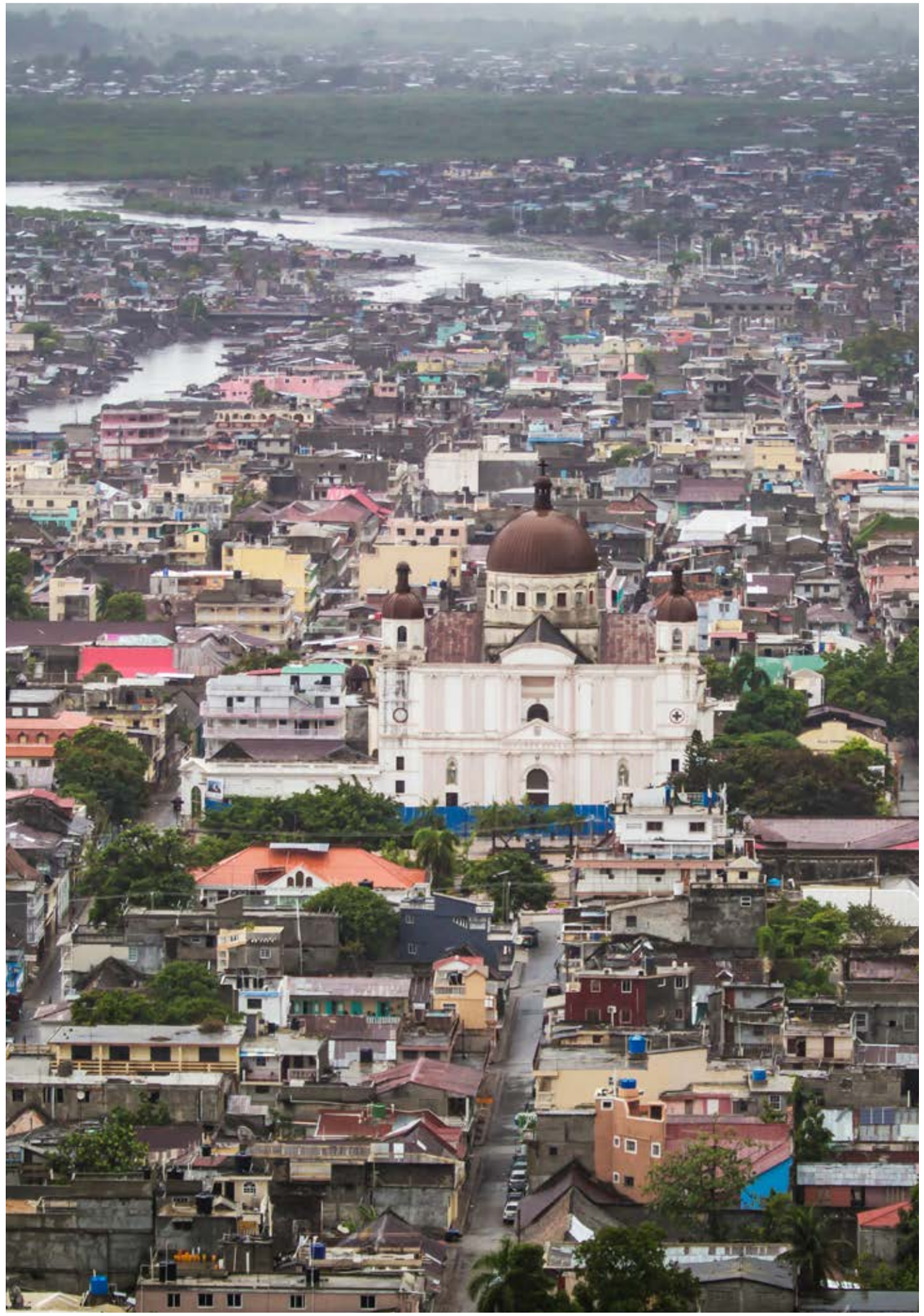

Chapitre 1.
Progrès vers l'Agenda 2030 de développement durable

1.1. Contexte pays

L'histoire récente d'Haïti a été marquée par des épisodes récurrents de troubles politiques, de crises socio-économiques et de catastrophes causées par des aléas naturels et des épidémies de maladies telles que le choléra qui minent la stabilité du pays et sa progression vers un développement inclusif et durable. Haïti fait également actuellement face à des troubles politiques et sociaux, une situation sécuritaire difficile et une grave récession économique. En 2019, le taux de croissance économique négatif a été estimé à environ - 1,2%. Continuant de se contracter en 2020 et 2021, le taux de croissance économique a atteint - 1,7% en 2022, dû notamment à la réduction de l'investissement et de la consommation privée. Entre 1971 à 2022, la croissance du PIB a été en moyenne de 1,5% par an, bien inférieure à celle des pays de la région, lesquels ont crû de 5,7% en moyenne, ou des pays à faible revenu qui ont atteint un taux de croissance de 3,9% en moyenne. L'inflation s'est accélérée depuis 2018, atteignant 47,2% en octobre 2022. La dépréciation continue de la gourde et le déficit budgétaire persistant rendent le pays encore plus vulnérable. Le nombre de personnes ayant besoin d'aide humanitaire dans le pays est passé de 2,6 millions en 2019 à 4,9 millions en 2022 (43% de la population), soit une augmentation de 11% par rapport à l'année 2021.

Le pays souffre de niveaux élevés de pauvreté, d'inégalités entre les sexes, de violence sexiste, d'un accès limité aux services sociaux de base, d'un grave épuisement des ressources naturelles pourtant essentielles pour des moyens de subsistance durables, et de violence urbaine perpétrée par les gangs armés. Le système politique est caractérisé par une atomisation des partis et groupes politiques dont la plupart détiennent un pouvoir limité et une base sociale étroite. Les efforts visant à renforcer la démocratie restent menacés par cette fragmentation politique ainsi que par la corruption et une culture d'impunité que le système judiciaire peine à combattre efficacement.

La corruption enracinée et le clientélisme généralisé de certains acteurs politiques et économiques ont affecté la confiance de la population envers l'État et la communauté internationale, et plus globalement le contrat social. Dans cet esprit, le Conseil de Sécurité a adopté la résolution 2653 le 21 octobre 2022 imposant des sanctions ciblées contre des individus et des entités désignés qui se livrent ou soutiennent la violence des gangs, des activités criminelles et des violations des droits de l'Homme qui compromettent la paix, la stabilité et la sécurité d'Haïti. En novembre 2022, le Canada et les États-Unis ont imposé la première de plusieurs séries de sanctions contre des personnalités politiques et du secteur privé pour leur soutien présumé à des gangs armés et à des réseaux criminels, ainsi que pour leur implication dans la corruption et le trafic illégal d'armes. Le but de ces mesures est de freiner les gains illicites qui financent l'insécurité et l'instabilité en Haïti, qui empêchent le pays de se développer et le plongent dans des niveaux de pauvreté catastrophiques.

Pendant ce temps, les institutions étatiques restent fragiles. L'État tente de répondre à la fois aux griefs socio-économiques et politiques, aux problèmes d'insécurité et de violence ainsi que les graves violations des droits de l'homme. Au même moment, la société civile qui devrait jouer un rôle de contre-pouvoir et d'acteur important de l'exercice de la démocratie, continue d'être fragmentée et manque souvent de capacités adéquates pour jouer son rôle. Le mécontentement suscité par la perception de la non-réalisation de nombreuses promesses présidentielles et les demandes croissantes de la population en général pour une meilleure gestion des dépenses publiques ont conduit ces dernières années à des manifestations d'envergure, comme « peyi lòk ».

Ces manifestations ont été catalysées par des déclencheurs politiques, électoraux ou socio-économiques et sont souvent devenues violentes, en particulier lorsqu'elles sont orchestrées à des fins politiques. La hausse des prix des produits pétroliers en septembre 2022, avec des conséquences corollaires sur la cherté de la vie en général et la frustration générale de la population avec la montée de la violence, la corruption, l'impunité et l'insécurité ont conduit à des manifestations violentes qui ont paralysé le pays pendant des semaines. La crise de carburant était en partie liée au blocage continu des sites d'approvisionnement en produits pétroliers par les gangs armés. Cette situation a incité le gouvernement à décider, le 7 octobre 2022, de solliciter le déploiement immédiat d'une force internationale armée spécialisée pour contrer les gangs armés et faciliter l'accès humanitaire.

La fragilité de l'État a été mise en évidence lorsque le mandat des dix derniers sénateurs en fonction a expiré le 9 janvier 2023, laissant les Haïtiens sans une seule autorité de l'État démocratiquement élue en place. La complexité de l'instabilité socio-politique et institutionnelle en Haïti a exacerbé plusieurs défis structurels de l'État de droit, y compris la redevabilité, la justice, la transparence et l'efficacité de la gestion des affaires publiques. Cette situation a directement dégradé la relation entre l'État et les citoyens et accentué la méfiance des Haïtiennes et des Haïtiens vis-à-vis des institutions qui peinent à apporter les réponses appropriées à leurs besoins fondamentaux. La hausse du taux de criminalité, la recrudescence des violences perpétrées par les gangs armés, ainsi que l'érosion de la confiance dans la capacité de la police nationale à protéger la population dans les zones les plus exposées et marginalisées ont alimenté une perception d'affaiblissement de l'autorité de l'État. Au même moment, le caractère extractif et non inclusif du modèle économique haïtien génère des frustrations à même de compromettre la cohésion nationale, déjà éprouvée par la fracture du contrat social. Ces problématiques cumulées nourrissent un sentiment d'exclusion et constituent un terreau fertile à la violence. Cette situation rend les jeunes, notamment les moins de 25 ans qui représentent 54 % de la population, particulièrement à risques.

La situation sécuritaire continue de se dégrader en Haïti. La faiblesse de l'État et son absence dans certaines zones permettent aux leaders des gangs de se présenter en protecteur des populations. Cela crée des espaces de non-droit, alors que les activités des gangs continuent d'engendrer un nombre croissant de victimes. En 2022, environ 2 183 victimes d'homicides volontaires et 1 359 victimes d'enlèvements ont été enregistrées par la police (contre 1 615 homicides et 655 enlèvements en 2021). La période considérée a été marquée par une multiplication du nombre d'enlèvements contre rançon et d'homicides volontaires, qui ont augmenté respectivement de 107,5 % et 35,2 % par rapport à 2021. La résurgence des rivalités et des changements d'alliance entre gangs a provoqué le déplacement d'environ 19 000 personnes dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince depuis août 2020.

En plus de son instabilité sécuritaire, politique et socio-économique, Haïti continue de faire l'objet d'aléas naturels. Le 14 août 2021, un tremblement de terre de magnitude 7,2 a frappé la péninsule Sud, faisant plus de 2 240 morts et 12 700 blessés. Il a également causé des dégâts importants et été suivi par la dépression tropicale « Grace » qui a provoqué des inondations dans ces mêmes régions. L'évaluation des besoins post-catastrophe (PDNA) a chiffré les besoins de relèvement à 1,968 milliard de dollars. Ainsi, la forte dégradation des écosystèmes se poursuit et s'accélère à mesure que les chocs s'additionnent, lesquels privent en retour la société haïtienne de services environnementaux essentiels à sa résilience et son développement.

L'année 2021 a été caractérisée en Haïti par une détérioration significative des conditions de vie de la population due à une accumulation inédite de chocs internes et externes, lesquels s'ajoutent à une violence urbaine prenant de l'ampleur et à la crise de gouvernance que connait le pays depuis 2018. L'assassinat du Président de la République d'Haïti, Monsieur Jovenel Moïse, le 7 juillet 2021, a aggravé la crise institutionnelle que traversait déjà le pays en 2020 depuis la fin des mandats des membres de la Chambre basse du Parlement, d'au moins un tiers des membres du Sénat et de tous les élus municipaux. Le mode de gouvernance qui en a résulté a aggravé le climat de polarisation politique dans le pays. Dans ce contexte marqué par la montée des enlèvements à Port-au-Prince et la prolifération des activités criminelles des gangs armés, de nouveaux efforts pour la reprise d'un dialogue inter-haïtien ont été consentis par plusieurs acteurs avec la facilitation d'une organisation de la société civile visant à créer les conditions nécessaires au renouvellement des institutions démocratiques par un processus électoral libre, crédible et transparent. Ces efforts intenses ont abouti à un accord de consensus national établissant un mécanisme de gouvernance de transition qui devrait ouvrir la voie à des élections inclusives. Cet accord a été signé par le gouvernement et par de multiples acteurs politiques, des organisations de la société civile, des chefs religieux et des représentants du secteur privé et des syndicats. S'il est mis en œuvre comme convenu, ce consensus national conduira à l'organisation d'élections générales en 2023 et à l'entrée en fonction d'un nouveau gouvernement en 2024.

Par ailleurs, depuis plusieurs décennies, les Haïtiens quittent leur pays pour fuir les crises politiques et la situation économique désastreuse qui y règne. Nombre d'entre eux ont émigré ou trouvé refuge en Amérique du Nord ou en Europe, mais la grande majorité sont partis à la recherche de meilleures opportunités en République dominicaine (RD), souvent illégalement. L'activité économique de la RD repose sur une importante réserve de travailleurs haïtiens qui travaillent dans des conditions difficiles. Il n'existe pas de données officielles mises à jour sur le nombre de ces travailleurs. Le secteur agricole compte toujours un grand nombre de travailleurs migrants haïtiens, mais ceux-ci sont désormais également employés dans l'industrie du bâtiment, du tourisme, de l'hôtellerie et de la restauration, dans les ateliers de fabrication des zones franches situées à proximité de la frontière avec Haïti et en tant que qu'employés de maison. De nombreux migrants haïtiens gagnent aussi leur vie en vendant dans les rues de la capitale, Saint-Domingue, et dans d'autres grandes villes du pays.

La discrimination est une réalité pour de nombreux travailleurs migrants haïtiens et de nombreux Dominicains d'origine haïtienne vivant en République dominicaine. Au cours du troisième trimestre de l'année 2022, des expulsions massives de Haïtiens en situation irrégulière de la RD ont été organisées et ont suscité beaucoup d'indignations de la part de la communauté internationale.

Dans ce contexte la synergie entre les actions pour la promotion des droits de l'homme, le développement, l'aide humanitaire et les contributions de l'ONU et de ses partenaires pour la pérennisation de la paix et la

stabilité restent essentielles. Alors que nous sommes entrés dans la « Décennie d'Action » depuis deux ans, le pays stagne, sinon régresse, sur bon nombre de ses ODD. Le rapport sur l'IDH de 2021/2022 montre que le pays s'est classé 163e sur 189 pays, une place qui est restée pratiquement inchangée depuis des années.

Malgré les investissements significatifs réalisés par la communauté internationale depuis plusieurs décennies, les indicateurs de développement en Haïti stagnent, voire se dégradent pour certains, en raison notamment de causes structurelles et de fragilités systémiques combinées à des chocs récurrents et multiformes. Les questions liées au modèle extractif économique, à l'impunité et à la corruption constituent de véritables goulots d'étranglement à la fois pour le développement, la stabilité et la paix. Associés aux faiblesses structurelles de l'État et aux inégalités multiformes persistantes, y compris les inégalités entre les genres, ces problèmes induisent une forme d'instabilité quasi chronique et contribuent à altérer la confiance entre acteurs sociopolitiques, fragilisant ainsi la cohésion nationale.

1.2 Vision nationale de développement durable

La Vision à long terme du développement d'Haïti est la refondation de la Nation pour qu'Haïti devienne un pays émergent d'ici à 2030. Cette refondation se matérialisera par :

- Une société équitable, juste, solidaire et conviviale, vivant en harmonie avec son environnement, sa culture, une société moderne où l'État de droit, la liberté d'association et d'expression et l'aménagement du territoire sont établis ;
- Une société dotée d'une économie moderne, diversifiée, forte, dynamique, compétitive, ouverte, inclusive et à large base territoriale ;
- Une société où l'ensemble des besoins de base de la population sont satisfaits en termes quantitatifs et qualitatifs ;
- Une société apprenante dans laquelle l'accès universel à l'éducation de base, la maîtrise des qualifications dérivant d'un système de formation professionnelle pertinent, et la capacité d'innovation scientifique et technique nourrie par un système universitaire moderne et efficace façonnent le nouveau type de citoyen dont le pays a besoin pour sa refondation ;
- Le tout supporté par l'encadrement d'un État unitaire, fort, responsable, garant de l'application des lois et de l'intérêt des citoyens, ainsi que fortement déconcentré et décentralisé.

Cette vision est mise en avant à travers de nombreux documents validés durant la période 2012-2022.

Premièrement, le PSDH adopté en 2012 à la suite du tremblement de terre fait figure de stratégie nationale de développement à long terme du pays. Actuellement, le gouvernement évalue sa mise en œuvre afin de réitérer son engagement envers le PSDH. Résultat d'une approche inclusive, le document est structuré autour de quatre refondations :

i) Territoriale ;

ii) Économique ;

iii) Sociale ;

iv) Institutionnelle.

Il prévoit un cadre général de planification qui inclut les politiques sectorielles et une opérationnalisation à travers la méthodologie de Plan Triennal des Investissements (PTI). Ces grands chantiers sont déclinés en 32 programmes pour le développement, avec ses propres sous-programmes et ses projets qui contribuent aux différents ODD ci-après.

Tableau n° 1 : Distribution des ODD par axe prioritaire du PSDH

Les refondations	Les ODD
Refondation Territoriale : Des travaux au niveau de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, du développement local, de la protection de l'environnement, de la gestion des risques ;	
Refondation Économique : Prévoit la mise en œuvre d'un cadre macroéconomique propice au développement, à l'appui à l'investissement privé externe et interne, à la sécurité alimentaire et à la réduction des pressions sur l'environnement et les ressources naturelles ;	
Refondation Sociale : Prévoit la création de réseaux modernes de santé et d'éducation à travers tout le pays, incluant l'enseignement supérieur et la formation professionnelle et technique ;	
Refondation Institutionnelle : Prévoit la révision du cadre légal, le renforcement des administrations du pouvoir législatif, du pouvoir judiciaire et des institutions indépendantes, la modernisation de l'administration publique, notamment celle de l'administration de la justice et de la sécurité.	

Tout en contextualisant les chantiers du PSDH aux réalités nationales, l'accent sera mis sur :

- La création des conditions pour que la paix revienne ;
- Le renforcement des institutions étatiques ;
- L'appui à la croissance économique inclusive.

Deuxièmement, l'examen de l'ensemble des documents de stratégie ou de feuille de route ministériels révèle l'énumération de nombreuses priorités, dont les suivantes : réformer l'État et maintenir la stabilité politique et sociale ; améliorer l'attractivité de Haïti pour les investissements ; développer le secteur agricole ; protéger l'environnement ; renforcer l'ensemble des infrastructures hydrauliques, énergétiques, routières et portuaires ; améliorer la qualité et l'accès aux services de base, en priorité l'éducation et la santé.

Troisièmement, le Plan de Relance Économique Post-COVID-19 (PREPOC) 2020-2023 définit les grandes lignes de la stratégie de relance axée sur la diversification de l'économie vers des secteurs porteurs pour dynamiser la croissance, développer la résilience et les opportunités. Le PREPOC a décliné ses objectifs en stratégies sectorielles dans le cadre de leur opérationnalisation. Cependant, en septembre 2021, le Gouvernement a fait part de difficultés à mettre en œuvre le Plan de relance en raison d'une situation financière difficile.

Et enfin, la Feuille de route des ODD et son Plan d'action adoptés en septembre 2021 constituent le référentiel en matière de priorisation des ODD et d'identification des conditions institutionnelles, financières et autres nécessités à leur opérationnalisation. La Feuille de route met l'accent sur quatre ODD accélérateurs et sept ODD prioritaires (tableau n°2) alignés avec les orientations stratégiques du PSDH et les axes prioritaires de développement du gouvernement.

La concordance entre la vision nationale et l'Agenda 2030 est en outre mise en avant par les résultats de la méthodologie de l'Analyse Rapide Intégrée qui soulignent un taux d'alignement du PSDH aux 17 ODD de 59%, soit 63 cibles sur 107 qui sont déjà préalablement alignées.

Depuis 2015, les efforts du gouvernement se sont concentrés sur le renforcement du processus national d'appropriation des ODD. Un secrétariat institutionnel a été créé, comprenant notamment le Ministère des Affaires Étrangères et le MPCE pour piloter et coordonner le processus d'appropriation nationale des ODD.

Malgré une situation économique et sécuritaire difficile, le Gouvernement haïtien a consenti des efforts pour continuer la mise en œuvre de la Feuille de route des ODD, à travers la priorisation de onze ODD (1 à 9, puis 13 et 16), comme présenté dans le tableau ci-dessous.

Tableau N° 2 : ODD priorisés par le Gouvernement

ODD-PRIORISÉS	CIBLES PRIORITAIRES										
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	a
1. Éradication de la pauvreté		x	x	x	x						
2. Lutte contre la faim	x	x	x	x	x						
3. Accès à la santé	x	x	x				x	x	x		
4. Accès à une éducation de qualité	x	x	x	x		x	4a	4c			
5. Égalité entre les sexes	x	x		5.2.c	x						
6. Accès à l'eau salubre et à l'assainissement	x	x		x		x	6b				
7. Recours aux énergies renouvelables	x	x					7b				
8. Accès à des emplois décents	x	x	x		x	x			x	x	
9. Bâtir une infrastructure résiliente	x	x	x								
13. Lutte contre le changement climatique	x	x	x	13b							
16. Justice et Paix	x		x	x	x	x	x		x		

L'ONU pourrait soutenir les efforts du Gouvernement haïtien pour la mise en place d'un système unique d'information sur la gestion et l'évaluation du développement ; un plan de suivi des actions entreprises et l'évaluation des progrès réalisés seront mis en place à échéance 2030. Cette initiative sur la collecte des données et la gestion d'information informera les efforts nationaux pour présenter une Revue Volontaire Nationale sur la mise en œuvre des ODD au Forum Politique de Haut Niveau avant 2030.

1.3. Progrès vers les ODD

En tant qu'État faisant partie, depuis 2013, du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) et du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC), Haïti s'est engagé à assurer le droit égal qu'ont les hommes et les femmes au bénéfice, sans discrimination aucune, d'un ensemble de droits substantifs, y compris le droit au travail, le droit à la santé, le droit à l'éducation et le droit à un niveau de vie suffisant.

En 2015, le Gouvernement de la République d'Haïti a solennellement exprimé son adhésion à l'Agenda 2030. Il y est notamment fait mention de l'alignement de l'Agenda 2030 avec le PSDH, dont la perspective s'étend également jusqu'à 2030. Les cinq principes fondamentaux de l'Agenda 2030 - Peuples, Planète, Prospérité, Paix et Partenariat - sont en cohérence avec les quatre refondations structurant le PSDH : i) territoriale ; ii) économique ; iii) sociale ; iv) institutionnelle.

Étant donné l'état incomplet des statistiques disponibles sur l'ensemble des 232 indicateurs de suivi liés aux 17 ODD et le manque de comparabilité entre les données issues des enquêtes disponibles, il est difficile d'avoir un aperçu exhaustif de l'évolution des ODD en Haïti. Malgré ces défis, selon le classement 2022 des Nations Unies sur les avancées des ODD, le pays se situe à la 151e place sur les 163 pays répertoriés. Selon ces estimations, seuls les ODD 12 (consommation et production responsables), 13 (mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques) et 14 (vie aquatique) présentent des progrès encourageants, alors que la majorité des ODD stagnent et font face à des défis importants.

L'édition 2021/2022 du Rapport sur le développement du PNUD révèle que le pays a connu une chute du revenu par habitant en trente ans, malgré quelques épisodes d'amélioration. Selon les chiffres les plus récents cités dans le PREPOC, 57% de la population du pays vit avec moins de 2,47 USD par jour.

Lorsque différenciés par genre, l'accès aux aliments est considéré comme étant très inégal par 58,42% des hommes, 54,42% des femmes et 50% de ceux avec un genre différent. Ainsi, les derniers résultats de

l'évaluation de la situation de l'insécurité alimentaire révèlent que, de septembre 2022 à février 2023, environ 4,7 millions de personnes, soit 48% de la population analysée, sont soumis à des niveaux élevés d'insécurité alimentaire aiguë (phase 3 de l'PC ou plus). Ce chiffre comprend 19 200 personnes en situation de Catastrophe (phase 5 de l'IPC), environ 1,8 million en situation d'Urgence (phase 4 de l'IPC) et environ 2,9 millions en situation de Crise (phase 3 de l'IPC). Ce niveau d'insécurité alimentaire aiguë, combiné aux multiples facteurs de fragilité du pays, compromet davantage le droit de toute Haïtienne et tout Haïtien d'avoir accès une alimentation adéquate et suffisante tel que consacré par le PIDESC.

Au niveau nutritionnel, bien que toujours préoccupante, l'alimentation des enfants s'est améliorée au fil des années, avec des réductions dans les retards de croissance et l'émaciation. La proportion d'enfants de moins de 5 ans présentant un retard de croissance (de taille peu élevée pour leur âge) a augmenté de 22% en 2016-2017 (enquête EMMUS VI) à 29% en 2020 (enquête SMART 2020). Par ailleurs, les données de l'enquête SMART 2020 indiquent une prévalence de la malnutrition aiguë globale de 6%, alors qu'il était de 4% selon l'enquête EMMUS VI (2016-2017).

L'accès à l'eau et aux services d'assainissement demeure extrêmement limité en Haïti. Au niveau national, le pourcentage de la population ayant accès à l'eau courante est de 11%. Cela constitue une

entrave à la réalisation du droit à l'accès universel à l'eau et à l'assainissement pour tous les Haïtiens et Haïtiennes. Toutefois, l'utilisation des services d'eau et d'assainissement de base a augmenté de manière presque linéaire entre 2000 et 2017, passant de 56,2% à 65,4% pour l'eau et de 16,7% à 34,7% pour les services d'assainissement de base.

La situation de l'emploi en Haïti montre la domination des métiers précaires et du sous-emploi, face à des emplois décents qui sont l'apanage d'une minorité. Les estimations de l'OIT du taux de participation au marché du travail demeurent basées sur les données de 2012, avec une participation générale de 56,9% - 66% pour les hommes et 48.4% pour les femmes. Le secteur informel est prépondérant et concentrait 94% des emplois en 2012. À l'inverse, le secteur privé formel et le public représentaient respectivement 5% et 3% du marché de l'emploi. La situation de l'emploi revêt aussi une dimension liée au genre. Les femmes travaillent principalement dans le secteur informel et sont confrontées à des taux de chômage plus élevés que les hommes. Ces caractéristiques sont confortées par les enquêtes auprès des ménages réalisées en 2020. Ainsi, par exemple, l'impact économique du COVID-19 a été plus important pour les femmes que pour les hommes avec une réduction de l'emploi plus importante pour elles, à hauteur de 23,8%.

La provision des services de sécurité sociale demeure un défi. Malgré la promulgation de la Politique de Protection et de Promotion Sociales (PNPPS) en juin 2020 et selon les données du programme Better Work Haiti pour 2021, 77% des employeurs ne collectent pas ou ne versent pas les cotisations sociales de leurs employés à l'Office d'Assurance Accidents du Travail, Maladie et Maternité (OFATMA), malgré une retenue à la source de 3% pour les accidents du travail et de 3% pour l'assurance maternité. De même, 38% des usines n'ont pas payé les salaires supplémentaires et les bonus durant la même année. Cependant, l'État ne semble pas disposer des capacités nécessaires pour sanctionner les entreprises en faute et le mouvement syndical reste très peu outillé pour faire avancer une telle cause.

Le secteur de l'habillement représente un élément clé des industries manufacturières en Haïti et reste l'une des principales sources d'emplois formels dans le pays. Le développement de ce secteur est intrinsèquement lié au traitement préférentiel d'accès au marché américain à travers la loi HOPE II de mai 2008. En octobre 2021, le secteur comptabilisait 52 291 employés, soit deux fois plus qu'en 2009, dont 65% de femmes.

Les déficits du climat des affaires, le manque de vision stratégique et les difficultés du Gouvernement à exercer son rôle de leadership dans la promotion des investissements limitent les perspectives de croissance du secteur de l'habillement et, au-delà, du facteur manufacturier. Le risque pays demeure trop élevé pour attirer les investissements sans l'adoption d'instruments pour les faciliter (amélioration de l'accès au crédit, assurance contre le risque politique et environnemental). De plus, le manque de protection des investissements et des biens contribue d'aggraver les perceptions des risques liés au pays.

Aussi les perspectives en matière de croissance économique demeurent limitées. En sus d'une trajectoire historique de faible croissance en Haïti, la contraction du PIB ces quatre dernières années place l'économie du pays en situation de récession. Selon la Banque mondiale, l'économie haïtienne devrait se contracter pour la cinquième année consécutive (-1,1% en 2023).

1.4. Analyse commune entre les Équipes Pays des Nations Unies d'Haïti et de la République Dominicaine

La République d'Haïti et la République Dominicaine sont des pays souverains et possèdent chacun leurs propres histoire, culture, langue, organisation étatique et développement humain, économique et social. Les deux pays partagent la même île, avec des vulnérabilités, des opportunités et des risques interconnectés. Haïti est l'un des principaux partenaires commerciaux de la République Dominicaine, où près d'un demi-million d'immigrants haïtiens vivent et travaillent.

Au cours des dernières années, les perspectives de coopération binationale ont évolué avec des manifestations d'intérêt des deux gouvernements pour renforcer la collaboration binationale, relever les défis auxquels ils sont confrontés et explorer certaines opportunités. Cette relation bilatérale représente une opportunité pour l'ONU de développer un cadre de collaboration pour aider les deux pays à relever certains des défis du développement et à avancer vers l'agenda 2030 de manière collective, stratégique et programmatique, en coordination avec d'autres partenaires.

Une île des Caraïbes, deux Petits États Insulaires en Développement (PEID) différents

La République d'Haïti et la République Dominicaine partagent les spécificités et les vulnérabilités caractéristiques des Petits États Insulaires en Développement (PEID), comme un impact plus important du changement climatique, une dépendance à des sources d'énergie limitées, des coûts d'importation/exportation plus élevés par rapport à l'accès aux services et aux marchés régionaux et internationaux. Ils partagent également de grandes opportunités, notamment une vaste biodiversité et des richesses culturelles uniques ainsi qu'un environnement insulaire qui conduit à de forts atouts touristiques et halieutiques.

Prospérité insulaire : des opportunités pour les deux pays

Les deux pays ont des avantages comparatifs notables et il existe des opportunités partagées autour de secteurs stratégiques clés, tels le commerce, l'agriculture, le tourisme, la construction et l'industrie. Celles-ci présentent des opportunités économiques à différents niveaux et pour différents acteurs, y compris un potentiel de création d'emplois décents par le biais de chaînes de valeur de produits basées sur la migration légale de la main-d'œuvre. Certains secteurs productifs stratégiques en République Dominicaine dépendent fortement de la main-d'œuvre haïtienne. En outre, la région frontalière est une zone avec une activité économique dynamique et un grand potentiel, en raison de l'ampleur de l'interdépendance économique formelle et informelle entre les deux pays.

Mobilité humaine et bon voisinage

Les deux pays présentent une mobilité humaine qui peut favoriser des gains de développement lorsqu'elle est bien gérée, grâce à des politiques appropriées et des réformes adaptées au contexte de chaque pays. En République Dominicaine, depuis quelques décennies, il existe une demande de main-d'œuvre principalement pour les activités agricoles (pour la production de 80% de la consommation alimentaire du pays), et pour des secteurs tels que la construction ou le service domestique. Il existe un espace d'opportunité pour les deux pays de travailler pour se conformer à la documentation nécessaire à la migration légale de travail qui contribue au développement durable des deux pays.

Un milieu naturel, des risques partagés

La République Dominicaine et Haïti partagent une île affectée par des risques multidimensionnels, dans un cadre environnemental et naturel interconnecté. Ainsi, l'île est affectée par le changement climatique et les menaces naturelles et anthropiques, bien que les deux pays aient des capacités de réponse très différentes et disposent de ressources humaines, d'infrastructures et de ressources économiques différenciées.

Une plus grande collaboration entre les deux gouvernements en matière de prévention et de gestion des risques de catastrophe, notamment par le partage des connaissances et des informations, peut contribuer à renforcer les capacités de préparation et d'intervention et serait susceptible de réduire considérablement les pertes humaines et économiques en cas d'urgence. Une coopération plus étroite dans le domaine de l'environnement pourrait contribuer à promouvoir une gestion durable des terres et des forêts, y compris des investissements dans le reboisement, en particulier dans les zones frontalières. Des initiatives de développement infranational réussies pourraient servir d'inspiration pour encourager la préservation de l'environnement sur toute l'île.

Chapitre 2.
Appui du système de Développement des Nations Unies à la mise en œuvre de l'Agenda 2030

2.1. Théorie du changement

En s'engageant en faveur du Programme de développement durable à l'horizon 2030, Haïti a reconnu que la dignité de la personne est fondamentale et que les objectifs de l'Agenda doivent être atteints pour toutes les nations, tous les peuples et pour tous les segments de la société. Les progrès d'Haïti dans la réalisation des ODD sont compromis par des défis multiples et croisés.

L'analyse commune de pays a permis d'identifier les groupes les plus vulnérables tels que les groupes en besoins d'assistance alimentaire, les personnes vivant avec un handicap ou encore les enfants en domesticités (les restavèks).

Les causes sous-jacentes des enjeux et de ces défis se sont entremêlées tout en s'ancrant dans l'histoire pour progressivement devenir de véritables nœuds gordiens à la fois pour la sécurité et le développement du pays. Dans leurs manifestations quotidiennes, ces causes structurelles et systémiques entravent de facto la stabilité politique et institutionnelle, la réponse judicaire appropriée aux défis latents ou émergents, et même l'accès humanitaire dans un pays où les crises humanitaires sont quasi-chroniques et entremêlées aux autres formes de crises type sanitaire, sécuritaire, politique et socio-économique. Cela s'est traduit en une forme de corruption quasi généralisée et l'impunité qu'elle encourage ou qui l'alimente selon les circonstances, des collusions multi-niveaux entre l'économique, le politique et le sécuritaire, et tout ceci dans contexte de risques multidimensionnels (fragilité économique, instabilité politique, détérioration de l'environnement, vulnérabilité aux changements climatiques). Par conséquent, cela a abouti à un dysfonctionnement du centre de gouvernement impactant le fonctionnement de la planification stratégique du pays. Ces causes structurelles et systémiques ont entraîné des déficits de développement qui s'accroissent crise après crise en accentuant la vulnérabilité des femmes et des filles, des personnes en situation de handicap et des jeunes.

De cette analyse émergent des problématiques clefs pour la paix et le développement qui doivent être transformées pour mettre Haïti sur la voie du changement positif et durable pour atteindre les ODD. L'expertise et l'expérience de l'Équipe Pays des Nations unies en Haïti seront donc mises à profit dans ce sens afin de répondre immédiatement et sur le long terme à l'insécurité et aux défis de la protection des personnes et des biens ; à la corruption et l'impunité ; à la fragilité de l'État et des institutions ; la prévention et la gestion des risques multi-dimensionnels ; l'appui aux groupes vulnérables et l'accès aux services sociaux de base ; au questionnement relatif au modèle économique et à celui lié au contrat social. Cela implique une approche holistique et intégrée de réponse tout en privilégiant la prévention.

Pour répondre à ces défis et donner la chance à ces catégories de personnes à risques, le résultat d'impact suivant a été formulé : « En 2027, la République d'Haïti est revenue sur le chemin de la stabilité institutionnelle et sécuritaire permettant le début d'une transformation économique et sociale profonde, grâce à la gestion des risques multidimensionnels. »

La théorie du changement général du Cadre de Coopération 2023-2027 produira des résultats en termes de changements dans plusieurs domaines, mais aux conditions suivantes :

SI Haïti met en œuvre des réformes institutionnelles qui favorisent l'État de droit, la bonne gouvernance et l'éducation publique, que les citoyens et citoyennes participent activement à l'amélioration de la vie dans la communauté et que tous ces facteurs renforcent les capacités de la Police nationale, de la Justice et des organismes de lutte contre la corruption ;

SI Haïti met en place des réformes économiques qui permettent l'émergence d'un modèle économique catalyseur de dividendes financiers/fiscaux pour le pays et mènent à une croissance verte et inclusive, créant de nouvelles opportunités d'emploi dans des secteurs porteurs, en particulier pour les femmes, les jeunes et les personnes en situation de handicap ;

SI Haïti réussit à réduire le nombre de personnes en besoin humanitaire, à protéger et promouvoir les droits de l'homme et les libertés fondamentales avec l'accès de tous aux services sociaux de base de qualité dont un meilleur accès à l'éducation, à l'alimentation, aux services de santé et à l'eau potable ainsi qu'à la protection sociale ;

SI Haïti incorpore les considérations sur l'environnement, le changement climatique et la gestion des risques multidimensionnels et de l'urbanisation dans les stratégies de développement socioéconomique aux niveaux national et territorial.

ALORS, en 2027, les entraves au développement seront levées, un nouveau contrat social porté par des institutions légitimement établies et puis adopté permettant à Haïti de s'engager sur le chemin vers la réalisation des ODD avec la stabilité politique et sécuritaire ; les réformes politiques consensuellement engagées vont jeter les bases d'une transformation économique et sociale profonde informée par la gestion des risques multidimensionnels comme gage du développement durable et de la pérennisation de la paix et ne laissant personne de côté.

PARCE QUE (i) les institutions de l'État sont renforcées et à même d'assurer leurs rôles régaliens ; (ii) la croissance et la stabilité politique sont pérennisées pour une paix et une sécurité durables ; (iii) le Gouvernement, avec l'appui des partenaires, a formulé et mis en œuvre des politiques publiques stratégiques et sectorielles et a opéré des réformes politiques et fiscales adéquates afin d'investir dans les secteurs sociaux ; (iv) le Gouvernement accorde la priorité à l'inclusion et à l'équité ; (v) une nouvelle approche et de réponse intégrée aux défis du pays a été promue et adoptée par les partenaires ; (vi) les capacités des partenaires à soutenir la mise en œuvre du cadre de coopération sont suffisantes et la collaboration est efficace ; (vii) le gouvernement, à travers des réformes fiscales, et les partenaires ont mobilisé les ressources nécessaires pour énoncer les défis majeurs afin de financer le développement ; (viii) la disponibilité de données de qualité est assurée.

La théorie de changement du présent Cadre de Coopération

IMPACT

En 2027, la République d'Haïti est revenue sur le chemin de la stabilité institutionnelle et sécuritaire permettant le début d'une transformation économique et sociale profonde, grâce la gestion des risques multidimensionnels. Ce tournant prend en compte le développement durable et la pérennisation de la paix sans laisser personne de côté

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Gouvernance, Sécurité et État de droit
- Transformation économique et inclusion
- Services sociaux de base et contrat social
- Gestion des risques multidimensionnels, environnement et développement territorial

RESULTATS ESCOMPTÉS

- Des institutions légitimes et redevables garantissent l'État de droit, la bonne gouvernance et le respect des droits humains
- La protection et la libre-circulation des personnes est assurée pour qu'elles vivent sans crainte pour leur intégrité physique et morale
- Un nouveau modèle économique inclusif, équitable, vecteur d'investissements nouveaux, de croissance et de durabilité, favorable à la création rapide d'emplois décents avec un focus sur les jeunes et les femmes, capable de réduire substantiellement la pauvreté et les inégalités, est formulé, approuvé et mis en œuvre
- La population, particulièrement les groupes vulnérables et marginalisés, a un meilleur accès à des services sociaux de base équitables, inclusifs et de qualité, avec une emphase sur le respect des droits humains, l'égalité de genre, et l'inclusion du handicap, en vue du renforcement du contrat social
- Des systèmes d'information et des mécanismes financiers et des cadres normatifs sensibles au genre, à la protection et à l'inclusion sociale sont mis en place pour aider les autorités étatiques, les communautés locales et les autres acteurs nationaux concernés à piloter et coordonner des politiques publiques pour renforcer la résilience basée sur la gestion des risques, la gouvernance territoriale et la gestion environnementale

Risques

- Désintéressement de la population pour les initiatives de construction de la paix ;
- Détérioration de la situation socio-politique et sécuritaire ;
- L'agende de la réforme est hypothéquée à cause de la stabilité socio-politique fragile.
- La non-disponibilité de données exhaustives désagrégées par sexe, âge, situation d'emploi ou lieu de résidence sur les personnes en situation de handicap.
- La situation de stabilité socio-politique fragile ne permet pas une croissance économique progressive et durable.
- Un niveau de perte de confiance élevé de la population, y compris les femmes et les jeunes, envers les organismes offrant les services sociaux de base.
- La précarité des infrastructures existantes de communication et de réponse est susceptible de faciliter l'opérationnalisation des décisions du Centre d'Opération d'Urgence Nationale, en cas de besoin de réponse à une catastrophe humanitaire

Hypothèses

- Les parties prenantes trouvent un consensus large permettant la mise en place, avec des conditions politiques et sécuritaires nécessaires, pour la révision de la Constitution et la tenue des élections
- Une augmentation accrue de l'effectif des unités et des commissariats de police, les capacités opérationnelles et d'enquêtes criminelles de la PNH sont renforcées et les mécanismes de prévention et de gestion du crime sont consolidés
- Principaux défis structurels du système et de la gouvernance économique identifiés et adressés
- L'agenda de la réforme est approuvé et mis en œuvre
- L'environnement sociopolitique et le processus de décentralisation des services publics sont propices à la satisfaction des besoins de la population
- Les infrastructures existantes de communication et de réponse sont susceptibles de faciliter l'opérationnalisation des décisions du Centre d'opération d'urgence nationale en cas de besoin de réponse à une catastrophe humanitaire

2.2. Priorités Stratégiques pour le Système des Nations Unies

L'analyse commune du contexte national (CCA en anglais) a mis en exergue les causes systémiques et structurelles des déficits de développement. Cette analyse a pris en compte certains enseignements tirés du tremblement de terre de 2010 et la réponse mise en œuvre par la communauté internationale et des différentes missions de maintien de la paix qui ont précédé la mise en place du BINUH.

Sur la base du CCA, des priorités nationales définies dans le PSDH, du Programme commun des Nations Unies, du Nouvel Agenda pour la Paix, de ses avantages comparatifs et de sa vision stratégique, l'ONU en Haïti se concentrera sur quatre (4) priorités stratégiques pour aider le Gouvernement de Haïti à réaliser les ODD, en veillant à ce que personne ne soit laissé de côté :

1. Appui aux efforts visant à rétablir la sécurité, aux réformes institutionnelles, et aux élections afin de renforcer l'État de droit, la démocratie et la cohésion sociale ;
2. Appui aux réformes économiques et fiscales (nouvelles lois fiscales et lois douanières) pour gérer la croissance verte et inclusive ;
3. Opérationnalisation des politiques publiques de qualité pour assurer l'approvisionnement des services de base aux populations les plus vulnérables et la réduction, voire l'élimination, des besoins humanitaires ;
4. Incorporation des considérations sur l'environnement, le changement climatique et gestion des risques multidimensionnels et urbanisation dans les stratégies de développement socioéconomique au niveau national et territorial.

Pour réaliser ces priorités stratégiques, la valeur ajoutée de l'ONU en Haïti réside dans une combinaison de stratégies et d'accélérateurs en amont et en aval : plaidoyer, dialogue politique, mobilisation des ressources, renforcement des initiatives binationales, gestion des connaissances, assistance technique, innovation, coopération Sud-Sud, consolidation des capacités, appui à la décentralisation, développement d'outils et d'approches, prestations de service et appui au développement et à la mise en œuvre de politiques publiques et du cadre juridique.

Aussi, dans le contexte haïtien, la résilience est un principe clé pour guider la conception d'approches intégrées et efficaces en vue de réduire les risques et de prévenir les crises. Des stratégies importantes devraient également être soulignées, comme le soutien à la collecte et à l'analyse de données, l'engagement des communautés, de la société civile, y compris le secteur privé. Sur la base des synergies et des avantages comparatifs des agences et du BINUH durant la phase d'élaboration des plans de travail conjoints, des domaines de programmes conjoints seront identifiés afin d'obtenir des résultats de manière plus cohérente et de maximiser leur impact et leur efficacité.

L'analyse commune de pays a fait également ressortir des thématiques transversales importantes comme les droits humains, le genre, l'inclusion des personnes en situation de handicap, la jeunesse, ainsi que la nécessité de la prise en compte d'une approche nexus humanitaire-développement-paix.

Droits humains

L'un des principaux objectifs du Cadre de Coopération est de permettre à toutes les Haïtiennes et à tous les Haïtiens de jouir de leurs droits fondamentaux tels qu'ils sont consacrés dans divers traités et instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme. En tant qu'institution normative, l'ONU vise à garantir qu'une approche fondée sur les droits de l'homme soit adoptée dans tous les aspects de son travail. Le principe de « ne pas nuire » éclairera davantage le travail de l'ONU pour s'assurer que ses actions n'ont pas d'impact négatif ou ne mettent pas les personnes vulnérables, ou groupes à risques, en danger. Cette approche fondée sera prise en compte dans les phases de conception, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation de chaque initiative. Tout soutien aux acteurs du secteur de la sécurité par l'ONU sera fourni conformément à la Politique de diligence raisonnable des Nations Unies en matière de droits de l'Homme (The UN Human Rights Due Diligence Policy).

Ne laisser personne de côté

En travaillant pour l'Agenda 2030, l'ONU veillera à ce que les principes de « ne laisser personne de côté » et « atteindre ceux qui sont les plus éloignés » soient intégrés tout au long de son travail. L'ONU donnera la priorité aux plus vulnérables et marginalisés, tel qu'analysés lors du CCA, à travers sa programmation et ses activités. Cela comprendra la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et l'engagement et l'autonomisation des jeunes, notamment par le biais d'un soutien à la mise en œuvre de la résolution du Conseil de sécurité des Nations Unies Résolutions 1325 (2000) sur « Femmes, paix et sécurité » et la résolution 2250 (2016) sur « Jeunesse, paix et sécurité ». Les autres groupes à risque seront également prioritaires, y compris les enfants, les enfants en domesticités (restavèks), les personnes déplacées, les populations rurales, les personnes en situation d'insécurité alimentaire, les personnes en besoin d'assistance humanitaire, les personnes en situation de handicap et les migrants. La collecte, l'analyse et l'utilisation de données désagrégées seront essentielles à cet égard.

Nexus Humanitaire-Développement-Paix

Conformément au « New Way of Working », l'ONU en Haïti continuera d'adopter une approche nexus autour des trois piliers « humanitaire, paix et développement » afin de réduire les besoins humanitaires en s'attaquant aux causes profondes des déficits de développement en Haïti pour une paix et une stabilité durable. L'ONU continuera de fournir une assistance pour les besoins humanitaires résiduels adoptant l'approche Do No Harm (« ne pas nuire », en français) par le biais des instruments et structures de programmation coordonnés par le Bureau de Coordination des Affaires Humanitaires de l'ONU (OCHA). En parallèle, l'ONU concevra et mettra simultanément en œuvre des activités qui renforcent la résilience des populations, y compris les plus vulnérables à la violence et au changement climatique, pour mieux résister aux chocs, et encouragent les solutions de développement répondant aux sources profondes des défis, réduisant ainsi les risques humanitaires futurs et ceux associés à la violence et au conflit. D'autre part, le portefeuille du Fonds pour la consolidation de la paix permettra d'amorcer des approches au sein des communautés afin de construire une paix durable et de réduire les vulnérabilités.

2.3. Effets et partenariats en matière de développement

Pour réaliser les quatre priorités stratégiques identifiées, l'ONU en collaboration avec le Gouvernement et ses partenaires a identifié sur la base de ses avantages comparatifs cinq effets interconnectés dans le Cadre de Coopération qui, s'ils sont atteints, pourraient induire des changements d'ici à 2027.

PRIORITÉ STRATÉGIQUE 1.

GOUVERNANCE, SÉCURITÉ ET ÉTAT DE DROIT

ODD et cibles :

- 1.3.1, 1.4.2
- 3.4.2, 3.8.1
- 5.1.1 ; ODD 8: 8.8.2
- 16.a.1, 16.3.2, 16.4.2, 16.6.1, 16.10.1
- 17.14.1, 17.16.1

EFFET 1. Des institutions légitimes et redevables garantissent l'État de droit, la bonne gouvernance et le respect des droits humains.

Théorie du changement

SI la corruption et l'impunité sont résolues à travers la mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre la corruption et un cadre légal adapté et si les institutions responsables de lutter contre la corruption sont renforcées en même temps que les mécanismes de contrôle et de redevabilité ;

SI une approche inclusive est adoptée lors du processus de révision de la constitution, et que les élections se déroulent dans ce même cadre constitutionnel, dans le cadre d'un processus inclusif basé sur de larges consultations avec l'ensemble des acteurs de la société haïtienne, et permettent aussi d'accompagner le renforcement des institutions et de l'égalité des femmes afin de renforcer la gouvernance démocratique, tout en assurant leur large participation et représentation équitable ainsi que celle des jeunes ;

SI le plan de modernisation de l'État est mis en œuvre et permet un meilleur fonctionnement de l'administration publique et un meilleur accès aux services publics par les citoyens sur tout le territoire à travers un plan de décentralisation effectif ;

SI l'indépendance du pouvoir judiciaire est renforcée, permettant de lutter contre la corruption et l'impunité, soutenue par un système judiciaire accessible à toutes et à tous mettant en œuvre le nouveau Code de procédure pénal et le nouveau Code pénal et permettant à l'administration pénitentiaire de gérer et d'assurer ses services ;

ALORS, les institutions deviendront légitimes, redevables et garantiront l'État de droit, la bonne gouvernance et le respect des droits humains contribuant à la restauration du contrat social.

Les principales interventions stratégiques de l'ONU porteront sur :

- **La consolidation et renforcement de la gouvernance démocratique**

Plusieurs étapes sont nécessaires pour consolider et renforcer la gouvernance démocratique. Il s'agira pour l'ONU d'appuyer les efforts visant à la promotion d'un consensus national sur la réforme constitutionnelle et l'organisation des élections présidentielles et législatives crédibles inclusives, pacifiques, libres et qui assurent une représentation équitable des femmes.

Ce processus devra reposer sur un dialogue national continu et inclusif parmi toutes les parties prenantes, y compris la société civile, la classe politique, le secteur privé, les autorités nationales, avec la participation pleine, égale et réelle des femmes et des jeunes. L'objectif sera de permettre le rétablissement des institutions démocratiques, la promotion de la bonne gouvernance et le renforcement de l'égalité de genre.

- **Le renforcement de l'autorité de l'État avec l'appui d'un système judiciaire accessible à toutes et tous, indépendant et performant**

L'État de droit devrait reposer sur un système judiciaire indépendant, fonctionnel et accessible à toutes et à tous. Afin de soutenir cette action, l'ONU à travers une initiative conjointe appuiera la formation des acteurs juridiques et des professionnels du droit au nouveau code pénal et au nouveau code de procédure pénal. Cette action sera soutenue par une réforme du cadre légal de l'indépendance de la magistrature, un soutien au processus de certification effective des juges et commissaires du gouvernement par le Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire (CSPJ) ainsi qu'aux efforts visant au renforcement de l'inspection judiciaire et de la performance des acteurs judiciaires. Ces mesures devraient être accompagnées par un taux de condamnation à la hausse et la réduction durable du taux de détention préventive prolongée en proportion avec la population carcérale globale, à travers notamment des bureaux d'assistance légale fonctionnels et une administration carcérale assurant la délivrance de services de base. L'ONU favorisera aussi l'appui aux institutions étatiques chargées de prendre en charge et de protéger les victimes de violence.

- **L'appui à la réduction de la corruption grâce à la mise en œuvre effective de lois adaptées de la stratégie nationale de lutte contre la corruption, au renforcement des institutions responsables de lutter contre la corruption et au renforcement des mécanismes de contrôle et de redevabilité**

Plusieurs actions parallèles devraient être mises en œuvre afin de s'attaquer de façon durable à la corruption. Une des actions devrait être traduite par l'augmentation des personnes mises en accusation devant la justice pour des crimes de corruption par les Commissaires de gouvernement. Pour ce faire, l'ONU soutiendra le renforcement des capacités des structures de contrôle, de prévention et de répression, ainsi que les capacités des autorités chargées des enquêtes et des poursuites des cas dans le but de prévenir et de lutter contre la corruption et les crimes financiers. De plus, l'ONU encouragera et soutiendra les efforts visant à assurer une augmentation substantielle des recettes publiques, y compris à travers une action de plaidoyer pour la réforme du Code fiscal, et la révision du Code douanier. Cela devrait encourager également les différentes parties prenantes à assumer leurs responsabilités respectives en matière d'obligations envers le fisc et transparence dans la gestion des finances publiques. En matière douanière, une emphase particulière sera donnée au renforcement des capacités nationales dans l'examen des conteneurs afin de détecter les marchandises illicites et à l'augmentation des capacités d'interdiction maritime contre le trafic des marchandises illicites à travers la côte et dans les ports formels et informels.

- **Le renforcement de la modernisation de l'État y compris la décentralisation et l'accès aux services publics**

L'accès aux services de l'État tant au niveau national que local demeure une priorité. Cela se traduira par un soutien de l'ONU à la mise en place effective du Plan de Modernisation de l'État. Concrètement,

l'ONU soutiendra la politique de décentralisation permettant aux collectivités territoriales de détenir des recettes propres contribuant à l'équilibre budgétaire et développement local. D'autre part, l'ONU appuiera les politiques liées à l'accès des migrants aux documents d'identification nationale et favorisera l'accès aux mécanismes de plaintes par tous et toutes.

- **Le renforcement de la participation et du rôle des femmes et des jeunes dans le processus**

L'ONU viendra en appui à l'élaboration et l'adoption d'un cadre légal qui permettra de promouvoir, faire respecter et suivre l'application des principes d'égalité des sexes et de non-discrimination fondée sur le genre. D'autre part, le soutien de l'ONU visera à contribuer à l'amélioration de l'accès aux services de sécurité, en mettant l'accent sur les femmes et les enfants vulnérables et les groupes à risque. En parallèle du soutien apporté au processus électoral, l'ONU veillera à l'adoption par le Conseil Électoral Provisoire (CEP) de textes règlementaires pour lutter contre les violences faites aux femmes pendant le processus électoral. Enfin, L'ONU contribuera à l'amélioration des mécanismes internes de contrôle au sein de l'institution policière et pénitentiaire permet de lutter activement contre la corruption et l'impunité.

- **Le renforcement de la coopération entre les institutions gouvernementales haïtiennes et dominicaines dynamisées à travers la Commission Mixte Binationale, afin de promouvoir la sécurité transfrontalière et la stabilité dans les deux pays**

L'ONU en Haïti, conjointement avec l'EPNU de République Dominicaine, contribuera à renforcer la Commission mixte binationale afin de conduire à des décisions conjointes des deux gouvernements sur des sujets essentiels concernant notamment la stabilité politique et sécuritaire transfrontalière, et ce dans le but de développer des programmes de développement conjoints.

EFFET 2. La protection et la libre-circulation des personnes est assurée pour qu'elles vivent sans crainte pour leur intégrité physique et morale.

Théorie du changement

SI les jalons de la collusion entre les acteurs politiques, les opérateurs économiques et les entrepreneurs de la violence sont résolus et que les parties prenantes reconnaissent la nécessité de considérer, comme préalable, la question de la

sécurité des vies et des biens comme un bien collectif, dans le but de restaurer le contrat social ;

Si la Communauté internationale accueille favorablement la demande d'assistance internationale immédiate en matière de sécurité telle que sollicitée le 9 octobre 2022 par le gouvernement haïtien, en facilitant le déploiement d'un appui opérationnel à la police nationale, qui l'appuierait dans la lutte contre les gangs afin de garantir la sécurité physique des citoyens et des citoyennes ainsi que des biens ;

SI cette action donne un appui efficace à la police nationale dans la planification d'interventions et d'opérations permettant d'assurer la liberté de mouvement de la population, réduire l'insécurité et faciliter les efforts de gestion de la crise humanitaire tout en renforçant les capacités opérationnelles et d'investigations ainsi que ses mécanismes de prévention et de gestion des crimes ;

SI les autorités nationales, en consultation avec les différentes parties, à travers un dialogue inclusif, parviennent à bâtir un plan national de sécurité ;

SI la gouvernance sécuritaire est au cœur des politiques étatiques en se basant sur des consultations multi-acteurs afin de prévenir les violences, renforcer la cohésion sociale et que les institutions de la police, à travers le Conseil national de la Police nationale, et celles du pouvoir judicaire, à travers le Conseil supérieur du Pouvoir judicaire, renforcent leur collaboration ;

SI les institutions nationales, locales et les organisations de la société civile sont engagées dans des actions de prévention et de réduction de la violence communautaire et particulièrement des violences basées sur le genre permettant d'augmenter la résilience communautaires dans les territoires particulièrement exposés à ces risques, notamment à travers la mise en œuvre de la stratégie nationale multisectorielle et multi-acteurs de Désarmement, Démantèlement, Réinsertion et Réduction de la Violence Communautaire ;

SI l'Office de protection du citoyen, la société civile de façon large - particulièrement les femmes et les jeunes - et le secteur privé sont outillés afin de contribuer à la cohésion sociale, notamment pour plaider en faveur de la protection et de la promotion des droits de l'homme ; si l'Office de la Protection du Citoyen (OPC) est renforcée et devient plus indépendant dans l'exercice de son mandat et que la résolution des cas d'abus et de violation des droits de l'homme augmentent ;

ALORS, la protection des biens et des personnes sera assurée et libérée de la menace des gangs armés.

Les principales interventions stratégiques de l'ONU porteront sur :

- **Renforcement des capacités opérationnelles et d'investigation de la Police Nationale d'Haïti (PNH) et la consolidation des mécanismes de prévention et de gestion de crime pour la protection des hommes et femmes haïtiens**

Le renforcement des capacités de la PNH est essentiel en tant que détentrice d'obligations pour retrouver une sécurité durable dans le pays. L'objectif est que le gouvernement augmente ses investissements pour le bon fonctionnement de la PNH. Pour ce faire, l'ONU appuiera le gouvernement afin que la PNH travaille en étroite collaboration avec la communauté internationale et les partenaires techniques et financiers pour la mise en place de fonds communs pour assister la réforme de la police et renforcer ses capacités, tant sur le plan des ressources humaines que sur l'aspect matériel. Il sera aussi question de soutenir la hausse des effectifs de la police, avec une part significative de femmes, en renforçant le système de gouvernance de la PNH. Le but est de favoriser la présence de la PNH dans les zones occupées par les gangs armés afin de diminuer leur influence, la violence et les actes criminels à travers un appui au renforcement de capacités opérationnelles, administratives et de contrôle. En parallèle, l'ONU appuiera la déconcentration de l'Inspection Générale de la Police Nationale d'Haïti (IGPNH) et le renforcement des mécanismes de contrôle par l'entremise de l'IGPNH permet de lutter contre les faits de corruption et d'impunité au sein de la Direction de l'Administration Pénitentiaire et de la PNH.

- **Engagement des institutions nationales, des autorités locales et des organisations de la société civile et renforcement de leurs capacités dans la définition et la mise en œuvre d'initiatives de réduction de la violence communautaire, y compris la violence basée sur le genre**

L'appui de l'ONU à la mise en œuvre d'une stratégie inclusive de réduction de la violence communautaire, selon une approche basée sur les droits humains, permettra d'harmoniser les actions et les efforts multi acteurs et à tous les niveaux.

L'attention sera portée sur l'adoption d'un cadre réglementaire pour la gestion des armes à feu et des munitions en accord avec les standards régionaux et internationaux et la mise en œuvre d'un programme national réduction de la violence communautaire visant à opérationnaliser la stratégie inclusive de réduction de la violence communautaire signée par le gouvernement haïtien en 2021. En parallèle, l'ONU appuiera la collecte de données fiables notamment dans le cadre des Violences Faites aux Femmes et aux Filles (VFFF) servant à documenter les enquêtes des institutions de protection des droits de l'homme et de la PNH. Elle mènera aussi un fort plaidoyer pour l'amélioration du cadre normatif en faveur de la lutte contre les VFFF et soutiendra le renforcement des capacités de la PNH en matière de lutte contre les crimes basés sur le genre y compris les violences domestiques, ainsi que le renforcement des Organisations de la Société Civile (OSC) de défense des droits des femmes et de représentants des jeunes dans leur capacité d'influencer et contribuer des actions contre les VFFF. La culture comme instrument stratégique devant également servir de levier pour une cohésion sociale et la construction d'une paix durable et à bâtir des communautés inclusives, innovantes et résilientes.

- **Les institutions étatiques, dont l'OPC, les organisations de la société civile élargie et le secteur privé sont outillés afin de contribuer à la cohésion sociale**

L'ONU appuiera une meilleure documentation des faits de violation des droits de l'homme afin de renforcer les efforts de plaidoyer l'engagement des Organisations de la Société Civile, notamment les OSC de femmes et de jeunes et des institutions haïtiennes en faveur de la promotion et de la protection des droits de l'homme auprès des mécanismes internationaux de droits humains. En parallèle, l'ONU soutiendra le fonctionnement indépendant et opérationnel de l'institution nationale des droits de l'homme afin de permettre de renforcer la lutte contre l'impunité et les efforts de plaidoyer pour l'amélioration des droits de l'homme, notamment à travers le mécanisme de plainte de l'Office de protection du citoyen.

- **Renforcement des consultations multi-acteurs sur la gouvernance sécuritaire et la prévention de la violence**

Les approches « Whole of a Society » et « Whole of Government » sont essentielles pour mener des réformes de fond : c'est pourquoi l'ONU soutiendra la concertation inter-partenaires afin de contribuer à identifier des solutions durables, multidimensionnelles et coordonnées pour lutter contre la violence chronique dans le cadre de la gouvernance sécuritaire, la prévention de la violence et la promotion de la résilience communautaire face à ces risques. Cela devrait conduire les autorités nationales – PNH, Commission Nationale de Désarmement, Démantèlement et Réinsertion, Pouvoir Judiciaire – à organiser des consultations périodiques sur la gouvernance sécuritaire, la prévention de la violence et la cohésion sociale ainsi que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Dans ce cadre, l'ONU appuiera l'harmonisation des actions en la matière. L'ONU apportera particulièrement son appui à la coordination multi-acteurs sur les questions de réduction de la violence communautaire afin de maximiser l'impact des initiatives menées sur le terrain sur ce sujet.

Configuration de l'Équipe Pays des Nations Unies (EPNU)

L'EPNU, à travers les agences résidentes et non résidentes, tirera parti de leurs mandats collectifs, leurs capacités, leurs expertises et leurs avantages ainsi que de leur « Convening Role » afin de mettre en œuvre cette priorité stratégique. Il s'agira des agences suivantes : PNUD, UNESCO, BIT, UNOPS, UNHCR, UNW, BINUH, UNICEF, UNFPA, UN HABITAT, UNODC, PNUE, ECLAC, OIM, ONUSIDA.

Partenariat

Les Nations Unies vont continuer d'appuyer le Gouvernement haïtien, à travers des partenariats plus stratégiques avec le Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique (MJSP), le Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire (CSPJ), la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif (CSCCA), le Comité interministériel des droits de la personne (CIDP), le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales (MICT), l'Office de la Protection du Citoyen (OPC), la Police Nationale d'Haïti (PNH), l'Unité Centrale de Renseignement Financier, l'Unité de Lutte Contre la Corruption (ULCC), etc. Ces principales institutions, au niveau de l'État seront amenées à prendre des décisions dans la perspective de combattre l'impunité, la corruption, de rétablir l'État de droit et de garantir la bonne gouvernance du pays.

D'un autre côté, les Nations Unies mettront en place des partenariats avec les OSC, en tant que titulaires des droits, incluant les notables, les directeurs d'opinion, les universités, les médias, les organisations communautaires de base et particulièrement les organisations et les collectifs de défense des droits humains et de lutte contre la corruption. Les Nations Unies sont bien placées pour jouer un rôle de catalyseur, en s'engageant auprès de toutes les parties prenantes, y compris les groupes de base et ceux à risques de marginalisation, dont les personnes en situation de handicap, en ayant recours à son expertise, à ses ressources et à son savoir-faire pour permettre à Haïti de retourner à un ordre constitutionnel.

Une articulation sera recherchée avec la stratégie de la concertation des partenaires techniques et financiers sur le nœud gordien « Corruption - Impunité - État de droit », pour une optimisation des avantages comparatifs dans la mobilisation des ressources, de la programmation et de la coordination.

Hypothèses

Les parties prenantes trouvent un consensus large permettant la mise en place, avec des conditions politiques et sécuritaires nécessaires, pour la révision de la Constitution et la tenue des élections. Des relations constructives et une collaboration efficace est entamée entre le pouvoir exécutif et législatif. Le Parlement a joué efficacement son rôle de législateur, en contrôlant aussi l'action et les initiatives du pouvoir exécutif. Après la formation d'un large consensus entre les différentes partie prenantes, la Cour de cassation fonctionne normalement et travaille de façon constructive avec les diffèrent institutions du pouvoir judiciaire afin de renforcer l'administration de la Justice et de l'État de droit. Les différentes institutions de l'État, y compris les douanes, ont travaillé efficacement afin d'assurer l'augmentation des revenus de l'État. Avec une hausse accrue des effectifs des unités et des commissariats de police, les capacités opérationnelles et d'enquêtes criminelles de la PNH sont renforcées et les mécanismes de prévention et de gestion du crime sont consolidés.

PRIORITÉ STRATÉGIQUE 2.

TRANSFORMATION ÉCONOMIQUE

ODD et cibles :

- 1.a.1, 1.b.1
- 2.3.2, 2.4.1, 2.a.2
- 5.5.2, 5.a.1
- 8.8.1, 8.2.1, 8.3.1, 8.5.2, 8.6.1, 8.a.1, 8.b.1
- 9.2.1, 9.2.2, 9.3.1
- 10.1.1, 10.2.1, 10.3.1, 10.4.1, 10.4.2, 10.b.1
- 16.6.1, 16.7.2
- 17.1.1, 17.1.2, 17.3.1, 17.5.1, 17.9.1, 17.10.1, 17.11.1, 17.12.1, 17.17.1

EFFET 3. Les lignes directrices du nouveau modèle économique inclusif, équitable, vecteur d'investissements nouveaux, de croissance et de durabilité, favorable à la création rapide d'emplois décents avec un focus sur les jeunes et les femmes, capable de réduire substantiellement la pauvreté et les inégalités, est formulé, approuvé et mis en œuvre.

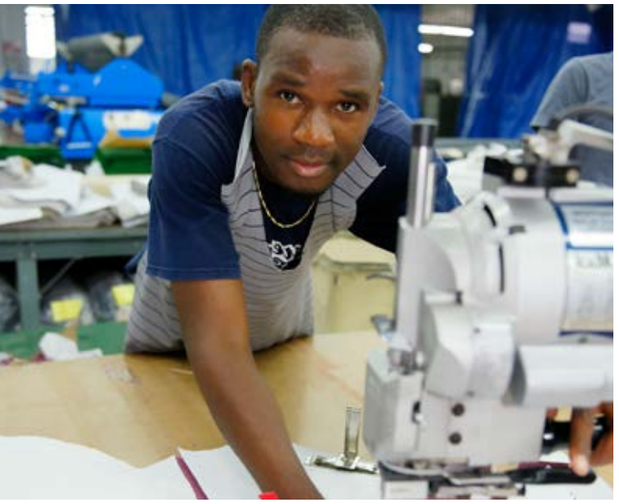

Théorie du changement

SI la corruption, l'impunité et l'insécurité qui représentent des entraves au développement d'Haïti sont résolues et si les jalons de la collusion entre les acteurs politiques, les opérateurs économiques et les entrepreneurs de la violence sont résolus à créer un climat socio-économique stable afin de contribuer à la restauration du contrat social ;

SI le modèle de rente oligarque est transformé en un modèle économique durable, social, environnemental et inclusif à travers la conduite de réformes structurelles alignées sur la feuille de route des ODD basée sur un dialogue inclusif multi-acteurs, incluant les femmes et les jeunes, et permettant d'améliorer le taux de pression fiscale du pays ;

SI un cadre intégré national de financement de l'agenda des réformes sensible au genre est mis en œuvre et permet la mobilisation d'investissements étrangers, dont ceux de la diaspora, tout en cadrant l'aide publique au développement et en facilitant la création d'activités génératrices de revenus ;

SI les capacités institutionnelles permettant le fonctionnement d'un système national d'information et de collecte de données statistiques sont renforcées et accompagnées d'un système de planification économique inclusif avec une priorisation budgétaire permettant de mener un recensement de la population en fonction de la situation sécuritaire qui permettra de mieux guider les politiques publiques ;

SI les institutions étatiques sont renforcées afin de mieux mettre en œuvre l'agenda des réformes économiques, fiscales et structurelles basé sur une redevabilité accrue et continue de l'État envers les citoyens, le combat systématique contre la corruption et traduit par une meilleure gestion de la balance commerciale ainsi qu'un mécanisme de redevabilité et de suivi de la mise en œuvre de ces réformes ;

SI une stratégie de création d'emplois décents axée sur les secteurs porteurs, notamment l'agriculture, mettant en exergue les forces du pays et ciblant les communautés les plus vulnérables à la violence des gangs armés, permettant de déboucher sur la création rapide d'emplois dans les domaines de l'entrepreneuriat, de l'investissement, des PME, du crédit, de l'économie verte et circulaire, des chaînes de valeur, des réponses post-désastres est mise en œuvre ;

ALORS, un nouveau modèle économique inclusif, équitable, vecteur d'investissements nouveaux, de croissance et de durabilité, favorable à la création rapide d'emplois décents, avec un focus sur les jeunes et les femmes, particulièrement ceux qui ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation (NEET), capable de réduire substantiellement la pauvreté et les inégalités, pourra être mis en œuvre.

Les interventions stratégiques de l'ONU porteront sur :

- **Un appui à la mise en œuvre de l'Agenda de réformes structurelles prioritaires**

L'ONU favorisera la mobilisation des expertises nationales et internationales, en appui au dialogue et à la formulation des pistes de réformes économiques et à la mise en œuvre de politiques fiscales progressives et efficaces, en faveur d'une croissance encourageant l'inclusion paritaire au moyen d'un nouveau modèle économique inclusif, équitable, vecteur d'investissements nouveaux et de durabilité et permettant d'atteindre les objectifs en matière de transition écologique et numérique, ainsi que de résilience sociale et économique. Une structure nationale de dialogue sur les réformes économiques sera mise en place et appuiera en parallèle la création d'un mécanisme de suivi et de communication sur la mobilisation de ressources durables et non transférables en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, ainsi que des outils pour le suivi du processus de réforme économique, de sa conception à sa conclusion.

- **Un appui à la mise en œuvre du Cadre intégré national de financement**

L'ONU continuera d'appuyer la mise en place d'un cadre intégré national de financement du développement en Haïti et des nouvelles opportunités de mobilisation de financement prenant en compte le genre de façon transversale. Cela permettra de déboucher sur une architecture financière comptant sur des stratégies de financement du développement

prenant en compte les IDE, notamment ceux de la diaspora, celles de l'aide publique au développement, dont la coopération Sud-Sud. En parallèle, l'ONU soutiendra les activités qui améliorent l'efficacité de la lutte contre l'évasion fiscale et la corruption et, en même temps, des activités génératrices de revenus pour permettre la réintégration sociale et économique des communautés frontalières et des migrants rapatriés.

- **Le renforcement du système national d'information et de collecte de données statistiques clés désagrégées par sexe et âge, de planification économique et les institutions associées**

Des réformes structurelles permettant de déboucher sur un développement durable ne sont possibles que si elles sont pilotées à partir de statistiques fiables. L'ONU appuiera les institutions mandatées pour la collecte de données nécessaires en vue de la formulation et du suivi de l'agenda de réformes à travers leur renforcement en termes de capacités, et ce afin de fournir régulièrement les données et les statistiques nécessaires au suivi des ODD. Cet appui inclura notamment le renforcement de la production et l'analyse des implications socioéconomiques des opportunités et des risques environnementaux. Par la suite, l'ONU soutiendra le fonctionnement du Système National de Statistique et d'Informatique

Publique (SyNSIP), afin de disposer de données désagrégées par âge et par sexe, et soutiendra les efforts visant à mener un recensement au niveau national. Enfin, l'appui technique de l'ONU viendra soutenir l'élaboration d'un tableau de bord adapté au suivi de l'agenda des réformes, incluant les impacts ciblés/quantifiés et relié aux Ministères clés.

- **Le renforcement des Institutions étatiques pour la mise en œuvre efficace de l'Agenda de réformes économiques et structurelles**

Afin d'assurer la mise en œuvre des réformes économiques et structurelles, notamment les plus nécessaires portant sur la fiscalité, l'ONU apportera son soutien à la mise en place d'un mécanisme de suivi et de redevabilité de la mise en œuvre de l'agenda de réformes économiques et sociales, en prenant en compte l'ensemble des parties prenantes.

- **Un appui à la création d'emplois**

L'ONU appuiera le développement d'une stratégie de création d'emplois, axée notamment sur les secteurs porteurs (agroalimentaire, manufacture, construction, nouvelles technologies) et sur les femmes et les jeunes, en particulier celles et ceux vulnérables à la violence des gangs armés ; elle sera issue de l'agenda de réformes avec un focus sur l'emploi en milieu rural, rattaché ou non aux activités proprement agricoles, ce qui contribuera également à réduire les risques liées à l'expansion territoriale de la violence en maximisant les alternatives économiques auprès des groupes les plus à risques.

L'ONU mutualisera ses avantages comparatifs à travers un programme inter-agences de création d'emplois dans les domaines de l'entrepreneuriat, de l'investissement, des PME, du crédit, de l'économie verte et circulaire, des chaînes de valeur, des réponses post-désastres, le tout en tenant compte des différentes dynamiques des milieux rural et urbain et des facteurs de vulnérabilité communautaires à la violence et au conflit. Aussi, l'ONU prévoit un travail de renforcement de la résilience ainsi que la création de capacités en matière de construction parasismique concernant en particulier les bâtiments scolaires.

Configuration EPNU

L'EPNU à travers les agences résidentes et non résidentes tireront parti de leurs mandats collectifs, leurs capacités, leurs expertises et avantages ainsi que leur « Convening Role » afin de mettre en œuvre cette priorité stratégique. Il s'agira des agences suivantes : PNUD, UNCTAD, PNUE, FAO, BIT, UNW, PAM, ECLAC, OIM, OPS/OMS, UNICEF, UNFPA, UNESCO, HCDH, FIDA, UNOPS, la Banque Mondiale et le FMI.

Partenariat

Les Nations Unies continueront de renforcer les efforts du Gouvernement haïtien pour formuler et mettre en œuvre des politiques publiques ancrées dans les réformes économiques (Production/Énergie, Commerce, Finance) nécessaires pour jeter les bases du développement durable en Haïti. Le Ministère des Affaires Sociales et du Travail, le Ministère de l'Économie et des Finances, le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe, la Banque de la République d'Haïti et ses institutions associées ainsi que le Centre de Facilitation des Investissements sont des institutions gouvernementales de premier plan pour les réformes économiques. Cette démarche inclusive associe et continuera d'associer le secteur privé des affaires (associations patronales, chambres de commerces, associations des micro-petites et moyennes entreprises, les coopératives, les structures associatives des acteurs formels et informels évoluant dans l'agriculture, la transformation agricoles, le commerce incluant les Madan Sara (marchandes présentes dans les rues ou sur les marchés publics), les associations syndicales et les associations de consommateurs, etc. Des efforts conjoints du SNU seront déployés pour renforcer le partenariat avec les institutions nationales et internationales de financement ainsi que la diaspora haïtienne. L'expertise des agences spécialisées (résidentes et non résidentes) dans la transformation économique, notamment en ce qui concerne les défis de la croissance économique et de l'équité, sera mise à profit afin de tirer parti du statut d'Haïti, comme faisant partie des Pays Moins Avancés et des Petits États Insulaires en Développement, et de sa participation, en tant que membre, à plusieurs organisations régionales et internationales.

Des passerelles seront établies avec le domaine prioritaire 1 sur la Gouvernance, la Sécurité et l'État de droit en vue de la pérennisation des efforts engagés et leur ancrage institutionnel ainsi que territorial. Pour ce faire, un environnement propice est une condition sine qua non à l'avènement d'une transformation économique. D'un autre côté, les domaines d'action du domaine prioritaire 2 contribueront également, à travers l'augmentation de la résilience économique des communautés les plus affectées et vulnérables à la violence et au conflit, à la réalisation de l'effet 2 relatif à la protection, libre circulation et intégrité physique et morale des personnes.

Hypothèses

Les principaux défis structurels du système - et de la gouvernance - économique sont identifiés et adressés. L'environnement politique et la sécurisation de la circulation des personnes et des biens hypothèquent l'investissement privé en vue de la création d'emplois. Les financements publics et privés sont mobilisés pour adresser les projets de réforme. Les institutions financières soutiennent le développement des micros, petites et moyennes entreprises. La politique foncière favorise le développement de l'agriculture. Les mesures économiques pour atténuer les impacts chocs et/ou crises humanitaires sont équitables et efficaces.

PRIORITÉ STRATÉGIQUE 3.

SERVICES SOCIAUX DE BASE ET APPUI AU CONTRAT SOCIAL

ODD et cibles :

1.1, 1.3.1, 1.4.1, 1.5.1

3.1.1, 3.1.2, 3.2.1, 3.3.1, 3.4.2, 3.7.1, 3.8.1, 3.8.2, 3.b.1

4.1.1

5.5.1

6.b.1

7.1.1

9.3.1

11.7.1

17.8

EFFET 4. La population, particulièrement les groupes vulnérables et marginalisés, a un meilleur accès à des services sociaux de base équitables, inclusifs et de qualité, avec l'accent mis sur le respect des droits humains, l'égalité de genre et l'inclusion du handicap, en vue de renforcer le contrat social.

Théorie du changement

SI le contrat social est refondé et permet de résoudre la méfiance entre la population et l'État à travers l'accomplissement de ses tâches régaliennes et un modèle socio-économique inclusif qui réduit les facteurs de clivages dans la société et l'économie haïtienne ;

SI la sécurité est améliorée et que la restructuration de l'État permet la fourniture de services sociaux de base conduisant à une clarification du rôle de l'État à travers un rôle protecteur et garant des libertés individuelles et étant un État-providence placé au centre du contrat social ;

SI la planification, la mise en œuvre, la coordination et le suivi des politiques publiques et des cadres normatifs promouvant un accès universel à la protection sociale et aux services sociaux de base sont renforcés ;

SI le plaidoyer et la capacité des détenteurs d'obligation et titulaires de droits pour l'accès aux services de base, à l'alimentation et à la protection sociale, ciblant particulièrement les femmes et les filles marginalisées, et les personnes en situation de handicap, sont accrus en vue de réduire les inégalités ;

SI les capacités institutionnelles, techniques et infrastructurelles de l'État et de la société civile sont renforcées et soutiennent la délivrance des services sociaux de base et permettent l'amélioration de la résilience des ménages, notamment grâce à la délivrance de ces services à travers une administration décentralisée incluant plus particulièrement les jeunes, les femmes, les migrants et les personnes en situation de handicap ;

SI ces populations vulnérables ont accès à des programmes et des services sociaux de base plus spécifiques ;

ALORS la population, particulièrement les groupes vulnérables et marginalisés, aura un meilleur accès à des services sociaux de base équitables, inclusifs et de qualité, avec un accent mis sur le respect des droits humains, l'égalité de genre, et l'inclusion du handicap, le tout menant à un renforcement du contrat social.

Les interventions stratégiques porteront sur :

- **La planification, la mise en œuvre, la coordination et le suivi des politiques publiques et cadres normatifs promouvant un accès universel à la protection sociale et aux services sociaux de base sont renforcés.**

L'ONU continuera d'appuyer l'élaboration et la mise en œuvre de politiques publiques structurelles, sectorielles et inclusive favorisant un accès à la protection sociale et aux services sociaux de base, notamment des femmes et des jeunes, des personnes en situation de handicap, des personnes déplacées internes et des migrants et promouvant la résilience communautaire face aux facteurs de violence et de conflit. Cela se fera notamment à travers un appui à la mise en œuvre du plan d'action de la PNPPS et un appui à la mise en œuvre du plan directeur du MSPP 2021/2031. Cela devra être accompagné d'un soutien au processus de décentralisation des services afin d'assurer un accès universel sur tout le territoire.

- **Le plaidoyer et la capacité des détenteurs d'obligation et titulaires de droits pour l'accès aux services de base et à la protection sociale, ciblant particulièrement les femmes et les filles marginalisées, sont accrus en vue de réduire les inégalités.**

Afin d'appuyer un plaidoyer efficace et de donner une continuité à l'agenda des réformes, l'ONU veillera à donner un appui technique à la création d'un comité national multi-acteurs et multisectoriel de suivi des politiques publiques de protection sociale et des services sociaux de base, avec parité de participation femme/homme. En ce qui concerne l'enregistrement des naissances, des actions seront menées pour continuer à réduire la proportion d'enfants de moins de cinq ans n'ayant pas d'acte de naissance et pour réduire le nombre d'Haïtiens appartenant à la population jeune et adulte dont la naissance n'est pas enregistrée dans le registre civil. De plus, des mesures seront prises avec l'appui des autorités locales et des structures communautaires pour accompagner et encourager les femmes à enregistrer la naissance de leurs enfants à l'état civil.

- **Renforcement des capacités institutionnelles, techniques et infrastructurelles (État, Organisations de la Société Civile et Organisations Communautaires de Base) pour soutenir l'offre des services sociaux de base et l'amélioration de la résilience des ménages.**

Ce renforcement se traduira par un appui de l'ONU à l'élaboration de plusieurs documents stratégiques notamment d'un plan d'action en matière de handicap, d'une politique migratoire nationale et un travail de veille pour assurer que les services de santé intègrent la prise en charge des survivantes de VBG. Un plaidoyer accru sera également porté afin d'assurer l'augmentation des dépenses publiques de santé et élargir l'offre du service public, notamment en matière de VIH. D'autre part, l'ONU soutiendra les administrations locales pour la mise en place des politiques et procédures opérationnelles encourageant la participation de la population locale (hommes et femmes) à la gestion de l'eau et de l'assainissement.

Configuration EPNU

L'Équipe Pays des Nations Unies à travers les agences résidentes et non résidentes tireront parti de leurs mandats collectifs, leurs capacités, leurs expertises et avantages ainsi que leur « Convening Role » afin de mettre en œuvre cette priorité stratégique. Il s'agira des agences suivantes : PNUD, PNUE, FAO, BIT, UNW, PAM, ECLAC, OIM, UNICEF, UNFPA, UNESCO, HCDH, FIDA, UNOPS, UN-HABITAT et OPS/OMS.

Partenariat

Les Nations Unies poursuivront leurs efforts d'appui aux ministères sectoriels pour l'accès de toute la population haïtienne aux services de base de qualité (santé, éducation, eau et assainissement, etc.) selon une approche basée sur les droits humains avec une préoccupation constante de ciblage des groupes les plus vulnérables en vue de ne laisser personne de côté. Pour cela, au niveau central, départemental et local, le SNU continuera d'appuyer les ministères sectoriels et leurs structures déconcentrées : Ministère de la Santé et de la Population, Ministère à la Condition Féminine, Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle, Ministère de la Jeunesse et des Sports, Ministère des Affaires Sociales et du Travail incluant le Bureau du Secrétaire d'État à l'Intégration des Personnes Handicapées (BSEIPH) et d'autres organismes autonomes comme l'ONA et l'OFATMA.

L'utilisation équitable et durable de services sociaux de base de qualité par un plus grand nombre de personnes, en particulier les plus vulnérables, exigera du système des Nations Unies qu'il établisse des partenariats solides aux niveaux central et local.

Le système des Nations Unies travaillera avec ces structures pour renforcer l'accès à la santé, à l'éducation, à la formation professionnelle, aux logements sociaux, a la sécurité sociale et à la protection sociale, aux populations vulnérables, plus particulièrement aux jeunes, femmes, filles, enfants et personnes vivant avec un handicap.

Des partenariats seront établis avec les organisations communautaires de base, les associations, les médias et les organisations confessionnelles afin de créer une base efficace d'intervention axée sur le lien humanitaire-développement avec un double regard sur le soutien aux politiques publiques sectorielles (par exemple, PNPPS) et sur des interventions contextualisées répondant à des besoins urgents.

Cette approche intégrée est primordiale pour établir un socle pour le financement des systèmes de santé et de protection sociale et d'éducation et ainsi assurer la pérennité des interventions. La disponibilité des données statistiques est incontournable. À cette fin, le système des Nations Unies, à travers ses agences spécialisées, travaillera respectivement avec l'Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique pour arriver à rendre effectif le Recensement Général de la Population et pour la production de résultats sur les conditions de vie des ménages. Également, avec l'Institut Haïtien de l'Enfance pour la production d'autres données importantes, y compris l'Enquête sur la Mortalité, Morbidité et l'Utilisation des Services (EMMUS). Ces statistiques viendront informer l'analyse des coûts pour le renforcement des capacités en matière de budgétisation axée sur les résultats, sensible à la dimension de genre, centrée sur les femmes et les jeunes, afin d'améliorer l'efficacité de l'accès de la population aux services sociaux de base.

Le système des Nations Unies s'attachera à renforcer la capacité des institutions, notamment la Coordination Nationale de la Sécurité Alimentaire, le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural, entre autres, à développer et à mettre en œuvre des politiques publiques cohérente qui renforcent le droit à l'alimentation, notamment des plus vulnérables, bénéficiant à l'économie locale et promouvant la création de valeur

Enfin, le SNU pourra compter sur des institutions financières internationales, notamment la Banque mondiale, le FMI, la Banque Interaméricaine de développement pour plaider conjointement pour le financement de programmes visant à améliorer le potentiel humain et les conditions sociales.

Hypothèses

L'environnement sociopolitique et le processus de décentralisation des services publics sont propices à la satisfaction des besoins de la population eu égard aux services sociaux de base. Un accès adapté et approprié à la protection sociale est réservé aux personnes handicapées et aux rapatriés.

PRIORITÉ STRATÉGIQUE 4.

GESTION DES RISQUES MULTIDIMENSIONNELS, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

ODD et cibles :

- 1.5.4
- 2.4
- 3.d.1
- 6.2, 6.6
- 9.a
- 11.a.1, 11.b.1, 11.3.2; 11.6
- 12.2, 12.4
- 13.1, 13.2, 13.3, 13.b
- 14.1, 14.2, 14.4, 14.5, 14.7, 14.a, 14.b
- 15.1, 15.2, 15.3, 15.4, 15.5, 15.9, 15.a, 15.b

EFFET 5. Les autorités étatiques, les communautés locales et les autres acteurs nationaux concernés disposent et utilisent de l'information, des mécanismes financiers et cadres normatifs sensibles au genre pour piloter et coordonner des politiques publiques afin de renforcer la résilience basée sur la gestion des risques multidimensionnels, la gouvernance territoriale et la gestion environnementale.

Théorie du changement

SI le cadre légal du système de gestion des risques et désastres et de la préparation aux réponses d'urgence est renforcé et mis en œuvre de manière effective, transparente et inclusive, et en prenant en compte notamment les jeunes et les femmes, notamment à travers une coopération régionale et globale, notamment Sud-Sud ;

SI l'insécurité alimentaire et nutritionnelle est réduite à travers la mise en œuvre de la politique publique de souveraineté et de sécurité alimentaire conduisant à une réduction des contestations de la population et des menaces pesant sur les systèmes alimentaires, pouvant avoir des conséquences sur les moyens de subsistance et le coût de la vie ;

SI La protection et la restauration des terres, des écosystèmes et de la biodiversité sont intégrées dans la planification nationale, les mécanismes de développement, les stratégies de réduction de la pauvreté et la comptabilité haïtienne ;

SI la décentralisation des services publics est propice à la satisfaction des besoins de la population, tout en prenant en compte la réduction des risques sanitaires et environnementaux et que la politique urbanisation nationale et les plans de développement communaux tiennent compte de la dynamique des populations, visent à l'équilibre du développement territorial, l'amélioration de la gestion de l'environnement et élargissent la marge de manœuvre budgétaire locale ;

ALORS, les autorités étatiques, les communautés locales et les autres acteurs nationaux concernés disposeront et utiliseront de l'information, des mécanismes financiers et des cadres normatifs pour piloter et coordonner des politiques publiques prenant en compte les sensibilités de genre pour renforcer la résilience basée sur la gestion des risques multidimensionnels, la gouvernance territoriale et la gestion environnementale.

Les interventions stratégiques porteront sur :

- **Le renforcement et la mise en œuvre de manière effective, transparente et inclusive du cadre légal du système de gestion des risques et désastres et de la préparation aux réponses d'urgence**

L'ONU continuera de fournir un appui technique pour la bonne mise en œuvre des cadres légaux du système de gestion des risques et désastres tout en appuyant de façon inclusive la préparation aux réponses d'urgence, en prenant en compte notamment les jeunes et les femmes et les personnes en situation de handicap, notamment à travers une coopération régionale et globale, notamment Sud-Sud et dans le cadre et stratégie d'une Seule Salud. Cet appui technique sera renforcé par des analyses ciblées et complémentaires sur des enjeux émergents comme la sécurité climatique.

- **La transformation des systèmes alimentaires et l'appui à la sécurité alimentaire**

L'ONU appuiera la mise en œuvre de la politique publique de souveraineté et de sécurité alimentaire et de nutrition permettant la transformation des systèmes alimentaires et conduisant à une réduction des inefficiences et des menaces pesant sur ces systèmes et pouvant avoir des conséquences sur les moyens de subsistance des ménages et le coût de la vie et par conséquent sur le droit à l'alimentation.

- **Le renforcement des capacités institutionnelles et le cadre normatif et programmatique en matière de développement territorial et de gestion de l'environnement**

L'ONU apportera un soutien au renforcement des capacités institutionnelles à mettre en œuvre l'aménagement et la gestion urbaine, périurbaine et rurale nationale à travers l'élaboration d'une politique nationale et des plans de développement régionaux et communaux de manière à : (i) tenir compte dans tous les secteurs de la dynamique démographique notamment les populations vulnérables et les disparités de genre ; (ii) viser à l'équilibre du développement territorial ; (iii) intégrer la résilience et les solutions fondées sur la nature au cœur des plans d'aménagement ; (iv) élargir la marge de manœuvre budgétaire locale ; et (v) contribuer à l'émancipation

socioéconomique des jeunes à travers l'appropriation de la question environnementale comme vecteur de paix et de réduction de conflit.

Aussi, l'ONU appuiera les autorités nationales et locales à établir des normes en matière d'aménagement et de gestion du territoire - urbain et rural. La protection et la sauvegarde du patrimoine culturel et naturel, la mise en œuvre d'une vision nationale salutaire pour la restauration des terres et des écosystèmes ainsi que le soutien à la créativité et aux secteurs culturels dynamiques d'Haïti seront également promues.

- **L'appui à la politique de décentralisation des services publics inclusifs**

L'ONU apportera des politiques prenant en compte la réduction des risques sanitaires. Aussi l'ONU veillera à ce que les plans de développement communaux tiennent compte de la dynamique des populations et visent à l'équilibre du développement territorial et à élargissement la marge de manœuvre budgétaire locale et à l'appropriation de la question environnementale comme vecteur de paix et réduction de conflit.

Configuration EPNU

L'Équipe Pays des Nations Unies à travers les agences résidentes et non résidentes tireront parti de leurs mandats collectifs, leurs capacités, leurs expertises et avantages comparatifs afin de mettre en œuvre cette priorité stratégique. Il s'agira des agences suivantes : PNUD, PNUE, FAO, BIT, ONU FEMMES, PAM, OIM, UNICEF, UNFPA, UNESCO, FIDA, UNOPS, UN-HABITAT et OPS/OMS.

Partenariat

Les Nations Unies vont continuer d'appuyer les efforts des acteurs étatiques (le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales, les Collectivités territoriales, comme les Mairies, les délégués de ville, les Assemblées de Section Communale, les Conseils d'Administration de Section Communale, la Fédération des maires et mairesses, les délégations et vice-délégations), de la société civile et du secteur privé, en faveur d'une gouvernance décentralisée pour la gouvernance locale. Les Nations Unies travailleront avec les institutions publiques et gouvernementales pour adresser les situations de crise par rapport aux réponses, à la reconstruction et au relèvement.

La Direction Générale de la Protection Civile ainsi que les mécanismes comme le Centre des Operations d'Urgence Nationale (COUN), le Centre d'Opérations d'Urgence Départementale (COUD) et le Centre d'Operations d'Urgence Communale (COUC) seront renforcés pour être efficaces en situation de crise humanitaire.

Le système des Nations Unies travaillera avec les organisations nationales et internationales pour renforcer la capacité des populations à adopter des comportements respectueux de l'environnement.

L'objectif de ce partenariat est d'arriver à la coordination, la planification et le renforcement des capacités des organisations locales et des populations, en particulier les jeunes, les femmes et les personnes en situation de handicap, pour qu'ils soient plus résistants aux chocs liés aux catastrophes naturelles et au changement climatique et à leurs impacts en termes de cohésion sociale et de consolidation de la paix.

Le système des Nations Unies coopérera avec le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural, le Ministère de l'Environnement, le Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire (CIAT), le Ministère des Travaux Publics, Transports et Communication pour arriver à une stratégie de gestion durable, des ressources en eau et de l'énergie, de l'économie, de la planification et du développement rural, des finances, des mines, de l'industrie et du développement technologique.

Enfin, des partenariats inclusifs seront établis pour le développement de projets et de programmes transfrontaliers avec la République Dominicaine.

Hypothèses

Le personnel politique, au niveau des administrations locales, est renouvelé en conformité avec les normes établies et ses membres assument pleinement leur mandat au regard de la loi. Quant au climat sécuritaire, il est propice à la conduite des projets.

2.4. Synergies entre les réalisations du Cadre de Coopération

L'ONU en Haïti a mené un processus de réflexion qui a conduit les agences, fonds et programmes résidents et non-résidents à adopter une façon de travailler différente, dans le but de s'attaquer aux causes structurelles et systémiques des déficits de développement. Les cinq effets retenus par l'ONU en Haïti ont donc pour but de promouvoir la cohérence et de contribuer à la résolution des déficits de développement ainsi que de permettre au pays de prendre le chemin d'un développement durable et inclusif. De ce fait, des interconnexions seront nécessaires entre les effets qui ne pourront se réaliser les uns sans les autres.

Ils ont un fil conducteur qui affirme leur cohérence dans la recherche de résultats. Les effets 1 et 2 de la priorité stratégique 1 ont pour principal objectif d'arriver à appuyer le retour à un État de droit, à une bonne gouvernance et à une sécurité physique de la circulation des personnes et des biens. D'autre part, sans un minimum de stabilité politique sur la durée,

l'effet 3 qui concerne les réformes économiques sera hypothéquée.

Ainsi, en termes de résultats, il est impératif d'arriver à des réformes économiques capables d'attirer l'investissement du secteur privé pour davantage de création d'emplois et de richesses en bout de chaine. C'est à ces conditions que la population haïtienne pourra avoir accès aux services sociaux de base adressés par l'effet 3. De la même manière, ce n'est qu'à travers des politiques holistiques et multidimensionnelles de réduction de la violence, mêlant sécurité, justice, redressement socio-économique et protection des populations les plus vulnérables notamment à travers un accès aux services sociaux de base, que la priorité stratégique 1 pourra être pleinement réalisée.

La réalisation de l'effet 3, à travers l'accès aux services sociaux de base, comme l'éducation, la santé, les voies de communication, l'eau potable et assainissement, ainsi que l'électricité, permettra aux populations d'être plus à même de répondre aux multiples risques multidimensionnels, comme les pandémies, les catastrophes humanitaires, le changement climatique (effet 5) et les troubles politiques ou encore les risques associés à la violence et au conflit. Cette interconnexion entre les résultats du Cadre de Coopération nécessitera les efforts combinés de toutes les parties prenantes, dans l'optique d'obtenir les résultats escomptés.

Tous les résultats du Cadre de Coopération cibleront de préférence les groupes qui risquent d'être laissés de côté, comme les jeunes, les femmes et les personnes socialement vulnérables, telles celles en situation de handicap. Sans oublier les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays.

Les synergies entre le Cadre de Coopération, le plan de réponse humanitaire et les initiatives de consolidation de la paix, à l'instar des projets soutenus par le Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix, faciliteront la réalisation des ODD. Ces synergies seront consolidées au travers de la réalisation des plans de travail conjoints et la création d'outils de suivi et évaluation communs.

2.5. Durabilité

La durabilité, plus particulièrement l'exigence de pérennisation des résultats qui seront obtenus, est l'un des six principes de programmation fondamentaux du présent Cadre de Coopération. Les stratégies et les actions visant à obtenir des résultats durables ont été intégrées à toutes les étapes du cycle de planification, de l'élaboration et à la mise en œuvre, en passant par le suivi et l'évaluation du Cadre de Coopération.

La stratégie d'appropriation nationale du Cadre de Coopération et de ses résultats repose sur le renforcement des capacités à divers niveaux, notamment aux plans individuel et institutionnel, dans les domaines relevant des avantages comparatifs du SNU. Elle repose aussi sur une collaboration intersectorielle renforcée, qui, au-delà de la formation et du développement des compétences, vise mettre à échelle les bonnes pratiques. L'Équipe de pays des Nations Unies, le Gouvernement haïtien et les autres parties prenantes collaboreront également pour la mise en œuvre de mesures innovantes et d'approches intégrées pour réduire à court, moyen et long termes les goulots d'étranglement qui entravent le développement inclusif du pays.

Cette stratégie de pérennisation s'inscrit dans une logique de complémentarité avec les actions d'autres acteurs du développement, telles que les organisations de la société civile, la participation effective des populations cibles - y compris les groupes vulnérables.

Comme expliqué dans les sections précédentes, les priorités stratégiques et les Effets de ce Cadre de Coopération sont strictement alignés sur les priorités nationales du PSDH à l'horizon 2030. Les différentes entités gouvernementales, sous la coordination du MPCE, ont participé et ont été pleinement impliquées dans le processus d'élaboration du nouveau Cadre de Coopération 2023-2027. Par le biais des mécanismes de pilotage et de gestion conjoints, elles joueront un rôle essentiel dans sa mise en œuvre, et de son suivi et évaluation.

L'EPNU soutiendra le Gouvernement haïtien pour la mise en place d'une stratégie de financement à travers l'approche du Cadre Intégré National de Financement (CINF). Celle-ci visera principalement à diversifier les sources de financement et à renforcer la mobilisation des ressources nationales. Elle sera soutenue par un plan de suivi et d'évaluation.

De plus, toujours à travers le CINF, l'EPNU soutiendra le Gouvernement haïtien pour réaliser une étude qui fournira des orientations stratégiques sur l'amélioration du financement du développement local dans le contexte de la décentralisation. Le CINF a le potentiel d'être un catalyseur pour promouvoir une plus grande intégration entre les différentes sources de financement, mieux aligner les ressources financières sur les priorités nationales d'Haïti, établir de nouveaux partenariats et renforcer ceux qui existent déjà.

Enfin, le Cadre de Coopération comprend également des actions visant à renforcer les capacités des entités étatiques à contribuer à la mise en œuvre, au suivi, à l'évaluation ainsi qu'à la gouvernance des principaux plans et/ou politiques sectorielles de développement alignés sur les ODD.

2.6. Avantages Comparatifs et Configuration du système des Nations Unies

Le SNU en Haïti, formé du BINUH et de l'EPNU, s'est engagé à tirer parti de ses avantages comparatifs pour travailler conjointement et plus efficacement avec le Gouvernement ainsi que tous les acteurs non étatiques, afin d'atteindre les objectifs définis les matrices de résultats du Cadre de Coopération suivants les ODD, à l'horizon 2030.

Les consultations menées auprès des parties prenantes ont fait ressortir les avantages comparatifs suivants :

- Une compréhension approfondie et rigoureuse des obstacles au développement et du contexte humanitaire, ainsi que de la consolidation/construction de la paix ;
- Une solide coopération entre les trois piliers des Nations Unies que sont la paix et la sécurité internationales, les droits de l'Homme et le développement ;
- Des capacités visant à contribuer à la Reduction de la Violence Communautaire ;
- Les capacités d'appui aux élections et des bons offices et d'analyse du BINUH ;
- Une reconnaissance générale en tant qu'acteur de confiance, tant au niveau des partenaires techniques et financiers qu'à celui des acteurs étatiques, pour le respect des droits de l'Homme, l'égalité de genre et l'appui aux groupes vulnérables, plus particulièrement concernant les personnes vivant avec un handicap ;
- Une capacité de proposer des synergies et de maximiser l'impact d'une façon complémentaire entre les allocations du Fonds de Consolidation de la Paix, le Fonds pour les ODD et le CERF - entre autres fonds communs du Système des Nations Unies.

De plus, le SNU en Haïti dispose de capacités de mobilisation au niveau mondial, d'un éventail de ressources techniques, d'expertise et de connaissances dans les domaines suivants :

- Changement climatique ;
- Économie numérique ;
- Économies verte et bleue ;
- Dividende démographique,
- Réduction de la violence basée sur le genre et l'autonomisation des femmes et des filles ;
- Consolidation de la paix ;
- Production de données désagrégées pour la planification du développement et la prise de décisions basées sur l'évidence ;
- Lutte contre le trafic illicite de stupéfiants et d'organes ;
- Lutte contre le crime organisé ;
- Lutte contre la corruption et la mauvaise gouvernance.

La configuration de l'ONU en Haïti reflète le souhait des États membres des Nations Unies de disposer d'une présence onusienne adaptée aux besoins du pays, comme soulignés dans le CCA. La présence des Nations Unies en Haïti reflète deux mandats complémentaires de l'Organisation visant à accompagner le pays sur la voie de la stabilité politique et d'un développement durable et inclusif. En effet, les efforts du BINUH afin de promouvoir et de renforcer la stabilité politique et la bonne gouvernance, y compris l'État de droit, ainsi que préserver et favoriser un environnement pacifique et stable viennent en appui aux objectifs de développement d'Haïti. Ses actions sont intégrées à celles des 19 agences, fonds et programmes de l'Équipe Pays des Nations Unies, qui fournissent une aide humanitaire et/ou mettent en œuvre des programmes de développement et de consolidation de la paix. Cette intégration reflète le lien entre la paix, la sécurité et le développement durable. Dans son ensemble, le SNU travaille en appui aux institutions nationales afin d'améliorer la vie des Haïtiens et des Haïtiennes, en lien avec les priorités nationales et le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

La Représentante Spéciale du Secrétaire Général (RSSG) continuera d'offrir ses bons offices auprès des partenaires nationaux clés (membres du Gouvernement, acteurs politiques et personnes ressources issues de la société civile ou autre). Elle fournira une orientation politique et stratégique aux engagements de l'ONU en Haïti, tout en facilitant la cohérence des efforts multidimensionnels entrepris dans les domaines de la politique, de la gouvernance et de la paix.

Sous le leadership de la Représentante Spéciale Adjointe du Secrétaire Général/Coordonnatrice Résidente et Coordonnatrice Humanitaire (RSASG/CR/CH), tout en considérant les avantages comparatifs et mandats de chaque agence pour atteindre les résultats communs du Cadre de Coopération 2023-2027, les activités de l'EPNU se concentreront en priorité sur le renforcement des capacités, l'appui direct aux populations, notamment les groupes vulnérables, le renforcement de l'accès aux services sociaux de base, la mobilisation de ressources financières, l'amélioration de la gouvernance, etc.

L'ONU apportera également un appui à travers des partenaires non étatiques de développement.

Quand cela sera nécessaire, les Sièges et les Bureaux Régionaux des agences seront sollicités, ainsi que le Bureau de la coordination des activités de développement (DCO) pour des assistances techniques et/ou des formations.

L'appui du Bureau de la Coordination du Développement (DCO en anglais) sera particulièrement recherché pour le partage des ressources, la capitalisation d'expériences et des échanges de bonnes pratiques pour la conception et l'élaboration de projets conjoints.

Dans le contexte de mise en œuvre du Cadre de Coopération 2023-2027, l'EPNU envisage de poursuivre sa mission de conseil et de plaidoyer stratégique au Gouvernement haïtien et aussi aux autres institutions de la société civile dans l'idée de renforcer leurs capacités afin d'obtenir plus d'engagement pour le développement. Cet appui sera traduit dans la mise en œuvre de politiques publiques efficaces, capables d'améliorer les conditions de vie de la population haïtienne. L'exercice a permis de faire une évaluation des capacités des agences et d'apprécier les écarts qui subsistent afin de mettre en place des mécanismes de gouvernance appropriés pour la mobilisation de ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles visant à s'assurer de la réussite de la mise en œuvre du Cadre de Coopération 2023-2027.

Comme indiqué dans les résultats de l'exercice de configuration, les agences membres de l'EPNU, en collaboration avec le BINUH, mettront leurs capacités au profit de la mise en œuvre effective, du suivi et de l'évaluation du Cadre de Coopération.

Chapitre 3.
Plan de mise en œuvre du Cadre de Coopération

Le Cadre de Coopération sera mis en œuvre au niveau national sous la coordination générale du MPCE. Les Ministères, les organisations de la société civile et les organismes du SNU mettront en œuvre les activités dudit programme.

La mise en œuvre du Cadre de Coopération impliquera des mécanismes conjoints ONU-Gouvernement pour une coordination et une mise en œuvre efficaces. Toutes les agences des Nations Unies fonctionnent de manière à promouvoir la cohérence, à appuyer les priorités du gouvernement liées aux résultats du Cadre de Coopération et à veiller à ce que les principes et les approches de programmation de l'ONU soient pleinement appliqués - en vertu du principe : « Ne laisser personne de côté. »

3.1. Stratégie de mise en œuvre et partenariats stratégiques

La mise en œuvre du Cadre de Coopération mettra davantage l'accent sur le partenariat, les conseils stratégiques fondés sur des données probantes, le renforcement des capacités et l'appui technique - en particulier aux niveaux central et décentralisé.

L'approche territoriale sera promue en parallèle aux interventions, par secteur ou par groupe cible. Elle permettra de réduire les disparités entre les zones et les groupes grâce à l'intégration, la participation, l'inclusion et aux investissements durables dans les initiatives de gouvernance locale, la résilience, l'éducation, la santé et les moyens de subsistance. En outre, elle favorisera la collaboration conjointe entre les agences des Nations Unies afin d'avoir un plus gros impact.

Ces services d'expertise internes fourniront également des orientations stratégiques pour une mise en œuvre efficiente d'une approche intégrée qui concilie les réponses aux besoins immédiats humanitaires, mais aussi des solutions innovantes pour adresser les défis structurels en matière de développement et de consolidation de la paix.

Les Nations Unies et les partenaires utiliseront le Cadre de Coopération signé, les plans de travail et les documents de projet signés, communs ou propres à une agence, pour mettre en œuvre les initiatives programmatiques. Toutefois, si nécessaire et approprié, des documents de projet peuvent être préparés en utilisant notamment le texte pertinent du Cadre de Coopération et des plans de travail et documents de projet conjoints ou propres à une agence.

Un mécanisme de gouvernance aux niveaux stratégique et opérationnel sera mis en place pour assurer une coordination optimale et efficiente dans la mise en œuvre du cadre de coopération. Au niveau opérationnel, le système des Nations Unies collaborera avec les ONG, la société civile, les organisations à base communautaire et les communautés elles-mêmes, et ce afin d'assurer l'appropriation de tout un chacun des interventions du Cadre de Coopération. Les groupes cibles, en particulier les personnes en situation de handicap, les enfants, les jeunes, les femmes et d'autres groupes vulnérables seront impliqués à tous les niveaux dans le suivi du Cadre de Coopération.

Des initiatives transfrontalières ou sous régionales seront menées en collaboration avec les autorités des pays limitrophes et les Entités des Nations Unies qui opèrent pour résoudre les questions relatives à la cohésion sociale, la prévention et la résolution des conflits ou aux urgences qui les touchent conjointement.

Afin d'améliorer l'efficacité et la qualité des services opérationnels du SNU, la Stratégie relative aux Activités Opérationnelles (BOS) sera mise en œuvre, y compris le renforcement de la présence des

Nations Unies dans les régions les plus vulnérables pour être au plus près des communautés ou des groupes vulnérables. La stratégie de gestion opérationnelle vise essentiellement à : i) renforcer les liens entre le programme et les opérations ; ii) améliorer la planification des services de soutien et la mise en œuvre des solutions opérationnelles ; iii) réduire les coûts opérationnels en tirant parti des économies d'échelle et en simplifiant les procédures et les processus d'achats ; iv) améliorer la qualité, la souplesse et l'efficience des services opérationnels.

3.2. Plans de travail conjoints

Le Cadre de Coopération sera mis en œuvre à travers des plans de travail conjoints pluriannuels élaborés par les groupes de résultats pour chaque Effet du Cadre de Coopération et alignés sur les programmes de coopération des différentes agences.

Ces plans de travail conjoints peuvent donner lieu à des programmes ou des projets conjoints autour desquels deux ou plusieurs agences des Nations Unies collaboreront pour atteindre le résultat escompté. De plus, les agences pourront puiser dans le contenu de l'Analyse commune de pays pour formuler des idées de programmes et de projets conjoints et/ou de projets interagences.

L'objectif des programmes et/ou des projets conjoints et/ou interagences est d'accroitre la cohérence de la mise en œuvre des activités et de réduire les chevauchements sur le terrain.

Les multiples vulnérabilités d'Haïti, qui se renforcent mutuellement, exigent que les programmes et projets conjoints soient élaborés de manière qu'ils répondent de façon intégrée et cohérente aux différents défis : climatiques et/ou environnementaux, politiques, socio-économiques, épidémiologiques et humanitaires dans l'optique du Nexus Humanitaire, Développement et consolidation de la Paix.

La communication et le plaidoyer soutiennent la mise en œuvre des plans de travail conjoints. Une stratégie de communication du cadre de coopération décrivant ses buts, ses objectifs et sa raison d'être, sera élaborée afin d'accompagner la mise en œuvre des plans de travail conjoints.

3.3. Gouvernance

La gouvernance et la gestion du Cadre de Coopération s'appuient sur quelques organes à différents niveaux (stratégique et technique) ayant des termes de référence précis. Tous les organes de gouvernance du Cadre de Coopération sont placés sous la direction de la Coordonnatrice résidente des Nations Unies et des membres de l'EPNU qui ont une redevabilité mutuelle et collective dans la mise en œuvre du Cadre de Coopération. Au niveau stratégique, il s'agit du Comité de Pilotage, de l'EPNU et d'un Groupe de Référence Multi-acteur (GRM). Au niveau technique ou opérationnel, il s'agit du Groupe Programme, cinq (5) Groupes de résultats, Groupe Suivi et Évaluation, Groupe Thématique Genre, Groupe interagence de communication et Groupe interagences des Operations. Le Bureau de la Coordonnatrice résidente fournit un appui stratégique à tous les niveaux et à tous les groupes du cadre de gouvernance et facilite leurs travaux.

La structure de gouvernance du Cadre de Coopération est présentée dans le diagramme ci-dessous

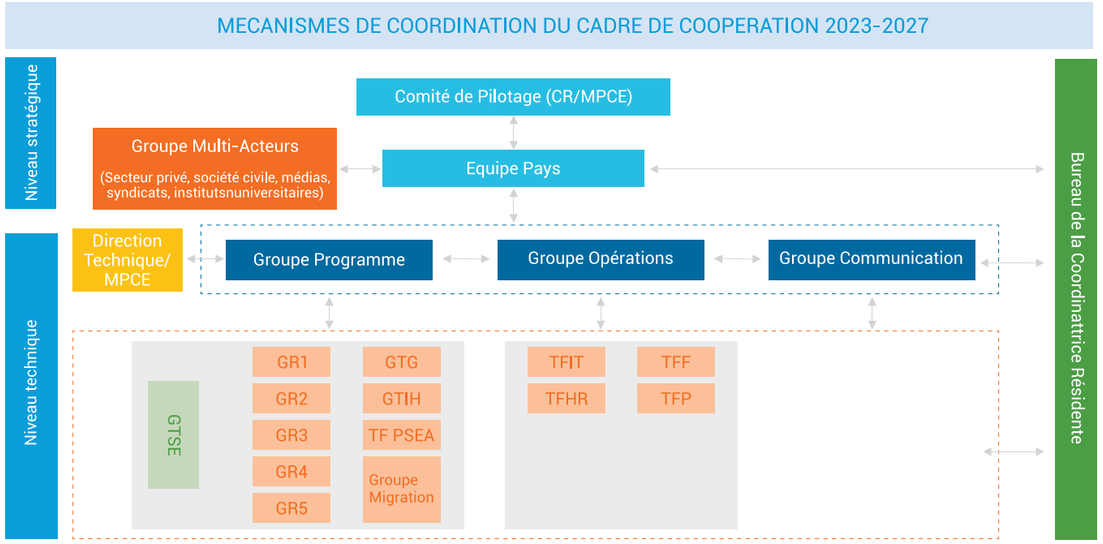

DCE : Direction de la Coopération Externe
GR : Groupe de Résultat
GTSE : Groupe Technique Suivi & Evaluation
GTG : Groupe Thématique Genre
TF PSEA : Task Force Prevention of Sexual Exploitation and Abuse
GTIH : Groupe de Travail sur l'inclusion
TFRH : Task Force Ressources Humaines
TFP : Task Force Procurement
TFF : Task Force Finances
TFIT : Task Force informatique Technologies

Le Comité de Pilotage assure la coordination de la mise en œuvre du Cadre et est co-présidé par le Ministre de la Planification et de la Coopération Externe et la Coordonnatrice résidente du SNU. Il est composé des chefs des entités des Nations Unies et des représentants des administrations partenaires. Il peut également comprendre des représentants des donateurs, des partenaires du développement, de la société civile et du secteur privé. Il se réunit une fois par an statutairement et pourrait convoquer une réunion ad hoc, selon les besoins. Ce Comité assure une supervision et une orientation stratégiques de la mise en œuvre du Cadre de Coopération, supervise et évalue les progrès de la mise en œuvre ainsi que les résultats obtenus et oriente les interventions pour atteindre les résultats escomptés.

L'Équipe Pays est composée des responsables des agences des Nations Unies opérant ou non en Haïti, de chefs de sections du BINUH. Elle est présidée par la Coordonnatrice résidente des Nations Unies, laquelle exerce cette fonction conformément au Cadre de gestion et de responsabilité du SNU pour le développement et du système des coordonnateurs résidents des Nations Unies. L'Équipe de Pays des Nations Unies se réunit mensuellement et/ou selon les besoins. Sous la direction de la Coordonnatrice résidente, l'Équipe Pays des Nations Unies prend des décisions collectives sur la mise en œuvre du Cadre de Coopération, y compris la programmation conjointe, la mobilisation et l'allocation des ressources ainsi que la réponse coordonnée aux questions émergentes et aux problèmes opérationnels. En cas d'urgence, l'Équipe de Pays Humanitaire (HCT) sera activée pour soutenir les efforts du gouvernement en termes de réponse humanitaire et assurera des synergies entre les processus humanitaires et de développement afin de renforcer la résilience et d'atténuer les risques naturels futurs ou concernant d'autres situations d'urgence.

Dans l'optique de renforcer l'intégration entre l'Équipe Pays et le BINUH, la Représentante spéciale du Secrétaire Général est invitée à participer aux discussions de l'Équipe Pays des Nations Unies selon les sujets spécifiques qui requièrent une orientation de sa part.

Le Groupe de Référence Multi-acteurs (GRM) est mis en place et joue un rôle consultatif auprès de l'EPNU sur les questions et approches en matière de développement et de prise en compte des groupes vulnérables. Il appuie également la sensibilisation et la mobilisation nationale en faveur de l'agenda 2030. Les membres du Groupe de référence multi-acteurs sont des associations, institutions ou regroupement d'acteurs qui représentent la société civile dans sa diversité, le secteur privé, les universités et centres de recherches, le secteur syndical, la diaspora, etc. Ces structures associatives ou institutions sont représentées de manière à assurer une représentation la plus large possible en termes de domaine et de zones d'intervention et d'accompagnement ou de défense des droits des groupes en situation de vulnérabilité, de marginalisation et d'exclusion.

Le Groupe Programme comprend les principaux responsables de programmes au sein des agences du système des Nations Unies. Le rôle du Groupe Programme est d'assurer la cohérence, la coordination et l'intégration des interventions des agences, en vue d'une mise en œuvre effective et efficiente du Cadre de Coopération. À ce titre, il est chargé d'orienter l'identification et le développement de programmes phares communs en fonction des groupes de résultats. Il fournit des appuis conseils à l'EPNU en matière de programmation, y compris la planification, la mise en œuvre, le suivi, l'établissement de rapports, l'évaluation, le partage des connaissances ainsi que la gestion. Le Groupe de Programme identifiera les questions émergentes liées à la mise en œuvre du Cadre de Coopération et les portera à l'attention de l'Équipe de Pays des Nations Unies pour des orientations politiques. Le Groupe Programme est présidé par un chef d'agence. Le Groupe Programme s'assurera que l'outil ONU-INFO est bien utilisé pour produire, diffuser et distribuer des rapports sur la mise en œuvre du Cadre de Coopération. Quant au Groupe Programme, il veillera à la constitution des groupes de travail ad hoc selon les priorités de l'EPNU et du Gouvernement.

Le Groupe de Résultats (GR) sera établi pour chacun des cinq Effets du Cadre de Coopération. Chaque groupe sera responsable de la réalisation des résultats attendus. Les GR sont un mécanisme de coordination opérationnelle pour la mise en œuvre et le suivi des résultats du Cadre de Coopération, y compris les plans de travail conjoints. Chaque GR fonctionnera sur la base de termes de référence qui définiront entre autres les différents livrables. Les GR bénéficieront de l'appui du groupe de suivi et évaluation pour l'élaboration et la mise en œuvre des rapports annuels portant sur des plans de travail conjoints. De plus, chaque GR fournira des rapports périodiques sur les progrès accomplis en vue d'atteindre les objectifs fixés. Ces rapports seront soumis au comité de pilotage.

Le Groupe Technique Suivi et d'Évaluation fournit un appui technique aux GR pour le développement de plans de travail conjoints, la préparation des rapports périodiques sur les résultats, la conduite de l'examen annuel et la mise à jour de l'analyse commune de pays, ainsi que pour les évaluations (à mi-parcours et finales) du Cadre de Coopération. Le groupe de suivi et d'évaluation est composé de tous les responsables du suivi et d'évaluation des organismes de l'ONU en Haïti. Le groupe est présidé par un chef d'agence, avec le soutien du Bureau de la Coordonnatrice résidente. Si nécessaire, le groupe de suivi et d'évaluation peut interagir avec les organismes gouvernementaux chargés du suivi des ODD ou des stratégies sectorielles qui en découlent.

Le Groupe Thématique Genre (GTG), créé en 2011, poursuivra ses activités. Il contribuera à : i) renforcer les résultats de l'équipe pays du SNU en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation de la femme en ligne avec les politiques nationales et en soutien aux institutions nationales ; ii) optimiser la coordination des efforts des agences des Nations Unies en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation de la femme y compris dans le cadre du Cadre de Coopération ; iii) mettre en place une plateforme de connaissances pour le partage systématique de l'information, des expériences, des bonnes pratiques et des outils sur la mise en œuvre de l'égalité de genre et l'autonomisation de la femme. Le GTG est composé des points focaux genre de chaque agence.

Le Groupe de Communication, animé par un Chef d'agence et appuyé par le Bureau de la Coordonnatrice résidente, aura à élaborer et à mettre en œuvre la stratégie commune de communication et à assurer la visibilité du SNU, de ses interventions et de sa coopération avec le Gouvernement et les autres parties prenantes.

Le Groupe de Gestion des Opérations (OMT) coordonnera la mise en œuvre de la BOS, afin de promouvoir l'harmonisation et améliorer l'efficacité et la transparence des opérations du SNU pour le développement en Haïti, promouvoir le développement d'économies d'échelles liées aux services communs et améliorer la qualité des services opérationnels. Elle est composée des responsables des opérations des agences des Nations Unies dans le pays. Elle harmonise et rationalise les procédures opérationnelles afin d'accroître l'efficacité et les gains de productivité dans le processus de mise en œuvre du Cadre de Coopération et ses actions seront guidées par la stratégie des activités opérationnelles.

Les Groupes Thématiques Transversaux pourront être mis en place afin d'assurer la cohérence des actions par rapport à certaines thématiques transversales (**inclusion du handicap, droits humains, migration, jeunesse, etc.**). Ces groupes internes au SNU auront la charge d'assurer le suivi et la mise en œuvre des stratégies des Nations Unies en lien avec ces thématiques et de veiller à la cohérence de l'action du SNU dans ces domaines transversaux.

3.4. Ressources indicatives du Cadre de Coopération 2023-2027

Pour tenir les engagements collectifs définis dans le Cadre de Coopération, l'ONU devra évaluer les ressources financières et autres nécessaires pour traduire ses ambitions en activités et actions réalisables. En particulier, les efforts seront consentis pour accroitre la mobilisation conjointe des ressources.

Un Cadre de financement sera élaboré et permettra d'évaluer le montant, le type, la source, la durée et la séquence des ressources financières requises, disponibles et prévues, ainsi que celles qui doivent être mobilisées par l'ONU afin d'atteindre les résultats et les produits formulés. Le cadre de financement sera un instrument clé permettant à l'ONU de renforcer ses efforts de mobilisation conjointe des ressources auprès des Partenaires Techniques et Financiers (PTFs). L'ONU explorera aussi les possibilités de mobiliser des ressources pour des programmes novateurs et catalytiques par l'intermédiaire de fonds fiduciaires multi partenaires, notamment le Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix, le Fonds commun des ODD et le Fonds des Nations Unies pour la Sécurité Humaine. Afin d'assurer une coordination et une collaboration efficaces dans la recherche de financement, l'ONU élaborera une stratégie conjointe de partenariat et de mobilisation des ressources pour le Cadre de Coopération.

Le tableau ci-dessous indique le budget indicatif par résultat escompté, les ressources disponibles ainsi que le gap de financement.

Résultats	Domaines	Total	Ressources disponibles	Ressources à mobiliser
Effet 1	Gouvernance et Etat de Droit	$ 134,775,000.00	$ 41,025,000.00	$ 93,750,000.00
Effet 2	Justice et Droits Humains	$ 75,860,519.00	$ 15,610,519.00	$ 60,250,000.00
Effet 3	Modele économique inclusif	$ 377,564,063.00	$ 212,044,063.00	$ 165,520,000.00
Effet 4	Services sociaux de base	$ 308,065,000.00	$ 97,165,000.00	$ 210,900,000.00
Effet 5	Environnement, gestion des risques multidimensionnels et gouvernance territoriale	$ 253,117,000.00	$ 82,047,000.00	$ 171,070,000.00
Total		**$ 1,149,381,582.00**	**$ 447,891,582.00**	**$ 701,490,000.00**

Ressources financières (en US dollar) de l'UNSDCF+ 2023-2027 par effet

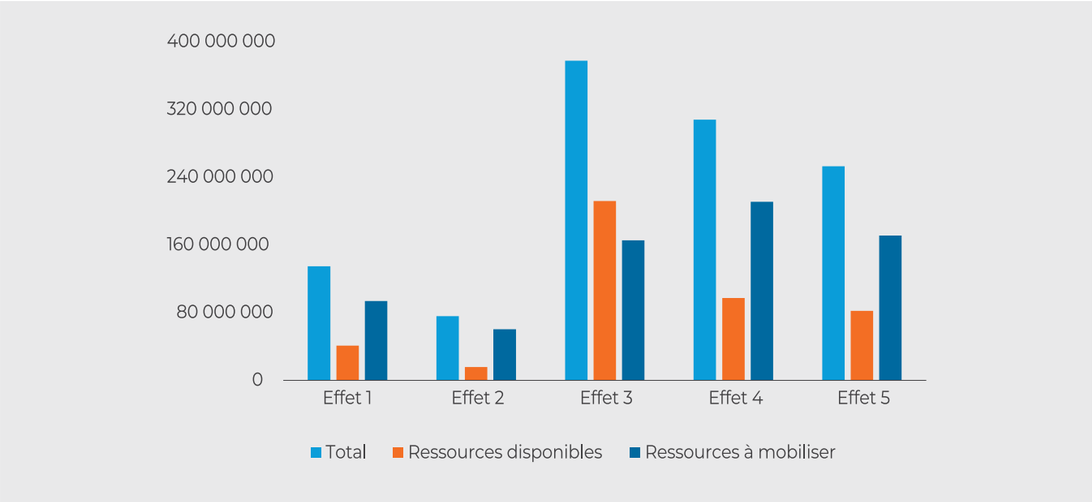

Le budget estimatif du cadre de coopération est de **$ 1,149,381,582.00** dont 40% de ressources disponibles et 60% qui restent à mobiliser. Les ressources varient d'un résultat escompté à un autre. Les Résultats 3, 4 et 5 représentent respectivement 33%, 27% et 22% du coût total du Cadre de Coopération.

Chapitre 4.
Plan de suivi et évaluation

Conformément à la note d'orientation complémentaire relative au Cadre de Coopération, un plan de suivi et évaluation est élaboré afin de :

(i) Fournir les données nécessaires pour guider la planification stratégique, concevoir et exécuter les programmes et les projets, et mieux allouer - et réallouer - les ressources ;

(ii) Se donner les mesures concrètes et des outils pratiques qui seront utilisés par le SNU en Haïti pour une approche commune d'exercice de reddition de compte ;

(iii) Appuyer l'Équipe Pays des Nations Unies à suivre les progrès sur une base pluriannuelle du Cadre de Coopération 2023-2027, afin de vérifier si la théorie du changement formulée au stade de la conception demeure valide ou demande une révision, en lien avec la réalisation des priorités nationales et des ODD ;

(iv) Obtenir des données basées sur l'évidence pour la mobilisation de ressources.

Le plan de suivi et évaluation a pour but de surveiller systématiquement l'exécution et mesurer l'efficacité de l'intervention de chaque agence en fonction de l'alignement du Plan-cadre 2023-2027. Le suivi et l'évaluation du Cadre de Coopération relèvent d'une responsabilité collective des Agences du SNU et du Gouvernement.

4.1. Mise à jour de l'Analyse Commune de Pays

L'analyse commune de pays sera révisée chaque année intégrant l'approche fondée sur les droits humains, en assurant une mise à jour des données probantes existantes et en intégrant de nouvelles sources de données pour refléter les changements de contexte et de dynamique apparus dans le pays. Ceci, afin de s'assurer que les risques survenus sont pris en compte dans les réponses programmatiques des Nations Unies. Si nécessaire, des mises à jour supplémentaires seront effectuées en cours d'année, notamment en cas de changements importants dans le contexte national et l'environnement opérationnel qui obligeraient le SNU à apporter des ajustements majeurs à ses domaines d'intervention prioritaires.

4.2. Plan de suivi

Le Plan de suivi et évaluation sera le principal instrument qui sera utilisé par le SNU en Haïti pour assurer le pilotage, la cohérence et la coordination du suivi et de l'évaluation du nouveau Cadre de Coopération. Le plan intégré de suivi-évaluation permettra de suivre les progrès du Cadre de Coopération ainsi que la contribution du SNU à la réalisation des ODD, l'évolution des risques et des opportunités. Le Plan intégré de Suivi-Évaluation proposé permettra de soutenir la programmation adaptative.

Il est budgétisé et structuré en activités avec des échéances et des niveaux de responsabilité attribués à chaque agence. La mise en œuvre du plan intégré de suivi-évaluation sera assurée par le Groupe Technique Suivi-Évaluation, y compris la partie nationale. Pour suivre et mesurer les progrès par rapport aux indicateurs ODD pertinents, le Bureau de la Coordonnatrice résidente assurera la coordination avec le MPCE.

De nombreux indicateurs de résultats du cadre de coopération reposent sur des données nationales et des systèmes de collecte de données. Les lacunes dans les données seront comblées par un soutien continu aux systèmes statistiques nationaux, par d'autres études identifiées et par des enquêtes spécifiques et thématiques généralement organisées pour pallier le besoin en informations.

Il va aider à déterminer si les programmes se déroulent comme prévu et de faire des anticipations au besoin. Ce plan de suivi et évaluation forme la base de la modification des interventions et de la détermination de la qualité des activités qui seront mise en œuvre.

Les outils de suivi

Le suivi du plan-cadre 2023-2027 sera réalisé à l'aide des principaux outils suivants : (i) le plan de suivi et évaluation (guide) ; (ii) les plans de travail conjoints ; (iii) les rapports annuels et finaux de progrès de mise en œuvre ; (iv) la plateforme informatique ONU-INFO.

De manière spécifique, il sera utilisé les outils suivants : (i) grille de priorisation des ODD ; (ii) feuille de route 2022 du Gouvernement haïtien ; (iii) liste pour le suivi des outils de collecte ; (iv) cadre de suivi du rendement ; (v) fiche trimestrielle de suivi des indicateurs de réalisation de programmes/projets ; (vi) fiche trimestrielle de suivi budgétaire par composante ; (vii) fiche de suivi de repérage des initiatives ; (viii) inventaire des publications (sondage, enquête, études, recensement, etc.) ; (ix) compte-rendu de rencontre de travail.

Le mécanisme de suivi

Les rencontres de travail EPNU périodiques ou annuelles constituent un mécanisme pour informer, faire le suivi et la mise en œuvre des activités du Plan-cadre 2023-2027 et prendre des décisions stratégiques.

Les rencontres de travail du Groupe Programme, des Groupes de Résultats et du Groupe Technique de Suivi et Évaluation et Résultats constituent une plateforme d'échanges afin de présenter, informer, mesurer et rendre compte des progrès de la mise en œuvre du Plan-cadre 2023-2027.

Les missions conjointes de terrain seront organisées périodiquement par les Groupes de Résultats ou Groupes Thématiques pour apprécier les progrès enregistrés dans la mise en œuvre des plans de travail et des programmes conjoints. Les Groupes EPNU Programme, Suivi et Évaluation et Communication joueront un rôle déterminant dans la préparation, l'organisation et la réalisation de ces missions.

Les réunions des EPNU binationales pour échanger et faire des recommandations de manière coordonnée pour soutenir la mise en œuvre d'activités d'intérêt commun, comme la réponse humanitaire et le renforcement de la résilience communautaire au niveau local.

La revue annuelle du SNU en Haïti est alignée sur la revue des agences. Elle aura pour objet d'examiner le rapport annuel de progrès de la mise en œuvre du Cadre de Coopération 2023-2027. Elle permettra à toutes les parties prenantes d'échanger et d'apprécier les progrès enregistrés en vue d'atteindre les objectifs fixés et leur contribution à la réalisation des effets, aux priorités nationales et aux ODD. La revue proposera des recommandations et des orientations qui seront prises en compte pour les réajustements des plans de travail conjoints. Elle sera coprésidée par le Gouvernement haïtien (Primature/Ministère de la Planification et de la Coopération Externe) et l'EPNU (Bureau de la Coordonnatrice résidente).

La revue à mi-parcours sera conduite au cours de la troisième année de mise en œuvre du Plan-cadre 2023-2027. En plus d'avoir les mêmes objectifs qu'une revue annuelle, la revue à mi-parcours donnera l'occasion à l'Équipe Pays des Nations Unies et aux parties prenantes (partenaires et acteurs) de revisiter, le cas échéant, le contenu de la matrice des résultats et des plans de travail conjoints ainsi que de prendre des décisions stratégiques.

4.2.1 Risques et Opportunités

• Risques

Comme souligné dans le CCA, Haïti connait une imbrication de crises fréquentes multidimensionnelles. Celles-ci se révèlent être les conséquences des risques économiques, politiques, environnementaux et climatiques.

Les risques majeurs (c'est-à-dire ceux qui combinent haute intensité d'impact et faible capacité de réponse) sont ceux liés à la situation économique, l'instabilité politique, la détérioration de l'environnement et la vulnérabilité du pays aux conséquences du réchauffement climatique. L'analyse multidimensionnelle a aussi fait ressortir des « vecteurs de transmission » des risques qui nécessitent une attention continue et en profondeur dans les années à venir.

Le premier a une dimension sécuritaire et trouve ses origines dans les blocages économiques, la corruption, les pratiques de manipulation politique, les griefs de la population et les rivalités entre élites. Ainsi, l'insécurité qui s'accentue depuis le « peyi lok » (blocage) de 2019 en raison d'une « stratégie de la tension » entretenue par les gangs dans les quartiers de Port-au-Prince, mais aussi dans certains départements, pourrait menacer la stabilité sous-régionale voire régionale, dans la mesure où Haïti dispose actuellement de peu de contrôle sur ses frontières. L'état actuel de ces frontières facilite grandement la migration irrégulière, la contrebande, le trafic d'armes, la circulation illégale des biens ou encore la traite de personnes.

Le deuxième vecteur est lié aux aléas climatiques, que certains n'hésitent pas à qualifier de « bombe à retardement ». La dégradation de l'environnement en Haïti (l'érosion des sols, entre autres), notamment en raison de la déforestation, augmente singulièrement la vulnérabilité des populations face aux catastrophes naturelles, en particulier aux inondations, aux cyclones, aux intempéries et aux séismes. Plus de 93% de la surface du pays et plus de 96% de sa population sont exposés aux risques d'au moins deux aléas, notamment les ouragans, les inondations, les tremblements de terre, les glissements de terrain et les sécheresses. L'impact de ces catastrophes naturelles serait exacerbé par une forte densité de la population et une expansion anarchique de l'habitat dans des zones à risques (en contrebas des bassins versants, sur les flancs de ravines, dans des zones inondables, etc.).

L'exposition permanente à des évènements climatiques et sismiques à très haute intensité, les faiblesses récurrentes en termes de gestion des risques et des désastres d'adaptation aux changements climatiques, de préparation et réponse (malgré des progrès notables enregistrés au niveau de la Direction Générale de la Protection Civile) et l'absence à la fois de volonté politique et de conscience environnementale à presque tous les niveaux créent une situation où tout progrès (politique, économique, social) peut à tout moment disparaître en raison d'une catastrophe.

L'imbrication de ces risques et la récurrence des crises qu'ils engendrent contribuent à ralentir considérablement les progrès du pays sur les ODD. L'état des lieux de ces derniers fait l'objet de la section suivante.

- **Opportunités**

L'éligibilité d'Haïti au Fonds de Consolidation de la Paix offre des opportunités de mettre en œuvre des programmes pour adresser les questions de cohésion sociale, de violences communautaires et de consolidation de la paix ainsi qu'une nouvelle approche de prévention et de gestion des conflits.

L'ONU profitera de la présence d'une mission spéciale politique intégrée pour maximiser les bénéfices notamment par le biais de ses capacités de bons offices pour faire avancer les priorités de l'EPNU.

Les crises multidimensionnelles que connait le pays constituent une opportunité de renforcement de la coordination de l'ONU et aussi de mise en œuvre de l'approche nexus Humanitaire-Développement - Paix.

Enfin, l'ONU pourrait s'engager davantage dans un partenariat binational avec l'EPNU de la République Dominicaine pour créer des synergies entre la programmation du SNU dans les deux pays, profitant des opportunités qui émergent du caractère spécial de l'ile comme un groupe de Petits États Insulaires en Développement, pour une prospérité partagée, la coordination de l'appui aux personnes en mouvement ainsi que la protection de l'environnement et la gestion des risques multidimensionnels.

4.2.2 Examen du cadre de coopération et présentation de rapports de résultats

L'actualisation de l'analyse commune de Pays servira de base pour évaluer les progrès en matière de produits et de résultats, analyser les contraintes de mise en œuvre et envisager les ajustements nécessaires au niveau du Cadre de Coopération. Les groupes de résultats soumettront des rapports au Comité de pilotage sur : i) la contribution aux progrès vers la réalisation des ODD, en utilisant le cadre commun de suivi et d'évaluation conjoint au niveau des résultats, y compris la responsabilité collective de l'équipe en ce qui concerne les résultats ; ii) l'attribution, c'est-à-dire la responsabilité individuelle et collective des agences des Nations Unies impliquées dans le Cadre de Coopération pour les résultats obtenus par le biais des plans de travail annuels.

Un rapport de résultats sur les réalisations du SNU en Haïti contribuant aux priorités nationales sera produit annuellement. Ce document alimentera les rapports thématiques/sectoriels préparés par le Gouvernement haïtien, ou les examens nationaux volontaires menés dans le cadre du Forum Politique de Haut Niveau (FPHN) des Nations Unies.

4.3. Plan d'Évaluation

L'évaluation finale sera conduite au cours de la quatrième année du cycle. Cet exercice sera indépendant. Conformément aux normes et aux standards de l'United Nation Evaluation Group (UNEG), l'évaluation aura pour objet d'apprécier la pertinence, l'efficacité, la durabilité et l'impact de la mise en œuvre du Cadre de Coopération 2023-2027. Il s'agira de démontrer objectivement les progrès enregistrés en vue de la réalisation des Effets et de leur contribution aux priorités nationales et aux ODD. L'évaluation s'intéressera au leadership et à l'appropriation nationale du Plan-cadre, à la cohérence de l'équipe des Nations Unies, à l'efficacité des arrangements de gestion, aux stratégies de communication et à la mobilisation des ressources.

Toutes les évaluations de programmes-pays des différentes agences, éventuellement les évaluations des programmes conjoints, devront précéder l'évaluation du Cadre de Coopération 2023-2027. Toutes les parties prenantes du Cadre de Coopération 2023-2027, le Gouvernement haïtien, le Système des Nations Unies, la société civile, le secteur privé et les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) seront impliqués dans le processus d'évaluation, à travers la participation, la planification, la collecte d'informations, l'assurance qualité, la validation du rapport et l'utilisation des produits de l'évaluation.

À la suite de l'évaluation finale du Cadre de Coopération, le SNU publiera une « Management Response ». Ensuite, il incombera au Bureau de la Coordonnatrice résidente de rendre publique l'évaluation finale dans le cadre d'une stratégie globale de communication et de diffusion de l'information.

Annexe 1.
Cadre de résultats du Cadre de Coopération

EFFETS	INDICATEURS, BASELINES, CIBLES, SOURCES DE VERIFICATION			PARTENAIRES (UN, GVT, PTFs, SC, SP, Collectivités)	HYPOTHÈSES
GRAND CHANTIER 4 DU PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT D'HAITI : REFONDATION INSTITUTIONNELLE Ce chantier prévoit la révision du cadre légal, le renforcement des administrations du pouvoir législatif, du pouvoir judiciaire et des institutions indépendantes, la modernisation de l'administration publique et, notamment, celle de l'administration de la justice et de la sécurité, l'augmentation du nombre d'effectifs déconcentrés de la fonction publique, le renforcement des collectivités territoriales et le renforcement de la société civile. Ces programmes permettront notamment la construction d'un État fort, déconcentré et décentralisé, établiront une culture de transparence et de reddition de compte rendant la corruption impraticable sur le territoire, adapteront le cadre légal et réglementaire aux besoins, assureront une meilleure gestion du foncier et garantiront la protection de la propriété.					
GUIDE RÉGIONAL • Convention interaméricaine contre la corruption • Stratégie de Montevideo pour la mise en œuvre de l'Agenda régional pour l'égalité des sexes dans le cadre du développement durable à l'horizon 2030					
CIBLES ODD : ODD 1: 1.3.1, 1.4.2 ; ODD 3: 3.4.2, 3.8.1 ; ODD 5: 5.1.1 ; ODD 8: 8.8.2 ; ODD 16: 16.a.1, 16.3.2, 16.4.2, 16.6.1, 16.10.1 ; ODD 17: 17.14.1, 17.16.1					
PRIORITÉ STRATÉGIQUE 1 DU CADRE DE COOPÉRATION : GOUVERNANCE, SÉCURITÉ ET ÉTAT DE DROIT					
EFFET 1. **Des institutions légitimes et redevables garantissent l'État de droit, la bonne gouvernance et le respect des droits humains**	**Indicateur RE.1.1 :** Progrès vers un gouvernement fonctionnel qui détient la confiance de la population.			BINUH, PNUD, HCDH, UNODC, UNOPS, UN-HABITAT, BIT, UNICEF, UNFPA, ONU-FEMMES, UNHCR, CEPALC, UNESCO, OIM, PNUE Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique (MJSP), Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales (MICT), Commission électorale permanente (CEP), Ministère à la Condition Féminine et aux Droits de la Femme (MCFDF), Police Nationale d'Haïti (PNH), Office de Protection du Citoyen (OPC), Ministère des Affaires Sociales et du Travail (MAST) Organisations de la société civile de droits humains, Associations de femmes, Associations de jeunes, Centres de recherche universitaire, Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire (CSPJ)	• Les parties prenantes trouvent un consensus large permettant la mise en place, avec des conditions politiques et sécuritaires nécessaires, de la révision de la Constitution et la tenue d'élections ; • Des relations constructives et une collaboration efficace sont entamées entre le pouvoir exécutif et législatif ; • Le Parlement a joué efficacement son rôle de législateur, en contrôlant aussi l'action et les initiatives du pouvoir **exécutif** • Suite à la formation d'un large consensus entre les différentes **parties** prenantes, la Cour de cassation fonctionne normalement et travaille constructivement avec les **différentes** institutions du pouvoir judiciaire pour renforcer l'administration de la justice et l'État de droit ; • Les différentes institutions de l'État, dont les douanes, ont travaillé efficacement afin d'assurer la hausse des revenus de l'État. • La discipline, la performance et le professionnalisme caractérisent le travail des juges et renforcent l'administration de la justice
	Baseline : N/A (2023)	**Cibles :** Plus de 50% de la population a confiance en le gouvernement	**Sources de vérification :** Sondage d'Opinion Citoyen en Haïti, CINF		
	Indicateur RE.1.2 : Mise en place des pouvoirs exécutif et législatif conformes à la Constitution et travaillant constructivement pour renforcer la bonne gouvernance et l'État de droit.				
	Baseline : Pouvoir législatif dysfonctionnel depuis janvier 2020. Le pouvoir exécutif a un gouvernement constitué sans président.	**Cibles :** La 51e législature et un nouveau pouvoir exécutif sont mis en place selon les prescriptions de la Constitution.	**Sources de vérification :** Résultats officiels publiés par le CEP dans le cadre de l'élection présidentielle et des élections législatives. Publication des lois sur le Journal Officiel « Le Moniteur », le Parlement approuve des lois et organise des sessions régulières pour vérifier et contrôler l'action du gouvernement.		
	Indicateur RE.1.3 : Fonctionnement normal des institutions judiciaires				
	Baseline : La Cour de cassation est dysfonctionnelle depuis février 2022. 40 juges ont été certifiés depuis 2019.	**Cibles :** Les nouveaux membres de la Cour de Cassation entrent en fonction. Augmentation d'au moins 30% des juges soumis aux procédures de vérification et de certification, d'ici à 2027	**Sources de vérification :** Les juges de la Cour de cassation prêtent serment et la Cour se réunit officiellement. Rapport du CSPJ/ données du HCDH		

EFFETS	INDICATEURS, BASELINES, CIBLES, SOURCES DE VERIFICATION			PARTENAIRES (UN, GVT, PTFs, SC, SP, Collectivités)	HYPOTHÈSES
EFFET 1.	**Indicateur RE.1.4 :** Augmentation des revenus de l'État.				• Les femmes sont représentées au Parlement et dans le gouvernement, notamment dans les postes de haut niveau, et contribuent efficacement au travail législatif et exécutif.
	Baseline : L'État a reçu des revenus de 36 168 000 000 gourdes entre octobre 2021 et janvier 2022.	**Cibles :** Les recettes de l'État sont augmentées et les détails de cette hausse sont publiés dans la Loi des finances (budget national). Les revenus de l'État **atteignent** 50 635 200 000 gourdes pour le trimestre d'octobre 2026 à janvier 2027.	**Sources de vérification :** Publication des données sur les revenus de l'État dans le Tableau des Opérations Financières de l'État (TOFE).		
	Indicateur RE.1.5 : Augmentation de la participation des femmes dans les processus décisionnels.				
	Baseline : 4 femmes à la 50e législature/ 4 femmes au gouvernement. (2016-2020)	**Cible :** 30% de femmes à la 51e législature/30% de femmes au gouvernement.	**Sources : Journal Officiel de l'État « Le Moniteur » :** Publication des résultats électoraux pour les législatives, dans le Journal Officiel « Le Moniteur ».		
EFFET 2. **La protection et la libre circulation des personnes, libéré des menaces des gangs, est assurée pour qu'ils vivent sans crainte pour leur intégrité physique et morale**	**Indicateur RE.2.1 :** Engagement accru de l'État pour garantir la sécurité des personnes et de leurs biens sur l'ensemble du territoire national			HCDH, OPS/OMS, UNFPA, UNICEF, ONUFEMMES, UNESCO, OIM, BINUH, ONUSIDA, UNOPS, BIT Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique (MJSP), Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales (MICT), Commission interministérielle des droits de la personne (CIDP), Ministère à la Condition Féminine et aux Droits de la Femme (MCFDF), Police Nationale d'Haïti (PNH), Office de Protection du Citoyen (OPC), Ministère des Affaires Sociales et du Travail (MAST) Organisations de défense des droits de l'homme, Associations de femmes, Associations de jeunes	• La PNH a réussi à « vetter », recruter et former de nouveaux agents, s'approchant de la cible d'environ 30% de femmes dans ses effectifs. • Les capacités opérationnelles et d'enquêtes criminelles de la PNH sont renforcées et ses mécanismes de prévention et de gestion du crime sont consolidés. • La présence et l'influence des groupes armés ont considérablement baissé dans les quartiers.
	Baseline : Au mois de septembre 2022, 14161 agents étaient enregistrés à la PNH, dont 1567 femmes, et environ 13000 étaient actifs. En 2021, le nombre de commissariats et sous-commissariats qui sont non fonctionnels surtout dans les zones contrôlées par des groupes armés est de 32 postes.	**Cibles :** une augmentation d'au moins 40% de l'effectif des agents enregistrés en 2022 d'ici 2027. Zéro poste dysfonctionnel d'ici à 2027	**Sources :** Communiqués d'appel à candidature de la PNH/décision d'affectation du DGPNH/ liste définitive des personnes recrutées et graduées.		
	Indicateur RE :2.2 : Baisse significative du nombre d'actes de violence armée et des actes criminels, y compris les violences sexuelles, contre la population locale d'ici 2027				• La situation socio-politique stable et l'environnement sécuritaire maitrisé sont propices à la jouissance effective des droits des Haïtiennes et Haïtiens.
	Baseline : du 1er janvier au 12 décembre 2022, le Service des droits de l'homme du BINUH a documenté 1 420 homicides, 1 197 blessés et 1 071 kidnappings	**Cibles :** Baisse d'au moins 80% des actes d'homicide, de blessures, de viol et de kidnapping d'ici 2027	**Sources :** données du BINUH, du HCDH et d'autres agences de l'ONU ; données de la PNH ; données de l'OPC et des organisations de défense des droits de l'homme		

EFFETS	INDICATEURS, BASELINES, CIBLES, SOURCES DE VERIFICATION			PARTENAIRES (UN, GVT, PTFs, SC, SP, Collectivités)	HYPOTHÈSES
GRAND CHANTIER 2 DU PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT D'HAÏTI : REFONDATION ÉCONOMIQUE Ce chantier prévoit la mise en œuvre d'un cadre macroéconomique propice au développement, l'appui à l'investissement privé externe et interne, la modernisation et la dynamisation de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, la valorisation des secteurs compétitifs de l'économie haïtienne et, en particulier, de l'industrie manufacturière et du tourisme, la mise en place d'une véritable industrie de la construction, le développement du secteur des services, l'exploitation durable des ressources géologiques et la mise en œuvre de projets ciblant la création d'emplois ainsi que l'amélioration de la productivité et de l'employabilité. Ces programmes stimuleront la création de richesse et d'emplois, augmenteront les revenus des particuliers, renforceront le secteur privé, favoriseront la stabilisation de la population, accroîtront la sécurité alimentaire et permettront de réduire les pressions sur l'environnement et les ressources naturelles.					
GUIDE RÉGIONAL **• L'action nationale s'insère dans les actions et les initiatives coordonnées au niveau régional, en particulier dans le cadre des stratégies et plans d'action du CARICOM (et de ses 25 institutions thématiques) et du SAMOA Pathway (Small Island Developing States Accelerated Modalities of Action) pour les SIDS (Small Island Developing States), le Programme d'Action de Doha pour les Pays les Moins Avancés 2022-2031 et la Stratégie de Montevideo pour la mise en œuvre de l'Agenda régional pour le genre dans le cadre du développement durable d'ici à 2030.**					
CIBLES ODD : ODD 1 : 1.a.1, 1.b.1; ODD 2 : 2.3.2, 2.4.1, 2.a.2; ODD 5 : 5.5.2, 5.a.1; ODD 8 : 8.8.1, 8.2.1, 8.3.1, 8.5.2, 8.6.1, 8.a.1, 8.b.1; ODD 9 : 9.2.1, 9.2.2, 9.3.1; ODD 10 : 10.1.1, 10.2.1, 10.3.1, 10.4.1, 10.4.2, 10.b.1; ODD 16 : 16.6.1, 16.7.2; ODD 17 : 17.1.1, 17.1.2, 17.3.1, 17.5.1, 17.9.1, 17.10.1, 17.11.1, 17.12.1, 17.17.1					
PRIORITÉ STRATÉGIQUE 2 DU CADRE DE COOPÉRATION : TRANSFORMATION ÉCONOMIQUE INCLUSIVE					
EFFET 3. **Un nouveau modèle économique inclusif, équitable, vecteur d'investissements nouveaux, de croissance et de durabilité, favorable à la création rapide d'emplois décents avec un focus sur les jeunes et les femmes, capable de réduire substantiellement la pauvreté et les inégalités, est formulé, approuvé et mis en œuvre.**	**Indicateur RE.3.1 :** Taux de croissance annuelle du PIB réel par personne pourvue d'un emploi (ODD 8.2.1)			BIT, PNUD, CEPALC, UNICEF, UNFPA, OIM, PNUE, ONU FEMMES, UNESCO, UNFPA, FAO, UNCTAD, PAM, PNUE, HCDH, FIDA, UNOPS, BM, FMI, Ministère de l'Économie et des Finances (MEF), Ministère du Commerce et de l'Industrie (MCI), Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE), Ministère à la Condition Féminine et aux Droits de la Femme (MCFDF), Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR), Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP).	• Principaux défis structurels du système - et de la gouvernance -économique identifiés et adressés ; • L'agenda de la réforme est approuvé et mis en œuvre.
	Baseline : 0.48% (2017)	**Cible :** 3% à 5%	**Sources de vérification :** Base de données du BIT		
	Indicateur RE.3.2 : Taux de chômage des femmes (population active)				
	Baseline : 17.3%(2012)	**Cible :** 10%	**Sources de vérification :** Base de données du BIT		
	Indicateur RE.3.3 : Taux de chômage des jeunes (15 à 24 ans)				
	Baseline : 17,9% (1999)	**Cible :** 10%	**Sources de vérification :** Base de données du BIT		
	Indicateur RE.3.4 : Taux de pauvreté (3,65 $/jour) (par année)				
	Baseline : 58,7% (2021)	**Cible :** 56%	**Sources de vérification :** Rapport de la Banque Mondiale		
	Indicateur RE.3.5 : Situation du pays par rapport au climat d'investissement.				

EFFETS	INDICATEURS, BASELINES, CIBLES, SOURCES DE VERIFICATION			PARTENAIRES (UN, GVT, PTFs, SC, SP, Collectivités)	HYPOTHÈSES
EFFET 3.	**Baseline :** 138e sur 141(2020)	**Cible :** 130e sur 141	**Sources de vérification :** Rapport annuel sur la compétitivité du Forum Économique Mondial		
	Indicateur RE.3.6 : Participation du secteur agricole dans le PIB				
	Baseline : 150 M$ (2020)	**Cible :** 300 M$	**Sources de vérification :** Rapport annuel sur la croissance économique de la Banque de la République d'Haïti (BRH)	Associations de jeunes, Associations de femmes, Associations de personnes en situation de handicap. Associations patronales, Associations syndicales	
	Baseline : 41.1 (2012)	**Cible :** 41.0	**Sources de vérification :** Base de données de la Banque Mondiale		

EFFETS	INDICATEURS, BASELINES, CIBLES, SOURCES DE VERIFICATION			PARTENAIRES (UN, GVT, PTFs, SC, SP, Collectivités)	HYPOTHÈSES
GRAND CHANTIER 3 DU PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT D'HAÏTI : REFONDATION SOCIALE Ce chantier prévoit la création de réseaux modernes de santé et d'éducation à travers tout le pays, incluant l'enseignement supérieur et la formation professionnelle et technique, la protection des biens culturels et l'appui à la créativité culturelle, un meilleur accès au logement, le développement de l'action civique et de l'offre sportive et de loisirs, la mise en place d'un système d'assurance sociale pour tous les travailleurs, l'organisation de la solidarité sociale et un programme favorisant l'égalité de genre. Ces programmes permettront, à terme, de couvrir tout le territoire en services de base, participeront à la mise en place des pôles régionaux et locaux de développement, amélioreront les conditions d'habitat, favoriseront l'inclusion sociale, constitueront des axes de création de richesse et d'emplois et accélèreront l'agrandissement de la classe moyenne.					
GUIDE RÉGIONAL **• Les cadres et stratégies du SAMOA Pathway (Modalités d'Action accélérée pour les Petits États Insulaires en Développement) pour les Small Island Developing States (SIDS), Consensus de Montevideo sur la Population et le Développement** **• La Stratégie de Montevideo pour la mise en œuvre de l'Agenda régional pour le Genre dans le cadre du Développement durable d'ici à 2030**					
CIBLES ODD : OOD 1: 1.1, 1.3.1, 1.4.1, 1.5.1 ; ODD2; ODD 3: 3.1.1, 3.1.2, 3.2.1, 3.3.1, 3.7.1, 3.8.1, 3.8.2, 3.b.1 ; ODD 4: 4.1.1 ; ODD 5: 5.5.1 ; ODD 6: 6.b.1, ODD 7 : 7.1.1 ; ODD 9: 9.3.1; ODD 11: 11.7.1 ; ODD17 : 17.8.1					
PRIORITÉ STRATÉGIQUE 3 DU CADRE DE COOPÉRATION : SERVICES SOCIAUX DE BASE ET APPUI AU CONTRAT SOCIAL					
EFFET 4. La population, particulièrement les groupes vulnérables et marginalisés, a un meilleur accès à des services sociaux de base équitables, inclusifs et de qualité, avec une attention particulière portée au respect des droits humains, à l'égalité de genre, et à l'inclusion du handicap, en vue du renforcement du contrat social.	**Indicateur RE.4.1 :** Taux de mortalité maternelle (ODD 3.1.1)			**PNUD** UNFPA, PAM, UNICEF, FAO, BIT, PNUD, ONU SIDA, ONU FEMMES, CEPALC, HCDH, UNHCR, OMS/OPS/OMS, UNESCO. Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP), Ministère des Affaires Sociales et du Travail (MAST), Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales (MICT), Ministère de la Jeunesse, des Sports et du Service Civique (MJSAC), Bureau du Secrétaire d'État à l'Intégration des Personnes Handicapées (BSEIPH),	· L'environnement sociopolitique et le processus de décentralisation des services publics sont propices à la satisfaction des besoins de la population eu égard aux services sociaux de base.
	Baseline : 529 décès pour 100 000 naissances vivantes (2016-2017)	**Cibles :** 350 décès pour 100 000 naissances vivantes (2031)	**Sources de vérification :** Enquête sur la Morbidité, Mortalité et Utilisation des Services (EMMUS)/ UEP		
	Indicateur RE.4.2 : Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié (ODD 3.1.2)				
	Baseline : 42% (2016-2017)	**Cibles :** 50%	**Sources de vérification :** Enquête sur la Morbidité, Mortalité et Utilisation des Services (EMMUS)		
	Indicateur RE.4.3: Prévalence de la malnutrition parmi les enfants de moins de 5 ans				
	Baseline : 7,1% (2016-2017)	**Cibles :** 3%	**Sources de vérification :** Enquête sur la Morbidité, Mortalité et Utilisation des Services (EMMUS)		
	Indicateur RE.4.4 : Proportion (%) de la population par sexe dans les phases de classification de crise (3) et d'urgence (4) de l'IPC			Secrétariat d'État à l'Alphabétisation (SEA), Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP), Ministère de l'Économie et des Finances (MEF),	
	Baseline : 45% (2017-2018)	**Cibles :** 35%	**Sources de vérification :** Enquête nationale de sécurité alimentaire (ENSA)		

EFFETS	INDICATEURS, BASELINES, CIBLES, SOURCES DE VERIFICATION			PARTENAIRES (UN, GVT, PTFs, SC, SP, Collectivités)	HYPOTHÈSES
EFFET 4.	**Indicateur RE.4.5 :** Proportion de la population utilisant Internet (ODD 17.8.1), désagrégé par sexe.			Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE), Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR), Associations de femmes, Associations de jeunes, Associations de personnes en situation de handicap	· L'environnement sociopolitique et le processus de décentralisation des services publics sont propices à la satisfaction des besoins de la population eu égard aux services sociaux de base.
	Baseline : 35,4% (2016-2017)	**Cibles :** 50%	**Sources de vérification :** Enquête sur la Morbidité, Mortalité et Utilisation des Services (EMMUS)		
	Indicateur RE.4.6 : Proportion (%) de la population vivant avec un handicap et bénéficiant de socles ou systèmes de protection sociale (allocation, pension, bénéfice) (ODD 1.3.1)				
	Baseline : 3,8% (2016-2017)	**Cibles :** 20%	**Sources de vérification :** Enquête du Secrétariat d'État à l'Intégration des Personnes Handicapées (BSEIPH)	Ministère des Affaires Sociales et du Travail (MAST) Bureau du Secrétaire d'État à l'Intégration des Personnes Handicapées (BSEIPH)	
	Indicateur RE.4.7 : Taux net de scolarisation par sexe.			Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP)	
	Baseline : 88% (2016)	**Cibles :** 90%	**Sources de vérification :** Données administratives du MENFP		
	Indicateur RE.4.8 : Proportion de femmes de 15-49 ans en union qui ont des besoins non satisfaits en matière de planification familiale.				· L'environnement sociopolitique et le processus de décentralisation des services publics sont propices à la satisfaction des besoins de la population eu égard aux services sociaux de base.
	Baseline : 38% (2016-2017)	**Cibles :** 30% (2031)	**Sources de vérification :** Enquête sur la Morbidité, Mortalité et Utilisation des Services (EMMUS) ; Enquête sur le statut des femmes, en Haïti ; UEP		

EFFETS	INDICATEURS, BASELINES, CIBLES, SOURCES DE VERIFICATION			PARTENAIRES (UN, GVT, PTFs, SC, SP, Collectivités)	HYPOTHÈSES
GRAND CHANTIER 1 DU PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT DE HAÏTI : REFONDATION TERRITORIALE Ce chantier prévoit des travaux au chapitre de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, du développement local, de la protection de l'environnement, de la correction des bassins versants et de la rénovation urbaine, la mise en place d'un réseau de transport national, l'électrification du pays, l'expansion des communications et le maillage numérique du territoire, ainsi que l'accroissement des capacités d'alimentation en eau potable et d'assainissement, incluant la gestion des déchets solides. Ces programmes permettront la mise en place des infrastructures économiques nécessaires à la croissance et à la création d'emplois ainsi qu'à l'accès aux services sociaux, renforceront les économies régionales, impulseront le développement local, structureront l'urbanisation et l'aménagement rural et permettront de mieux concilier les impératifs du développement économique avec la protection et la mise en valeur du patrimoine naturel et historique du pays et avec la gestion des risques.					
GUIDE RÉGIONAL **• Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) ;** **• Accords de Paris – Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques ;** **• Convention sur la Diversité Biologique ;** **• Convention des Nations Unies pour Combattre la Désertification ;** **• Décennie pour la restauration des écosystèmes (2021-2030) ;** **• One Health Approach ;** **• Accord politique Haïti, Cuba, République Dominicaine sur le Corridor Caribéen de la Biodiversité ;** **• Stratégie de Montevideo pour la mise en œuvre de l'Agenda régional pour l'égalité des sexes dans le cadre du développement durable à l'horizon 2030**					
CIBLES ODD : ODD 1: 1.5.4 ; ODD 2: 2.4 ; ODD 3: 3.b.1, 3.d.1 ; ODD 6: 6.2, 6.6 ; ODD 9: 9.a ; ODD 11: 11.a.1, 11.b.1, 11.3.2 ; 11.6; ODD 12 : 12.2, 12.4 ; ODD 13 : 13.1, 13.2, 13.3, 13.b ; ODD 14 : 14.1, 14.2, 14.4, 14.5, 14.7, 14.a, 14.b ; ODD 15 : 15.1, 15.2, 15.3, 15.4, 15.5, 15.9, 15.a, 15.b					
PRIORITÉ STRATÉGIQUE 4 DU CADRE DE COOPÉRATION : GESTION DES RISQUES MULTIDIMENSIONNELS, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL					
EFFET 5. **Des systèmes d'information et des mécanismes financiers et cadres normatifs sensibles au genre, à la protection et à l'inclusion sociale, sont mis en place pour aider les autorités étatiques, les communautés locales et les autres acteurs nationaux concernés à piloter et coordonner des politiques publiques pour renforcer la résilience basée sur la gestion des risques, la gouvernance territoriale et la gestion environnementale.**	**Indicateur RE.5.1 :** Existence de stratégies nationales de réduction des risques, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) (ODD13.1.2) et le Règlement Sanitaire International (ODD 3.d.1)			FAO, PNUE, PAM, UNICEF, PNUD, UNOPS, OPS/OMS, BIT, OIM, ONU FEMMES, UNESCO, UN-HABITAT, FIDA, UNFPA, CEPALC Ministère de l'Environnement (MDE), Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR), Ministère de l'Intérieur et des Collectivité Territoriales (MICT), Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE),	• Les infrastructures existantes de communication et de réponse sont susceptibles de faciliter l'opérationnalisation des décisions du Centre d'Opération d'Urgence Nationale, en cas de besoin de réponse à une catastrophe humanitaire.
	Baseline : Non (2023)	**Cibles :** Oui	**Sources de vérification :** Rapport du ministère de l'Intérieur/ Système National de Gestion des Risques et de Désastres (SNGRD)		

EFFETS	INDICATEURS, BASELINES, CIBLES, SOURCES DE VERIFICATION			PARTENAIRES (UN, GVT, PTFs, SC, SP, Collectivités)	HYPOTHÈSES
EFFET 5.	**Indicateur RE.5.2 :** Existence de contributions déterminées au niveau national, de stratégies à long terme, de plans nationaux d'adaptation, de communications sensibles au genre, relatives à l'adaptation, selon les informations communiquées au secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. (ODD13.2.1)			Direction de la Protection Civile (DPC)	
	Baseline : Non (2023)	**Cibles :** Oui	**Sources de vérification :** Rapport d'évaluation sur l'efficacité des plans nationaux		
	Indicateur RE.5.3 : La protection et la restauration des terres, des écosystèmes et de la biodiversité sont intégrées dans la planification nationale, les mécanismes de développement, les stratégies de réduction de la pauvreté et la comptabilité haïtienne. (ODD 15.9)				
	Baseline : Non (2023)	**Cibles :** Oui	**Sources de vérification :** Politique publique et plans spécifiques		
	Indicateur RE.5.4 : Existence d'une politique urbaine nationale et/ou d'un plan de développement régional qui : a) tienne compte de la dynamique des populations ; b) vise à l'équilibre du développement territorial ; c) élargisse la marge de manœuvre budgétaire locale. (ODD 11.a.1)				
	Baseline : Non (2023)	**Cibles :** Oui	**Sources de vérification :** Rapports nationaux auprès des Conventions de Rio. Lois de finances publiques.		

Annexe 2.
Liste des parties prenantes aux différentes consultations

GOUVERNEMENT/ INSTITUTIONS ÉTATIQUES	Banque de la République d'Haïti (BRH)
	Bureau du Secrétaire d'État à l'Intégration des Personnes Handicapées (BSEIPH)
	Fonds de Développement Industriel (FDI)
	Institut du Bien-Être Social et de Recherches (IBESR)
	Office de Protection du Citoyen (OPC)
	Coordination Nationale de la Sécurité Alimentaire (CNSA)
	Direction de l'Administration Pénitentiaire (DAP)
	Fonds d'Assistance Économique et Social (FAES)
	Inspection Générale de la Police Nationale d'Haïti (IGPNH)
	Institut Haïtien de Statistiques et d'Informatique (IHSI)
	Ministère à la Condition Féminine et aux Droits des Femmes (MCFDF)
	Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR)
	Ministère de l'Économie et des Finances (MEF)
	Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation professionnelle (MENFP)
	Ministère de l'Environnement (MDE)
	Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales (MICT)
	Ministère de la Culture et de la Communication (MCC)
	Ministère de la Défense
	Ministère de la Jeunesse et des Sports et de l'Action Civique (MJSAC)
	Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique (MJSP)
	Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP)
	Ministère des Affaires Étrangères et des Cultes
	Ministère des Affaires Sociales et du Travail (MAST)
	Ministère des Haïtiens Vivant à l'Étranger (MHAVE)
	Ministère des Travaux Publics Transports et Communications (MTPTC)
	Ministère du Commerce et de l'Industrie (MCI)
	Ministère du Tourisme
	Ministre de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE)

SOCIÉTÉ CIVILE	Action Aid
	Association des femmes infectées par le VIH (AFHIAVIH)
	Association des Jeunes Acteurs pour le Changement (JEACHA)
	Association des Volontaires pour la Démocratie (AVD)
	Cadre de liaison Inter-ONG (CLIO)
	Centre de Débats, de Recherches et de formations (CEDREF)
	Centre Culturel Nago
	Centre de Support aux Personnes Handicapées (CESPHA)
	Coalition Haïtienne pour l'Année Internationale des Volontaire (COHAIV)
	Combite pour la Paix et le Développement (CPD)
	Commission Épiscopale Justice et Paix
	Concern Worldwide
	Consortium d'appui à la gouvernance
	Défenseurs Plus
	ENPAK
	Fédération des organisations de Femmes pour l'égalité des droits humains (FEFOFEDH)
	Fondation Je Klere
	Initiative des femmes haïtiennes dans le tourisme (IFHT)
	Groupe de Référence Société civile de l'initiative Spotlight
	Groupe de sécurité au sein de la CCI
	Haiti Adolescent Girls Network (HAGN)
	Housing Works
	Ensemble Contre la Corruption (ECC)
	Institut Mobile d'Education Démocratique (IMED)
	Initiative de la Société Civile (ISC)
	Institut de Technologie et d'Animation (ITECA)
	Institut Haïtien des Droits de l'Homme
	Kafou Lespwa
	Konsèy Nasyonal Finansman Popilè (KNFP)

SOCIÉTÉ CIVILE	KOURAJ
	Lakou Lapè
	Ligue des Femmes Haïtienne pour le Renouveau *(LIFHER)*
	Marijàn Organisation Féministe
	Mouvement des femmes haïtiennes pour l'éducation et le développement (Moufhed)
	Observatoire de la Jeunesse Haïtienne (OJH)
	Organisation des Enfants Démunis et Handicapés d'Haïti *(OEDHH)*
	Organisation Kri Fanm Ayiti (KRIFA)
	Organisation pour le Développement durable et contre la Pauvreté (ODELPA)
	Organisation Sociale pour la Protection des Personnes Handicapées d'Haïti (OSOPPHAH)
	Comité National Paralympique d'Haïti (CNPH)
	Plateforme d'Agroécologie et de Développement Durable (PADED)
	Plate-forme des Organisations Haïtiennes de Défense des Droits Humains (POHDH)
	PROFAMIL
	Refuge des Femmes d'Haïti (Ref-Haiti)
	Rezo Fanm Radyo Kominote Ayisyen (REFRAKA)
	Réseau National de Défense des Droits Humains (RNDDH)
	SAKALA
	Sant Kiltirèl Nago
	Scout d'Haïti
	Solidarité des Femmes haïtiennes journalistes (SOFEHJ)
	Solidarité Féministe pour une nouvelle émergence (SOFENOE)
	Tet Kole Ti Peyizan Ayisyen
	Union des femmes à mobilité réduite d'Haïti (UFMORH)
	YWCA Young Women's Christian Association
ORGANISATIONS DE JEUNES	Centre Muse Haiti (CEMUH)
	Jeunes Acteurs pour le changement (JEACHA)
	Observatoire de la Jeunesse (ODJ)
	Association des Volontaires pour la Démocratie (AVD)
	Bureau de l'Organisation des Jeunes pour les Nations-Unies d'Afrique en Haïti (BOJNUAH)
	HAITI GIRLS NETWORK (HAGN)
	KOZE JEN GRESYE

SECTEUR PRIVÉ	Alliance pour la Gestion des Risques et la Continuité des Activités (AGERCA)
	Association Professionnelle des Banques
	Centre Kaizen
	Groupe Croissance S. A
	Association des Industries d'Haïti (ADIH)
	Chambre des Métiers et de l'Artisanat
	Chambre de Commerce et de l'Industrie de l'Ouest (CCIO)
	Chambre de Commerce des femmes entrepreneures d'Haïti (CCFEH)
	Chambre de Commerce des femmes entrepreneures du sud
	Chambre de Commerce et de l'industrie d'Haïti (CCIH)
	Chambre de Commerce et d'Industrie Haïtiano-Canadienne (CCIHC)
	Forum économique et du Secteur Privé
	Jeune Chambre Internationale (JCI)
ACTEURS ACADÉMIQUES, CULTURELS, FONDATIONS, THINK-TANK ET FIRMES DE CONSEILS	Akademi Kreyòl Ayisyen
	Centre culturel Pyepoudre
	Centre de Recherches et de Formation Économique et Sociale pour le Développement (CRESFED)
	Columbia University
	CORPUHA (Conférence des recteurs, présidents et dirigeants d'institutions d'enseignement supérieur haïtiennes)
	Centre de Formation en Éducation Supérieure (CREFI)
	École Nationale des Arts (ENARTS)
	École Nationale des Sages-Femmes du Chili
	Fletcher School
	Fondation Konesans ak Libète (FOKAL)
	Fondation Haïtienne de l'Enseignement privé (FONHEP)
	Group Croissance
	Haiti Education and Leadership Program (HELP)
	Institut des Sciences, des Technologies et des Études Avancées d'Haïti (ISTEAH)
	Knight Center for Journalism
	Le Centre d'Art Haïtien
	Observatoire du Numérique en Haïti (ObNH)

ACTEURS ACADÉMIQUES, CULTURELS, FONDATIONS, THINK-TANK ET FIRMES DE CONSEILS	Policité
	Rectorat Université d'État d'Haïti (RUEH)
	Réseau des Universités Publiques Régionales
	Université Américaine des Caraïbes aux Cayes
	Université d'État d'Haïti (UEH)
	Université de Port-au-Prince
	Université de Technologie d'Haïti (UNITECH)
	Université Épiscopale (UNEPH)
	Université Notre Dame d'Haïti (UNDH)
	Université Nouvelle Grand'Anse (UNOGA)
	Université Quisqueya (UniQ)
SYNDICATS	Batay Ouvriye
	Bureau Médiatrice Spéciale du Travail - BMST
	Central Autonome des Travailleurs Haïtiens (CATH)
	Centrale Nationale des Ouvriers Haïtiens (CNOHA)
	Comité Inter Syndical des Femmes Haïtiennes (CISFH)
	Confédération des Forces Ouvrières Haïtiennes (CFOH)
	Confédération des Travailleurs Haïtiens (CTH)
	Confédération des Travailleurs-euses des Secteurs Public et Privé (CTSP)
	Entè Sendikal Premye Me-Batay Ouvriye (ESPM-BO)
	Groupement Syndical des Travailleurs-eusses du Textile pour Réexportation d'Assemblage (GOSTTRA)
	Syndicat des Ouvriers d'HANSAE Haïti S.A (SOHSA)
	Syndicat des Ouvriers Haïtiens pour la Rénovation du Secteur Textile (SOHARST)

Annexe 3.
Cadre Légal

1. Considérant que le Gouvernement de Haïti a conclu avec l'Organisation des Nations Unies, y compris ses fonds, programmes et autres organes subsidiaires, et d'autres organismes des Nations Unies (les « organismes des Nations Unies »), dans le cadre du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (le « Plan-cadre de coopération »), les accords ci-après, qui sont applicables aux activités de programme à mener en [pays] (les « accords avec les Nations Unies ») ;

2. Considérant que les accords avec les Nations Unies, ainsi que la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies du 13 février 1946 (la « Convention générale ») ou la Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées du 21 novembre 1947 (la « Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées »), selon le cas, régissent au premier chef les relations entre le Gouvernement et chacun des organismes des Nations Unies devant aider le pays à exécuter son plan-cadre de coopération, et que leur liste, non exhaustive, est sans préjudice de tout autre instrument juridique que le Gouvernement pourrait conclure par ailleurs, y compris des accords supplémentaires avec des organismes des Nations Unies, aux fins des activités à mener dans le pays :

- Avec le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), un accord de base régissant l'assistance apportée par le PNUD dans le pays (Accord de base type en matière d'assistance), signé par les deux parties le 28 juin 1973. En application du paragraphe 2 de l'article premier de l'Accord de base type en matière d'assistance, cette assistance sera mise à la disposition du Gouvernement, et elle sera fournie et reçue conformément aux résolutions et décisions pertinentes et applicables des organes compétents du PNUD, et sous réserve que le PNUD dispose des fonds nécessaires. En particulier, dans sa décision 2005/1 du 28 janvier 2005, le Conseil d'administration du PNUD a approuvé le nouveau Règlement financier et les nouvelles règles de gestion financière, dans lesquels figurent de nouvelles définitions des termes « exécution » et « réalisation » qui permettent au PNUD de mettre pleinement en œuvre les nouvelles procédures de programmation conjointe par pays issues de l'initiative de simplification et d'harmonisation du Groupe des Nations Unies pour le développement. Compte tenu de cette décision, le Plan-cadre de coopération et le plan de travail (qui fait partie intégrante du Plan-cadre et y est intégré par renvoi) adoptes ci-après constituent ensemble un descriptif de projet au sens de l'Accord de base type en matière d'assistance ;
- Avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), accord de base régissant l'assistance apportée par l'UNICEF dans le pays (Accord de base type en matière d'assistance), signé par les deux parties, le 21 juillet 1983. La coopération est établie sur la base du mandat de l'UNICEF ;
- Avec le Programme Alimentaire Mondial des Nations Unies (PAM), un accord de base régissant l'assistance apportée par le PAM dans le pays (Accord de base type en matière d'assistance), signé par les deux parties le 26 septembre 2002. Bien que l'accord le plus récent ait été signé en 2002, le PAM fonctionne en Haïti depuis 1969. En application de la section 30 de l'article 11 de l'Accord de base le PAM peut fournir une assistance aidant le gouvernement à faire face aux besoins alimentaires du pays à ses fins humanitaires. Conformément à l'Accord, cette assistance du PAM sera mise à la disposition du Gouvernement et sera fournie et reçue conformément aux résolutions et décisions pertinentes et applicables des organes compétents du PAM. Selon l'Accord, le gouvernement fera le nécessaire pour assurer un accès sûr et sans entrave aux fonctionnaires du PAM et du personnel humanitaire (Section 31, article 11). Le PAM, en tant qu'agence des Nations Unies et conformément à la section 10 de l'article 6 de l'Accord, est exonéré de toutes formes d'impôts directs ;
- Avec le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), la coopération est établie sur la base du mandat d'ONU-Habitat, notamment dans le cadre de son Plan Stratégique et de son Programme de Travail approuvés par l'Assemblée d'ONU-Habitat, ainsi que pour le Nouvel Agenda Urbain approuvé par la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) ;

- Avec le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), l'assistance sera mise à la disposition du Gouvernement et elle sera fournie et reçue conformément aux résolutions et décisions pertinentes et applicables des instances dirigeantes compétentes du SNU ;
- Avec le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/Sida (ONUSIDA), l'accord de base conclu entre le Gouvernement et le Programme des Nations Unies pour le développement (« Accord de base type en matière d'assistance, signé par les deux parties le 28 juin 1973. ») s'applique mutatis mutandis aux activités et au personnel du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/Sida (l'ONUSIDA). Depuis 2000, l'ONUSIDA est présent en Haïti à la demande du Gouvernement, à travers le Ministère de la Santé Publique et de la Population, sous l'égide de l'OMS d'abord, avant de devenir une agence à part entière en 2001. L'assistance au Gouvernement sera mise à disposition, fournie et reçue conformément aux résolutions et décisions pertinentes et applicables des structures dirigeantes d'ONUSIDA. Le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/Sida (ONUSIDA) guide et mobilise la communauté internationale en vue de concrétiser sa vision commune : « Zéro nouvelle infection au VIH. Zéro discrimination. Zéro décès lié au Sida. » L'ONUSIDA conjugue les efforts de onze institutions des Nations Unies – le HCR, l'UNICEF, le PAM, le PNUD, l'UNFPA, l'UNODC, ONU Femmes, l'OIT, l'UNESCO, l'OMS et la Banque mondiale. Il collabore étroitement avec le Gouvernement, la société civile et les partenaires pour mettre un terme à l'épidémie de Sida à l'horizon 2030 dans le cadre des Objectifs de Développement Durable ;
- Avec l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO), le Bureau de l'UNESCO à Port-au-Prince - Bureau national pour Haïti, le gouvernement haïtien a signé un accord de siège avec l'UNESCO le 28 janvier 1983 pour l'ouverture officielle de son bureau dans le pays. Membre fondateur de l'UNESCO, Haïti a ratifié l'acte constitutif de l'organisation depuis 1946. La Coopération entre Haïti et l'UNESCO a débuté en 1947, lors de la première expérience témoins de l'UNESCO en matière d'éducation de base, à la Vallée de Marbial, commune de Jacmel, dans le Sud-Est d'Haïti, à l'invitation du président Dumarsais Estimé ;
- Avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), l'accord de base conclu entre le Gouvernement et le Programme des Nations Unies pour le développement et entre en vigueur le 28 Juin 1973 (« l'Accord de base ») s'applique mutatis mutandis aux activités et au personnel d'ONU Femmes, conformément à l'accord conclu par échange de lettres entre ONU-Femmes et le Gouvernement, entré en vigueur le 21 janvier 2015. L'assistance au Gouvernement sera mise à disposition, fournie et reçue conformément aux résolutions et décisions pertinentes et applicables des structures dirigeantes d'ONU-Femmes ;
- Avec le Fonds International de Développement Agricole (FIDA), l'accord de siège est signé avec la République d'Haïti, le 25 aout 2016. L'Accord portant la création de FIDA est établi le 19 décembre 1977. La République d'Haïti a adhéré le 16 avril 1852 à la Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées en date du 21 novembre 1947 (la « Convention »), dont les dispositions font partie intégrante du présent accord ;
- Avec le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA), l'Accord de Base conclu le 28 juin 1973 entre le Gouvernement de la République d'Haïti et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et confirmé par la lettre de la Directrice Exécutive de l'UNFPA en date du 3 septembre 1996, s'applique mutatis mutandis pour les activités et le personnel de l'UNFPA en Haïti ;
- Avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Accord entre le Gouvernement de la République d'Haïti et l'Organisation mondiale de la Santé pour la fourniture d'une assistance technique consultative ou d'autres services par l'Organisation mondiale de la Santé, signé le 27 juin 1950, et l'Accord de Base entre le Gouvernement de la République D'Haïti et L'Organisation Panaméricaine de la Santé/Organisation Mondiale de la Santé sur les Relations Institutionnelles, Les Privilèges et les Immunités, signés le 26 avril 1984. L'OPS participe à cet accord en sa qualité de bureau régional de l'OMS pour les Amériques ;

- Avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR), accord de Siège régissant l'assistance apportée par le HCR dans le pays (Accord de base type en matière d'assistance), signé par les deux parties le 14 octobre 2014. La coopération entre le Gouvernement haïtien et le HCR dans les domaines de la protection humanitaire et l'assistance aux réfugiés et autres personnes relevant de la compétence du HCR, y compris notamment les apatrides, réfugiés de retour, Personnes Déplacés à l'Intérieur (PDI) et PDI retournés, est réglé par le statut du HCR, les autres décisions et résolutions pertinentes concernant le HCR adoptées par les organes des Nations Unies, l'Article 35 de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et l'article 2 du Protocole relatif au Statut des réfugiés ;
- Avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Accord entre la FAO et le Gouvernement relatif à l'établissement du bureau de la Représentation de la FAO en République d'Haïti, conclu sous forme d'échange de lettres signées le 25 aout 1977, le 16 janvier 1978, le 6 mars 1978 et le 13 avril 1978 ;
- Avec le Haut-Commissariat des Nations Unies (HCDH), qui est une partie intégrante du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti, dans ses résolution 2476 (2019), 2547 (2020), 2600 (2021) et 2645 (2022), le Conseil de sécurité a mandaté le HCDH à soutenir le gouvernement d'Haïti dans ses efforts pour lutter contre les violations des droits de l'homme et remplir ses obligations internationales. Il est chargé, entre autres, de surveiller l'application des conventions internationales relatives aux droits de l'homme auxquelles le Gouvernement Haïtien a souscrit, d'organiser des activités de renforcement des capacités en faveur des autorités gouvernementales, les institutions nationales des droits de l'homme, et la société civile et d'autres acteurs. A cet effet, il concourt à la consolidation des acquis en matière de paix et de cohésion sociale. ;
- Avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), l'accord de base conclu entre le Gouvernement et le Programme des Nations Unies pour le développement, le 28 juin 1973 (« l'Accord de base »), s'applique mutatis mutandis aux activités et au personnel de l'UNOPS, en conséquence de l'échange de lettre entre l'UNOPS et le Gouvernement réitéré le 17 juin 2010 (suivi concernant la demande d'accréditation). L'assistance au Gouvernement sera mise à disposition, fournie et reçue conformément aux résolutions et décisions pertinentes et applicables des structures dirigeantes de l'UNOPS ;
- Pour tous les organismes, y compris l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), la Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique Latine et les Caraïbes, l'Organisation Internationale du Travail (OIT), l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDC) et le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), l'assistance sera mise à la disposition du Gouvernement et elle sera fournie et reçue conformément aux résolutions et décisions pertinentes et applicables des instances dirigeantes compétentes du système des Nations Unies.

3. En ce qui concerne l'ensemble des organismes des Nations Unies, l'assistance est mise à la disposition du Gouvernement, elle est fournie et reçue conformément aux résolutions, décisions, règles et procédures pertinentes et applicables de chaque organisme des Nations Unies.

4. Sans préjudice de ce qui précède, le Gouvernement :

i) applique à chaque organisme des Nations Unies et à ses biens, fonds, avoirs, fonctionnaires et experts en mission les dispositions de la Convention générale ou de la Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées ;

ii) accorde à chaque organisme des Nations Unies, ainsi qu'à ses fonctionnaires et aux autres personnes fournissant des services pour son compte, les privilèges, immunités et facilités prévus dans les accords avec les Nations Unies qui lui sont applicables.

5. Les Volontaires des Nations Unies qui fournissent des services pour le compte d'un organisme des Nations Unies ont droit aux privilèges et immunités accordés aux fonctionnaires de cet organisme.

6. Les privilèges, immunités et facilités accordés à un organisme des Nations Unies, au titre du Plan-cadre de coopération, ne sont pas moins favorables que ceux accordés par le Gouvernement à tout autre organisme des Nations Unies signataire du Plan-cadre de coopération.

7. Sans préjudice des accords avec les Nations Unies, le Gouvernement doit répondre à toutes les réclamations que des tiers pourraient présenter contre l'un ou l'autre des organismes des Nations Unies signataires, ainsi que leurs fonctionnaires, experts en mission ou autres personnes fournissant des services pour leur compte, et il les met hors de cause en cas de réclamation et les dégage de toute responsabilité résultant d'opérations exécutées au titre du Plan-cadre de coopération, sauf si le Gouvernement et l'organisme ou les organismes concerné(s) conviennent d'un mutuel accord que ladite réclamation ou ladite responsabilité résulte d'une négligence grave ou d'une faute intentionnelle de l'organisme ou de ses fonctionnaires ou personnes fournissant des services pour son compte.

8. Rien dans le présent Plan-cadre de coopération ou s'y rapportant ne peut être considéré :

i) comme une renonciation expresse ou implicite aux privilèges et immunités accordés à tout organisme des Nations Unies ;

ii) comme l'acceptation par tout organisme des Nations Unies de la compétence des juridictions de tout pays à l'égard des différends qui pourraient en découler, que ce soit au titre de la Convention générale ou de la Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées, d'accords avec les Nations Unies ou autrement, et aucune disposition du présent Plan-cadre de coopération ne peut être interprétée ou appliquée d'une manière ou dans une mesure qui soit incompatible avec ces privilèges et immunités.

Annexe 4.
Politique harmonisée concernant les transferts de fonds (HACT)

Tous les transferts de fonds destinés à un partenaire de mise en œuvre se font conformément aux plans de travail convenus entre le partenaire de mise en œuvre et les organismes des Nations Unies.

Les transferts de fonds destinés au financement d'activités décrites dans les plans de travail peuvent être effectués par les organismes des Nations Unies, selon les modalités suivantes :

1. Fonds transférés directement au partenaire de mise en œuvre :

a. Avant le début des activités (transfert direct) ;

b. Ou une fois les activités terminées (remboursement).

2. Paiement direct aux fournisseurs ou à des tiers au titre d'obligations contractées par le partenaire de mise en œuvre sur la base de demandes signées par la personne habilitée désignée par celui-ci ;

3. Paiement direct aux fournisseurs ou à des tiers au titre d'obligations contractées par les organismes des Nations Unies à l'appui d'activités convenues avec les partenaires de mise en œuvre.

Les transferts directs visant à financer la réalisation d'activités de programme sont demandés et autorisés pour des périodes n'excédant pas trois mois. Le remboursement de dépenses préalablement autorisées est demandé et effectué trimestriellement ou une fois les activités terminées. Les organismes des Nations Unies ne sont pas tenus de rembourser les dépenses du partenaire de réalisation qui sont supérieures aux montants autorisés. Lorsqu'une activité est terminée, tout solde est remboursé ou porté au crédit du programme d'un commun accord entre le partenaire de mise en œuvre et les organismes des Nations Unies.

Les modalités de transfert de fonds, le montant des décaissements et le champ et la fréquence des activités de certification pourront dépendre des résultats d'un examen de la capacité de gestion des finances publiques, lorsque le partenaire de mise en œuvre est un Gouvernement, ou d'une évaluation de la capacité de gestion financière si le partenaire n'est pas un organisme des Nations Unies. Un consultant qualifié, tel qu'un cabinet d'expertise comptable choisi par les organismes des Nations Unies, peut procéder à cette évaluation à laquelle le partenaire de réalisation participe. Le partenaire de mise en œuvre peut participer à la sélection du consultant.

Les modalités de transferts de fonds, le montant des décaissements et le champ et la fréquence des activités de certification peuvent être révisés lors de la réalisation du programme, en fonction des observations formulées dans le cadre du suivi du programme, du suivi des dépenses et des rapports à ce sujet ainsi qu'à l'issue d'audits.

En cas de transfert direct ou de remboursement, les organismes des Nations Unies notifient au partenaire de mise en œuvre le montant qu'ils ont approuvé et lui versent les fonds dans un délai défini par les orientations de chaque agence.

En cas de paiement direct aux fournisseurs ou à des tiers au titre d'obligations contractées par le partenaire de mise en œuvre sur la base de demandes signées par la personne habilitée désignée par celui-ci, ou aux fournisseurs ou à des tiers au titre d'obligations contractées par les organismes de l'ONU à l'appui d'activités convenues avec les partenaires de réalisation, les organismes des Nations Unies procèdent au paiement dans un délai défini par les orientations de chaque agence.

La responsabilité des organismes des Nations Unies n'est pas directement engagée par les accords contractuels conclus entre le partenaire de mise en œuvre et les fournisseurs extérieurs. Lorsque les organismes des Nations Unies versent des fonds au même partenaire de réalisation, le suivi du programme, le suivi financier et les audits sont effectués conjointement par ces organismes ou en coordination avec eux.

Pour demander le déblocage des fonds ou pour s'assurer que l'agence (PNUD/UNFPA/UNICEF) acceptera de rembourser ou de payer directement les dépenses prévues, les partenaires de mise en œuvre utilisent le formulaire d'autorisation de financement et d'ordonnancement des dépenses (formulaire FACE), dans lequel ils décrivent les activités du plan de travail. Ils utilisent également le formulaire FACE pour rendre compte de l'utilisation des fonds reçus. Le partenaire de mise en œuvre désigne nommément la ou les personnes qu'il autorise à communiquer les informations relatives au compte, à demander des fonds et à certifier l'utilisation qui est faite des fonds reçus. Le formulaire FACE est certifié par la ou les personnes habilitées désignées par le partenaire de réalisation.

Les fonds transférés aux partenaires de réalisation doivent être dépenses aux seules fins des activités et dans les délais convenus dans les plans de travail.

Les partenaires de réalisation (Gouvernement ou organisations non gouvernementales nationales) utilisent les fonds reçus conformément aux réglementations, politiques et procédures nationales compatibles avec les normes inter- nationales applicables, notamment en veillant à les dépenser aux fins des activités convenues dans les plans de travail et en faisant rapport sur l'utilisation de toutes les sommes reçues à l'agence (PNUD/UNFPA/UNICEF) dans les six mois suivant leur réception. Lorsque les réglementations, politiques et procédures nationales ne sont pas compatibles avec les normes internationales applicables, ce sont les règles financières et règles connexes ainsi que les règlements, politiques et procédures de l'organisme des Nations Unies qui s'appliquent.

Si les partenaires de réalisation sont des organisations non gouvernementales internationales ou des organisations de la société civile, ou encore des organisations intergouvernementales, ils utilisent les fonds reçus conformément aux normes internationales applicables, notamment en veillant à les dépenser aux fins des activités convenues dans les plans de travail et en faisant rapport sur l'utilisation de toutes les sommes reçues à l'agence (PNUD/ UNFPA/ UNICEF) dans les six mois suivant leur réception.

Pour faciliter les audits programmés et les audits spéciaux, chaque partenaire de réalisation qui reçoit des fonds de l'agence (PNUD/UNFPA/UNICEF) permet à l'agence du SNU ou à son représentant d'accéder en temps voulu :

- à tous les documents comptables prouvant l'enregistrement du transfert des fonds par l'agence (PNUD/UNFPA/ UNICEF), accompagnés de la documentation pertinente ;
- à toute la documentation et à tous les membres du personnel concernés par le fonctionnement du dispositif de contrôle interne du partenaire de réalisation par lequel les transferts de fonds sont passés.

Les conclusions de chaque audit sont communiquées au partenaire de réalisation et à l'agence (PNUD/UNFPA/ UNICEF). En outre, chaque partenaire de réalisation :

- Reçoit communication du rapport d'audit établi par les auditeurs indépendants et en prend connaissance.
- Adresse sans retard les déclarations d'acceptation ou de rejet de toute recommandation des auditeurs à l'agence (PNUD/ UNFPA/UNICEF) afin que ceux-ci les fassent figurer dans le rapport final qu'ils soumettront à l'agence (PNUD/UNFPA/UNICEF).
- Donne suite rapidement aux recommandations des auditeurs qu'il aura acceptées.
- Rend compte des mesures prises pour donner suite aux recommandations acceptées à l'agence (PNUD/ UNFPA/UNICEF), tous les trimestres (ou à une fréquence convenue localement).
- Lorsque les capacités de gestion des finances publiques n'ont pas été évaluées ou que l'évaluation a révélé des faiblesses dans la capacité de l'institution supérieure de contrôle, l'agence (PNUD/UNFPA/UNICEF) confiera les audits à un cabinet privé.

Annexe 5.
Acronymes et abréviations

ALC	Amérique latine et des Caraïbes
BINUH	Bureau intégré des Nations Unies en Haïti
BIT	Bureau International du Travail
BM	Banque Mondiale
BRH	Banque de la République d'Haïti
BSEIPH	Secrétaire d'État à l'Intégration des Personnes Handicapées
CCA	Analyse Commune de Pays
CEP	Conseil Électoral Provisoire
CEPALC	Commission Économique pour l'Amérique Latine et la Caraïbe
CERF	Central Emergency Response Fund
CIAT	Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire
CIDP	Comité interministériel des Droits de la Personne
CINF	Cadre Intégré National de Financement
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement
COUC	Centre d'Operations d'Urgence Communale
COUD	Centre d'Opérations d'Urgence Départementale
COUN	Centre des Operations d'Urgence Nationale
CSCCA	Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif
CSPJ	Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire
DCE	Direction de la Coopération Externe
DCO	Bureau de la coordination des activités de développement
DGPNH	Direction Générale de la Police Nationale d'Haïti
DPC	Direction de la Protection Civile
EMMUS	Enquête sur la Mortalité, Morbidité et l'Utilisation des Services
ENSA	Enquête Nationale de Sécurité Alimentaire
EPNU	Équipe Pays des Nations Unies
EPU	Examen Périodique Universel
FACE	Formulaire d'autorisation de financement et d'ordonnancement des dépenses
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FIDA	Fonds International de Développement Agricole
FMI	Fonds Monétaire International
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la Population
FPHN	Forum Politique de Haut Niveau

GR	Groupes de Résultats
GRM	Groupe de Référence Multi-acteurs
GTG	Groupe Thématique Genre
GTIH	Groupe de Travail sur l'Inclusion
GTSE	Groupe Technique Suivi et Évaluation
Gvt	Gouvernement
HACT	Approche Harmonisée des Transferts en Espèces
HCDH	Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme
HCT	Équipe Humanitaire Pays
IDE	Investissement Direct Étranger
IDH	Indice du Développement Humain
IGPNH	Inspection Générale de la Police Nationale d'Haïti
IPC	Integrated Food Security Phase Classification
ISF	Plan Stratégique Intégré _ One UN Plan
M$	Millions de dollars américains
MARNDR	Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural
MAST	Ministère des Affaires Sociales et du Travail
MCFDF	Ministère à la Condition Féminine et aux Droits de la Femme
MCI	Ministère du Commerce et de l'Industrie
MDE	Ministère de l'Environnement
MEF	Ministère de l'Économie et des Finances
MENFP	Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle
MICT	Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales
MJSAC	Ministère de la Jeunesse, des Sports et du Service Civique
MJSP	Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique
MPCE	Ministère de la Planification et de la Coopération Externe
MSPP	Ministère de la Santé Publique et de la Population
NEET	Ni en Emploi, Ni en Études, ni en Formation
OCHA	Bureau de Coordination des Affaires Humanitaires de l'ONU
ODD	Objectifs de Développement Durable
OFATMA	Office d'Assurance Accidents du Travail, Maladie et Maternité
OIM	Organisation Internationale pour la Migration
OIT	Organisation Internationale du Travail

OMS/OMS	Organisation Panaméricaine de la Santé/Bureau Régional Pour Les Amériques de l'Organisation Mondiale de la Santé
OMT	Groupe de Gestion des Opérations
ONA	Office National d'Assurance Vieillesse
ONU	Organisation des Nations Unies
ONUDC	Office des Nations Unies Contre la Drogue et le Crime
ONU-Habitat	Programme des Nations Unies pour les établissements humains
ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA
OPC	Office de la Protection du Citoyen
OSC	Organisations de la Société Civile
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PDNA	Évaluation des besoins post-catastrophe
PEID	Petits États Insulaires en Développement
PIB	Produit Intérieur Brut
PIDCP	Pacte international relatif aux droits civils et politiques
PIDESC	Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels
PMA	Pays les Moins Avancés
PNH	Police Nationale d'Haïti
PNLS	Programme National de Lutte contre le Sida
PNPPS	Politique de Protection et de Promotion Sociales
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PREPOC	Plan de Relance Économique Post-COVID-19
PSDH	Plan Stratégique de Développement d'Haïti
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
PTI	Plan Triennal des Investissements
RD	République Dominicaine
RSASG/CR/CH	Représentante Spéciale Adjointe du Secrétaire Général/Coordonnatrice Résidente et Coordonnatrice Humanitaire
RSSG	Représentante Spéciale du Secrétaire Général
SC	Société Civile
SEA	Secrétariat d'État à l'Alphabétisation
SMART	Enquête Nationale de Nutrition et de Mortalité Rétrospective
SNGRD	Système National de Gestion des Risques et de Désastres

SNU	Système des Nations Unies
SP	Secteur Privé
SyNSIP	Système National de Statistique et d'Informatique Publique
TF PSEA	Taskforce of Prevention of Sexual Exploitation and Abuse
TFF	Taskforce Finances
TFIT	Taskforce Informatique Technologies
TFP	Taskforce Procurement
TFRH	Taskforce Ressources Humaines
TOFE	Tableau des Opérations Financières de l'État
UCREF	Unité Centrale de Renseignement Financier
UEP	Unité d'Études et de Programmation
ULCC	Unité de Lutte Contre la Corruption
UNCG	Groupe de Communication Nations Unies
UNEG	United Nations Evaluation Group
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture
UNHCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
UNOPS	Bureau des Nations Unies pour les Services d'Appui aux Projets
UNW	ONU Femmes
VBG	Violence basée sur le Genre
VFFF	Violences Faites aux Femmes et aux Filles

Annexe 6.
Configuration de l'Équipe Pays

La formulation du nouveau Cadre de Coopération 2023-2027 a été entreprise dans un contexte complexe en Haïti, après l'assassinat du président de la République, M. Jovenel Moïse, et le tremblement de terre dans la péninsule sud en 2021, ainsi que la spirale de la crise sécuritaire qui s'est poursuivie et exacerbée en 2022. Il s'agit d'un document adapté à ce contexte de crise évolutif et, en tant que tel, conçu sur la base de la capitalisation des expériences de l'Équipe Pays des Nations Unies (EPNU) en matière de planification en Haïti et des meilleures pratiques, au niveau mondial, relatives à ces dynamiques.

Ce cadre de coopération répond à l'aspiration de renforcer l'approche NEXUS entre le développement durable, la consolidation de la paix, l'atténuation des conflits, les actions humanitaires ainsi que l'intégration requise entre l'EPNU et la mission politique spéciale BINUH, comme souligné dans la lettre du Secrétaire général de l'ONU au Conseil de sécurité de l'ONU le 29 avril 2022.

De ce fait, le cadre de coopération décrit une vision conjointe, collective et intégrée pour l'appui de l'ONU au pays, assurant les synergies nécessaires entre les toutes les entités onusiennes, tout en s'engageant sur les résultats collectifs avec l'équipe humanitaire du pays (HCT), en particulier dans les domaines de l'accès aux services sociaux de base et de protection.

L'élaboration de ce document a suivi une feuille de route conjointe convenue par l'EPNU et le Gouvernement d'Haïti. Après l'élaboration de l'analyse commune de pays 2022, qui s'est concentrée sur les causes profondes du cycle de crises d'Haïti depuis une décennie, l'EPNU a organisé une retraite de planification stratégique avec le Gouvernement d'Haïti, en février 2022, informée par une réflexion avec des personnalités de la société civile et une analyse approfondie des capacités et des avantages comparatifs des Nations Unies, donnant lieu ainsi lieu aux principales priorités de l'UNSDCF.

Des consultations supplémentaires au niveau technique ont été réalisées entre les équipes onusiennes et les cadres des Unités Études et Programmation (UEP) de tous les ministères sectoriels sous le leadership du ministère de la planification et de la Coopération Externe. Un processus de dialogue approfondi et multicouche a été maintenu entre le Gouvernement d'Haïti à travers le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE), le/la Coordonnateur-trice Résident-e et le Premier Ministre. En outre, un groupe de consultation multi-acteurs, composé de membres de la société civile, du secteur privé, d'universités, de jeunes, de LGBTQI+ et de groupes de femmes, a été mis en place, en partenariat avec le MPCE, afin de contribuer au processus de formulation du nouveau cadre de planification, en élargissant sa portée et inclure la société civile et le secteur privé au cœur de la mise en œuvre et du suivi du programme, conformément aux meilleures pratiques de la communauté humanitaire et aux processus de planification multipartites, contribuant davantage à la nature hybride de l'UNSDCF2023-2027 en Haïti.

Dans cette même perspective, des consultations ont été réalisées au niveau territorial et auprès de groupes vulnérables, ventilées par sexe et par tranche d'âge, avec l'appui de l'Université Quisqueya, afin de compléter les données issues d'une enquête de perception menée auprès des partenaires de l'ONU à l'échelle du pays.

Afin de capturer les dynamiques frontalières avec la République Dominicaine, l'EPNU en Haïti a travaillé en étroite collaboration avec l'EPNU en République Dominicaine sur un cadre narratif commun aux deux UNSDCF afin de connecter les matrices de résultats des cycles respectifs de respectifs dans les domaines pertinents pour la programmation binationale et le renforcement mutuel des deux équipes.

En dernier lieu, l'Equipe Pays en Haïti a conduit un exercice de configuration des Nations Unies des agences, fonds et programmes, afin de relier les capacités existantes de l'EPNU aux quatre domaines de résultats, à savoir : i) Gouvernance, Sécurité et État de droit ; ii) Transformation économique inclusive ; iii) Accès aux services sociaux de base et cohésion sociale ; vi) Résilience, Gestion des risques multidimensionnels, Gouvernance territoriale et Gestion de l'environnement, ainsi qu'aux effets et produits respectifs.

Ainsi donc, l'exercice de configuration de l'EPNU identifie des modalités d'engagement nouvelles et innovantes et encourage des méthodes de travail plus intégrées, efficaces et efficientes.

Les agences, fonds et programmes pertinents ont été identifiés sur la base de leurs avantages comparatifs et conformément aux priorités nationales ainsi qu'au mandat du Conseil de sécurité. Une attention particulière a été accordée afin d'éviter la duplication des efforts, en mettant l'accent sur des solutions intégrées pouvant apporter des valeurs ajoutées face aux défis d'Haïti, conformément à la lettre du Secrétaire général au Conseil de sécurité de mai 2022 sur l'évaluation indépendante du mandat du BINUH.

Pour la mise en œuvre de ce nouveau cycle programmatique, les membres de l'EPNU ont indiqué quelques modalités programmatiques, à savoir :

- La déconcentration de la présence du personnel et la mise en place de bureaux communs de terrain ;
- Le développement de l'approche territoriale autour de thématiques spécifiques ;
- Le renforcement des initiatives transfrontalières et la collaboration entre l'EPNU d'Haïti et celle de la République Dominicaine ;
- Le développement d'outils et d'approches novateurs pour répondre à certains défis récurrents ;
- Le renforcement de la coopération Sud-Sud ;
- Etc.

Crédits

Production : Julie Pudlowski Consulting

Photographie : © UN HAÏTI

© UN HAÏTI 2023

UNITED NATIONS
HAÏTI